

Comptes consolidés

31 décembre 2023

(Version en cours de revue
par les commissaires aux comptes)



6.1 Comptes consolidés

6.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

État de la situation financière consolidée actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Goodwill	Note 7.1	11 638	11 556
Actifs incorporels du domaine concédé	Note 7.2.1	5 292	5 589
Autres actifs incorporels	Note 7.2.2	3 142	2 911
Actifs corporels	Note 7.3	16 569	17 134
Droits d'usage (nets)	Note 7.4	1 997	1 853
Participations dans les co-entreprises	Note 5.2.4	1 198	1 110
Participations dans les entreprises associées	Note 5.2.4	787	603
Titres de participation non consolidés		113	92
Actifs financiers opérationnels non courants	Note 5.4	1 194	1 187
Instruments dérivés non courants – Actif	Note 8.3	128	50
Autres actifs financiers non courants	Note 8.1.2	483	542
Impôts différés actifs	Note 11.2	2 051	2 042
Actifs non courants		44 591	44 669
Stocks et travaux en cours	Note 5.3	1 486	1 550
Créances d'exploitation	Note 5.3	14 534	14 363
Actifs financiers opérationnels courants	Note 5.4	183	206
Autres actifs financiers courants	Note 8.1.2	2 214	2 223
Instruments dérivés courants – Actif	Note 8.3	634	209
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8.1.3	9 012	8 696
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	Note 3.3	651	650
Actifs courants		28 714	27 897
TOTAL ACTIF		73 304	72 566

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

État de la situation financière consolidée passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Capital	Note 9.2.1	3 573	3 627
Primes		9 470	9 631
Titres Super Subordonnés à durée indéterminée	Note 9.4	3 496	3 630
Réserves et résultat part du Groupe	Note 9.2	-4 285	-4 577
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Note 9.2	12 255	12 311
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Note 9.3	2 612	2 391
Capitaux propres		14 867	14 702
Provisions non courantes	Note 10	2 844	2 807
Dettes financières non courantes	Note 8.1.1	19 692	18 777
Dettes locatives IFRS 16 non courantes	Note 8.1.1	1 656	1 533
Instruments dérivés non courants – Passif	Note 8.3	720	493
Passifs du domaine concédé - part non courante	Note 5.5	1 681	1 665
Impôts différés passifs	Note 11.2	2 640	2 575
Passifs non courants		29 234	27 850
Dettes d'exploitation	Note 5.3	19 475	19 808
Passifs du domaine concédé - part courante	Note 5.5	243	347
Provisions courantes	Note 10	1 015	1 005
Dettes financières courantes	Note 8.1.1	6 521	7 195
Dettes locatives IFRS 16 courantes	Note 8.1.1	497	467
Instruments dérivés courants – Passif	Note 8.3	883	253
Trésorerie passive	Note 8.1.3	214	379
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	Note 3.3	355	560
Passifs courants		29 204	30 014
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		73 304	72 566

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Compte de résultat consolidé

6.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Chiffre d'affaires	Note 5.1	42 885	45 351
Coûts des ventes	Note 5.2	-35 740	-37 852
Coûts commerciaux	Note 5.2	-954	-998
Coûts généraux et administratifs	Note 5.2	-3 216	-3 336
Autres charges et produits opérationnels	Note 5.2	-769	-441
Résultat opérationnel avant quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	Note 5.2	2 206	2 724
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence		127	123
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises	Note 5.2.4	56	60
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	Note 5.2.4	71	63
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence		2 333	2 847
Coût de l'endettement financier	Note 8.4.1	-633	-539
Autres revenus et charges financiers	Note 8.4.2	-204	-439
Résultat avant impôts		1 496	1 869
Impôts sur le résultat	Note 11.1	-420	-511
Résultat net des activités poursuivies		1 076	1 358
Résultat net des activités non poursuivies	Note 3.3.1	-78	-24
Résultat net		998	1 334
Part des propriétaires de la société mère		716	937
Part des participations ne donnant pas le contrôle	Note 9.3	282	397
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE PAR ACTION <i>(en euros)</i>	Note 9.5		
Non dilué		1,04	1,33
Dilué		1,00	1,28
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION <i>(en euros)</i>	Note 9.5		
Non dilué		1,15	1,36
Dilué		1,11	1,31
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES PAR ACTION <i>(en euros)</i>	Note 9.5		
Non dilué		-0,11	-0,03
Dilué		-0,11	-0,03

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

6.1.3 ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Résultat net	998	1 334
Écarts actuariels sur engagements de retraite	125	-37
Impôts	-9	11
<i>Montant net d'impôts</i>	116	-26
Ajustements de valeur sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6	-
Impôts	-	-
<i>Montant net d'impôts</i>	6	-
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	122	-26
<i>Dont part des co-entreprises</i>	-	-
<i>Dont part des entreprises associées</i>	-	-
Ajustements de valeur sur coût de la couverture	-41	-12
Impôts	-	-
<i>Montant net d'impôts</i>	-41	-12
Ajustements de valeur sur instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Impôts	-	-
<i>Montant net d'impôts</i>	-	-
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie	-163	66
Impôts	57	-22
<i>Montant net d'impôts</i>	-107	44
Écarts de conversion :		
• sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	214	-529
<i>Montant net d'impôts</i>	214	-529
• sur le financement net des investissements à l'étranger	24	-59
• impôts	-4	1
<i>Montant net d'impôts</i>	20	-58
Autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net	86	-556
<i>Dont part des co-entreprises</i>	-70	-67
<i>Dont part des entreprises associées</i>	15	22
Total Autres éléments du résultat global	208	-582
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	1 206	753
<i>dont quote-part des propriétaires de la société mère</i>	972	399
<i>dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	234	354

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

6.1.4 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Résultat net		998	1 334
Résultat net des activités poursuivies		1 076	1 358
Résultat net des activités non poursuivies		-78	-24
Amortissements, provisions et pertes de valeurs opérationnels		3 179	3 044
Amortissements et pertes de valeurs financiers		15	77
Plus ou moins-values de cessions d'actifs opérationnels		-299	-83
Plus ou moins-values de cessions d'actifs financiers		-370	-72
Quote-part de résultat net des co-entreprises	Note 5.2.4	-57	-60
Quote-part de résultat net des entreprises associées	Note 5.2.4	-71	-63
Dividendes reçus	Note 8.4.2	-4	-3
Coût de l'endettement financier net	Note 8.4.1	633	539
Impôts	Note 11	420	511
Autres éléments		282	334
Capacité d'autofinancement		4 804	5 582
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel		48	195
Variation du besoin en fonds de roulement du domaine concédé		-191	-113
Impôts versés		-557	-637
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies		4 104	5 027
Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies		44	-22
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		4 148	5 005
Investissements industriels nets de subvention		-2 784	-3 140
Cessions d'actifs industriels		598	318
Investissements financiers	Note 3.2	-4 009	-223
Cessions d'actifs financiers	Note 3.2	9 995	658
Actifs financiers opérationnels			
Nouveaux actifs financiers opérationnels	Note 5.4	-182	-254
Remboursements d'actifs financiers opérationnels	Note 5.4	195	233
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des co-entreprises et des entreprises associées)		129	161
Créances financières non courantes décaissées		-105	-103
Créances financières non courantes remboursées		109	24
Variation des créances financières courantes		484	206
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies		4 430	-2 120
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies		94	-4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		4 524	-2 124

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Variation des dettes financières courantes	Note 8.1.1	-4 138	-948
Remboursement des dettes locatives courantes IFRS 16	Note 8.1.1	-553	-535
Autres variations des dettes locatives IFRS 16 non courantes	Note 8.1.1	-130	-96
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes	Note 8.1.1	879	970
Remboursements d'emprunts et autres dettes non courantes	Note 8.1.1	-1 650	-569
Variation des actifs liquides et des actifs financiers liés au financement	Note 8.1.2	-705	-235
Augmentation de capital	Note 8.2.1	227	210
Réduction de capital		-	-
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles *		-1 770	-166
Transactions entre actionnaires : cessions partielles		8	7
Emission / Remboursement de titres super subordonnés	Note 9.4	-500	198
Coupons sur les titres super subordonnés	Note 9.4	-88	-90
Mouvements sur actions propres		-5	59
Dividendes versés		-990	-1 261
Intérêts financiers versés		-638	-538
Intérêts sur actifs opérationnels IFRIC 12		-79	-85
Intérêts sur dettes locatives IFRS 16 **	Note 8.4.2	-53	-58
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies		-10 185	-3 137
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies		15	-2
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-10 170	-3 139
Effets de change et divers		46	-228
Variation de la trésorerie externe des activités non poursuivies		-26	4
TRÉSorerie D'OUVERTURE		10 277	8 799
TRÉSorerie DE CLÔTURE		8 799	8 317
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8.1.3	9 012	8 696
Trésorerie passive	Note 8.1.3	214	379
TRÉSorerie DE CLÔTURE		8 799	8 317

* A l'issue de la prise de contrôle de Suez le 18 janvier 2022, Veolia a acquis les titres résiduels non apportés lors de l'OPA initiale pour un montant de 1 752 millions d'euros.

** Les intérêts liés à la dette locative IFRS 16 ne sont pas inclus dans le coût de l'endettement financier mais dans les autres revenus et charges (voir note 8.4.2.).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / État de variation des capitaux propres

6.1.5 ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres super subordonnés et OCEANE	Titres d'autocontrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
Montant au 31 décembre 2021	699 725 266	3 499	9 310	2 461	-430	-3 414	-261	354	11 518	1 252	12 770
Augmentation du capital de la société mère	14 849 101	74	161	-	-	-8	-	-	227	-	227
Emission de titres super subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Apport des dettes hybrides Suez SA	-	-	-	1 624	-	-	-	-	1 624	-	1 624
Remboursement de titres super subordonnés	-	-	-	-500	-	-	-	-	-500	-	-500
Coupons sur titres super subordonnés	-	-	-	-88	-	-	-	-	-88	-	-88
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-	-688	-	-	-688	-	-688
Mouvements des titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-5	-	-	-	-5	-	-5
Paiement fondé sur des actions	-	-	-	-	-	55	-	-	55	-	55
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	20
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-303	-303
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-796	-	-	-796	-966	-1 762
Total des transactions entre actionnaires	14 849 101	74	161	1 036	-5	-1 437	-	-	-172	-1 249	-1 421
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	116	208	-68	256	-48	208
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	716	-	-	716	282	998
Résultat global total de la période	-	-	-	-	-	832	208	-68	972	234	1 206
Autres variations	-	-	-	-	-	-63	-	-	-63	2 375	2 311
Montant au 31 décembre 2022	714 574 367	3 573	9 470	3 496	-435	-4 083	-52	286	12 255	2 612	14 867

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

(en millions d'euros)	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres super subordonnés et OCEANE	Titres d'auto-contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
Montant au 31 décembre 2022	714 574 367	3 573	9 470	3 496	-435	-4 083	-52	286	12 255	2 612	14 867
Augmentation du capital de la société mère	10 837 300	54	161	-	-	-12	-	-	203	-	203
Emission de titres super subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Apport des dettes hybrides Suez SA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission/ Remboursement dette hybride / Titres Super Subordonnés	-	-	-	182	-	16	-	-	198	-	198
Coupons titres super subordonnés	-	-	-	-48	-	-42	-	-	-90	-	-90
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-	-	-	-787	-	-	-787	-	-787
Mouvements des titres d'auto-contrôle	-	-	-	-	60	-1	-	-	59	-	59
Paiement fondé sur des actions	-	-	-	-	-	51	-	-	51	-	51
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	6
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-474	-474
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-37	-	-	-37	-127	-164
Total des transactions entre actionnaires	10 837 300	54	161	134	60	-812	-	-	-403	-594	-997
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-27	-531	20	-538	-43	-582
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	937	-	-	937	397	1 334
Résultat global total de la période	-	-	-	-	-	910	-531	20	399	354	753
Autres variations	-	-	-	-	-	60	-	-	60	19	79
Montant au 31 décembre 2023	725 411 667	3 627	9 631	3 630	-375	-3 925	-583	306	12 311	2 391	14 702

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Le montant du dividende distribué par action ressort à 1,12 euro au cours de l'exercice 2023 et 1,00 euro au cours de l'exercice 2022.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le montant total des dividendes versés, dans le tableau des flux de trésorerie, se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Distribution de dividendes de la société mère	-688	-787
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-303	-474
Paiement du dividende pour partie en action	-	-
MONTANT TOTAL DES DIVIDENDES VERSÉS	-990	-1 261

Le montant du dividende distribuable qui sera proposé à l'assemblée générale du 25 avril 2024 s'élèvera à 1,25 euro par action.

6.1.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire
détaillé

Note 1	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	11	Note 9	CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET PAR ACTION	77
Note 2	RECOURS À DES APPRÉCIATIONS DU MANAGEMENT DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES GROUPE	13	Note 10	PROVISIONS	81
Note 3	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	14	Note 11	IMPÔTS	83
Note 4	INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL	18	Note 12	ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS	86
Note 5	ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	21	Note 13	OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	90
Note 6	CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	37	Note 14	ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE	90
Note 7	GOODWILLS, ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS	45	Note 15	LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	91
Note 8	FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	53	Note 16	HONORAIRES FACTURÉS AU TITRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES	96

1.1 Principes généraux d'établissement des états financiers

Les méthodes comptables exposées dans cette annexe ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués selon IFRS 5, et des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers à la juste valeur (conformément à la norme IFRS 9).

Les comptes consolidés de Veolia Environnement au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu le 28 février 2024 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 25 avril 2024.

1.2 Référentiel

En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n° 297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », Veolia se réfère à d'autres normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et au cadre conceptuel.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf exception mentionnée dans les notes, et arrondis au million le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Veolia Environnement, des entités qu'elle contrôle (ses filiales) et des entités mises en équivalence. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, du 1er janvier au 31 décembre 2023, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 comprennent celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que les normes, amendements de normes et interprétations adoptés ou en cours d'adoption par l'Union européenne au 31 décembre 2023 :

- applicables à partir de l'exercice 2023 ; ou
- que le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation conformément aux possibilités offertes par ces textes.

Textes applicables au 1^{er} janvier 2023 :

- IFRS 17 et amendements "Contrats d'assurance"
- Autres amendements relatifs aux normes suivantes :
 - IAS 1 : informations sur les méthodes comptables ;
 - IAS 8 : définition des estimations comptables ;
 - IAS 12 : impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction ;
 - IAS 12 : exemption temporaire à la comptabilisation des impôts différés résultant de la mise en œuvre des règles du Pilier Deux de l'OCDE et à la fourniture d'informations relatives à ces impôts différés.

La première application de ces textes n'a pas entraîné d'impact significatif pour le Groupe.

Textes applicables au-delà de 2023 :

- Autres amendements relatifs aux normes suivantes :
 - IAS 1 : classement des passifs en tant que courants et non courants ;
 - IAS 7 : informations sur les accords de financement des fournisseurs ;
 - IAS 21 : absence de convertibilité ;
 - IFRS 16 : dette de location dans une transaction de cession-bail.

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces textes.

1.3 Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

1.3.1 Taux de conversion

Les états de la situation financière, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie de certaines filiales dont la devise de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des

comptes de la maison mère, ont été convertis dans la devise de présentation des comptes consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Les cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont principalement les suivants :

Cours de change de clôture (une devise étrangère = xx euro)	31 décembre 2022	31 décembre 2023
Dollar américain	0,9376	0,9050
Livre sterling	1,1275	1,1506
Renminbi chinois	0,1359	0,1274
Dollar australien	0,6372	0,6149
Zloty polonais	0,2136	0,2304
Forint hongrois	0,0025	0,0026
Peso argentin	0,0053	0,0011
Peso mexicain	0,0479	0,0534
Real brésilien	0,1773	0,1865
Couronne tchèque	0,0415	0,0404

Cours de change moyen (une devise étrangère = xx euro)	2022	2023
Dollar américain	0,9487	0,9248
Livre sterling	1,1729	1,1495
Renminbi chinois	0,1413	0,1306
Dollar australien	0,6593	0,6141
Zloty polonais	0,2135	0,2201
Forint hongrois	0,0026	0,0026
Peso argentin	0,0053	0,0011
Peso mexicain	0,0472	0,0521
Real brésilien	0,1838	0,1851
Couronne tchèque	0,0407	0,0417

1.3.2 Hyperinflation

Selon un consensus de place, l'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation sur l'ensemble des périodes présentées. Ainsi, le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 29 depuis le 1er janvier 2018.

1.4 Opérations en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique « réserve de conversion » et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés en autres éléments du résultat global. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Note 2

RECOURS À DES APPRÉCIATIONS DU MANAGEMENT DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES GROUPE

Veolia peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs validés par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue par le Groupe. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes antérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

C'est notamment le cas pour le test de dépréciation des actifs à durée de vie indéfinie (*goodwill*) dont la note 7 détaille la méthodologie et les principales hypothèses utilisées dans le cadre de l'élaboration des comptes au 31 décembre 2023, notamment les hypothèses de flux futurs et de taux d'actualisation utilisés dans le cadre de l'évaluation des valeurs recouvrables de ces actifs. Le Groupe a notamment considéré l'environnement macroéconomique, en particulier concernant les matières premières. Des calculs de sensibilité ont également été réalisés sur les UGT-*goodwill* et sont restitués pour certaines d'entre elles dans la note évoquée.

Ci-après, sont présentés les éléments qui, usuellement, peuvent appeler des estimations et jugements de la part de la direction, détaillés dans les notes citées :

- la classification et l'évaluation des actifs et passifs relevant de la norme IFRS 5 : les appréciations ayant conduit à l'application de la norme sont revues dans le cadre de chaque arrêté au vu de l'évolution des faits et circonstances (cf. note 3) ;
- la valorisation des actifs incorporels et corporels (notes 7.2 et 7.3) ;
- l'évaluation des provisions (y compris pour engagements sociaux) d'une part, et des actifs et passifs éventuels d'autre part (notes 6, 10 et 12) ;
- l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers (note 8.3) ;
- les montants d'impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge fiscale comptabilisés (note 11) ;
- les modalités de détermination des valeurs des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise.

Dans le cadre de ces estimations, le Groupe a retenu plusieurs méthodologies de calcul des taux d'actualisation qui sont détaillées dans les notes 6, 7 et 10.

Par ailleurs, compte tenu de ses activités dans des installations visées par le Système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE), le Groupe a porté une attention accrue aux suivis de ses expositions de droits d'émission aux gaz à effet de serre dont la politique de gestion, les traitements comptables et les enjeux sont détaillés en note 8.3.1.3.

Enfin, Veolia doit faire appel à des hypothèses et jugements pour évaluer le niveau de contrôle de certaines participations notamment pour la définition des activités pertinentes et l'identification des droits substantifs. Ces jugements sont revus si les faits et circonstances évoluent.

Risques climatiques

Dans le cadre de sa raison d'être et de son programme stratégique "Green Up", Veolia a pris pour engagement de combattre les pollutions et accélérer la transition écologique (cf. chapitre 4, section 4.2.4.2.2 infra). Cet engagement se décline en plusieurs objectifs, dont celui de lutter contre le dérèglement climatique.

Par ailleurs, les activités du Groupe et celles de ses clients, de par leurs natures et leurs emplacements géographiques, peuvent être exposées à des risques liés au dérèglement climatique qui sont susceptibles d'augmenter la fréquence de survenue et la magnitude des catastrophes naturelles.

Le Groupe a intégré dans son processus de clôture des comptes l'identification des principaux risques climatiques, afin d'évaluer leurs potentiels impacts sur ses états financiers, et en particulier sur :

- la durée d'utilité de certains actifs ;
- la valeur de certains actifs non courants, notamment au travers d'estimations de cash-flows intégrant, le cas échéant, les plans de décarbonation validés par sa gouvernance ;
- l'estimation des risques pour déterminer le montant des provisions pour risques.

Ces travaux sont menés conjointement avec la Direction des Risques et la Direction du Développement durable, afin de s'assurer de la cohérence des engagements pris par le Groupe et de leur prise en compte dans les états financiers.

Les principaux risques identifiés portent sur :

- les risques associés aux effets physiques du dérèglement climatique (dits "risques physiques") :
 - augmentation de la fréquence et de la gravité d'événements extrêmes du type inondations, épisodes de sécheresse, etc. ; et
 - changements à long terme des conditions climatiques moyennes (ou "chroniques") qui peuvent entraîner une élévation du niveau de la mer, des températures moyennes plus élevées, des modèles de précipitations saisonnières modifiés, un stress hydrique chronique, etc.
- les risques induits par la transition vers une économie bas carbone (dits "risques de transition") qui peuvent être de différentes natures : réglementaires, technologiques, marché, réputation. Ces risques peuvent également générer d'importantes opportunités commerciales pour le Groupe.

Du fait de la politique climat du Groupe, des actions engagées et de la diversification de son implantation, Veolia limite l'impact du risque lié aux catastrophes naturelles et aux impacts physiques du changement climatique sur ses résultats, notamment au travers (i) du choix d'implantation d'un site afin de limiter son exposition, (ii) de la mise en place de plans de prévention adaptés, ainsi qu'à (iii) la mise au point de plans de continuité d'activités.

Par ailleurs, le risque résiduel lié aux événements climatiques extrêmes est généralement transféré aux assurances via le programme dommages.

Concernant les risques de transition, le Groupe est particulièrement exposé au fonctionnement du Système Communautaire d'Échange de Quotas d'émission (SCEQE) de gaz à effet de serre (GES) mis en place par l'Union européenne en 2005, par les quantités de quotas gratuits alloués et le coût du carbone sur ce marché.

Pour gérer cette exposition, Veolia s'est engagé très tôt dans une démarche active pour gérer les émissions de gaz à effet de serre et les quotas attribués en mettant en place une organisation adaptée et une structure dédiée à l'achat, la vente et la valorisation des différents types de quotas d'émissions de gaz à effet de serre. De plus, le Groupe s'est également engagé (i) à réduire ses émissions de GES, et (ii) à augmenter les émissions de GES évitées grâce à ses activités, notamment en consacrant une part substantielle de ses investissements à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, le Groupe intègre, dans son processus de validation des investissements, une revue de la cohérence de ces derniers avec les objectifs énoncés dans sa Raison d'être. A l'occasion de la COP 28 à Dubaï, Veolia a d'ailleurs réaffirmé son engagement d'investir 1,6 milliard d'euros d'ici 2030 pour sortir du charbon en Europe, en convertissant ses actifs de production d'énergie à base de charbon vers des énergies moins carbonées, et en particulier des énergies locales. À fin 2023, Veolia a déjà réalisé 529 millions d'euros d'investissement à ce titre. Cet engagement est également pris en compte lors de l'élaboration des plans à long terme servant également pour les tests de dépréciation des actifs à durée de vie indéfinie (goodwill).

Veolia considère que l'évaluation des risques climatiques est cohérente avec les engagements pris par le Groupe. La prise en compte des risques climatiques n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe au cours de l'exercice 2023.

Note 3

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**3.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation****3.1.1 Méthodes de consolidation****Entités contrôlées**

Veolia Environnement consolide par intégration globale les entités dont elle détient le contrôle.

Définition du contrôle

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

Méthode de l'intégration globale

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe est comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global d'une filiale sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Modification de pourcentages d'intérêt au sein de filiales consolidées

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en activités de financement.

Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises*Définition*

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Mode de comptabilisation des co-entreprises et entreprises associées

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsque la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Elle est alors comptabilisée selon les dispositions prévues par la norme IFRS 5 – « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement notamment de la part du Groupe dans le résultat et des autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Lorsqu'une entité du Groupe réalise une transaction avec une co-entreprise ou une entreprise associée du Groupe, les profits et pertes résultant de cette transaction avec la co-entreprise ou l'entreprise associée sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe, seulement à hauteur des intérêts détenus par des tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

Les quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence sont intégrées dans le compte de résultat consolidé du Groupe. En application de la recommandation n° 2013-01 émise par l'Autorité des normes comptables le 4 avril 2013, les quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence sont soit intégrées dans la ligne « Résultat opérationnel après quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence », soit présentées sur la ligne « Quotes-parts de résultat net des autres entités mises en équivalence » selon que leurs activités s'inscrivent ou non dans le prolongement des activités du Groupe.

Tests de dépréciation

Les tests de valeur de ces participations dans les entreprises associées et les co-entreprises (y compris goodwill) sont réalisés en cas d'indice de pertes de valeur conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 36 – « Dépréciation d'actifs ».

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée ou une co-entreprise, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Dans les cas où une participation dans une entreprise associée devient une participation dans une co-entreprise et inversement, la méthode de la mise en équivalence continue d'être appliquée et ces changements d'intérêts ne donnent pas lieu à une réévaluation à la juste valeur.

Participations dans des activités conjointes

Définition

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Mode de comptabilisation des activités conjointes

Le Groupe, en tant que coparticipant à une activité conjointe comptabilise les éléments suivants concernant ses intérêts dans l'activité conjointe :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

3.1.2 Opérations sur le périmètre

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 révisée.

En application de cette méthode, les actifs identifiables acquis, les passifs et passifs éventuels repris de l'entreprise acquise doivent être comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le

contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis comme des passifs et passifs éventuels repris.

Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière.

Le Groupe a la possibilité d'opter, transaction par transaction, à la date d'acquisition, pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (« goodwill complet ») soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (« goodwill partiel »).

En application des normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel, et le cas échéant dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière.

Lorsque le regroupement d'entreprises s'effectue à des conditions avantageuses, un goodwill négatif est identifié. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat à la date d'acquisition.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée, le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

En particulier, elle impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

En outre, elle impose que les résultats des activités abandonnées (non poursuivies) soient présentés séparément au compte de résultat consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées.

Une activité abandonnée (non poursuivie) est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

3.2 Principales évolutions de périmètre

Entrée de périmètre

Consolidation de la Lydec (Maroc)

Au 1^{er} janvier 2023, les autorisations locales nécessaires au transfert des titres Lydec au Nouveau Suez n'ont pu être obtenues rendant caduque la cession prévue par le « SAPA - Share and Asset Purchase Agreement ». En conséquence, les titres Lydec ne sont plus classés en IFRS 5 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Parallèlement, la gouvernance de la Lydec a évolué avec la démission effective le 25 janvier 2023 des représentants de Suez (Consortium). Cet événement et les droits et obligations nés du « hold separate », ont entraîné, au sens des IFRS, la consolidation de la contribution de la Lydec à compter de cette même date.

La Société a reçu le 15 juin 2023 une notification de griefs de la part du Conseil de concurrence marocain portant notamment sur le processus de cession avorté de sa participation au Nouveau Suez prévue initialement par le « SAPA – Share and Asset Purchase Agreement ». Le Groupe a adressé son mémoire d'observations en réponse au Conseil de la concurrence marocain le 18 juillet 2023.

Le 13 novembre 2023, le Conseil de la concurrence marocain a accepté la demande de Veolia de bénéficier d'une procédure transactionnelle. Cette dernière implique notamment de proposer au Conseil une solution qui réponde aux préoccupations de concurrence formulées par ce dernier dans un délai se terminant le 15 janvier 2024.

Dans ce cadre, le Groupe poursuit activement ses discussions avec le Conseil de la concurrence marocaine ainsi qu'avec l'Autorité de tutelle afin d'examiner les différents schémas possibles - dont celui de la cession totale ou partielle -, le délai du 15 janvier ayant été étendu afin de permettre aux parties d'aboutir à une solution satisfaisante.

L'analyse menée par le Groupe et ses conseils des différentes décisions rendues n'a pas remis en cause l'analyse du contrôle en IFRS de la Lydec par Veolia au 31 décembre 2023.

Par conséquent, conformément à la norme IFRS 3, les travaux d'allocation du prix d'acquisition ont été finalisés sur l'exercice, se traduisant principalement par la reconnaissance d'un actif incorporel associé au contrat de concession opéré par la Lydec à Casablanca.

Acquisitions

Acquisition des filiales Reciclados la Red et Banales III (Espagne)

Le 10 janvier 2023, le Groupe a procédé à l'acquisition des filiales Reciclados La Red S.LL et Banales III localisées respectivement à Madrid et Séville pour un montant de 54 millions d'euros. Ces filiales ont pour activité la valorisation et le recyclage du plastique en Espagne.

Acquisition de U.S. Industrial Technologies (États-Unis)

Le 31 octobre 2023, le Groupe a finalisé, via sa filiale VES Technical Solutions LLC aux États-unis, l'acquisition de U.S. Industrial Technologies, dont l'activité est le traitement des déchets dangereux, pour un montant de 58 millions d'euros. Cette acquisition permet au Groupe d'élargir ses activités de déchets dangereux aux États-unis et contribue aux objectifs du Groupe de transformation écologique.

Cessions

Cession de Advanced Solutions (États-Unis)

Advanced Solutions fournit des services d'infrastructures d'eau et de gestion d'actifs à des clients municipaux et commerciaux à travers les États-Unis. Le 23 février 2023, les filiales opérationnelles ont été cédées pour un montant de 84 millions d'euros.

L'ensemble avait été traité en actifs et passifs destinés à la vente dans les comptes du 31 décembre 2022.

Finalisation de la cession des activités de déchets dangereux de Suez (France)

À la suite de l'accord du partenaire en date du 27 janvier 2023, la cession de la dernière partie d'activités par SARPI à Suez a été réalisée pour un montant de 49 millions d'euros.

Cette activité avait été traitée en actifs et passifs destinés à la vente dans les comptes au 31 décembre 2022.

Cette transaction finalise les cessions dans le cadre des remèdes antitrust convenues avec la Commission européenne en matière de concurrence dans le cadre du rapprochement entre Veolia et Suez.

Cession des activités O&M WTS (Royaume-Uni)

La cession des activités d'Opérations et Maintenance industrielles de l'eau de Suez au Royaume-Uni, à la SAUR, a été finalisée le 15 février 2023 pour un montant de 15 millions euros.

Cession des concessions d'eau Italiennes (Italie)

Le 16 octobre 2023, le Groupe a finalisé la cession des concessions d'eau italiennes dans les régions du Latium et de la Sicile pour un montant de 74 millions d'euros.

Finalisation du rapprochement avec Suez

Acquisition de Suez - Paiements finaux au titre du SAPA "Share and Asset Purchase Agreement"

Les montants définitifs au titre des completion accounts et du complément de prix restant dus au titre de la transaction 2022 et conformément au SAPA, ont été entérinés par l'accord entre Suez et Veolia Environnement en date du 3 mars 2023 :

- Le montant net au titre des completion accounts et des closing statements reçu le 24 mars 2023 pour 106 millions d'euros.
- Le montant final du complément de prix reçu le 30 juin 2023 pour 284 millions d'euros.

3.3 Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées

3.3.1 Activités non poursuivies

Dans le compte de résultat consolidé présenté en comparatif, les résultats des activités cédées ou en cours de cession ont été reclassés ligne par ligne sur le poste « Résultat net des activités non poursuivies ».

Sur l'exercice 2023, elles concernent principalement l'activité EPC (Engineering, Procurement, Construction) abandonnée dans l'ensemble des géographies.

3.3.2 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Les actifs et passifs liés aux activités en cours de cession sont présentés séparément sur l'état de la situation financière consolidée du Groupe pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Actifs destinés à la vente	651	650
Passifs destinés à la vente	355	560

Au 31 décembre 2023, les actifs et passifs classés comme destinés à la vente sont les suivants :

(en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total
Actif						
Actifs non courants	177	3	-	-	-	180
Actifs courants	319	-	-	-	-	319
Trésorerie et équivalents	151	-	-	-	-	151
ACTIFS DESTINÉS A LA VENTE	647	3	-	-	-	650
Passif						
Passifs non courants	51	-	-	-	-	51
Passifs courants	509	-	-	-	-	509
PASSIFS DESTINÉS A LA VENTE	560	-	-	-	-	560

Au 31 décembre 2023, ils correspondent principalement à la transaction de vente en cours des entités du groupe SADE CGTH, filiale à 100 %, spécialisée dans la construction et la remise en état des réseaux d'eau et d'infrastructures, suite à la promesse unilatérale d'achat signée le 27 novembre 2023 avec le groupe NGE, groupe indépendant de travaux publics.

Au 31 décembre 2022, les principales catégories d'actifs et de passifs par segment opérationnel, classés en actifs et passifs destinés à la vente étaient les suivants :

(en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total
Actif						
Actifs non courants	58	-	248	-	198	504
Actifs courants	18	-	125	-	-	143
Trésorerie et équivalents	2	-	2	-	-	4
ACTIFS DESTINÉS A LA VENTE	78	-	375	-	198	651
Passif						
Passifs non courants	2	-	8	-	-	10
Passifs courants	21	-	325	-	-	346
PASSIFS DESTINÉS A LA VENTE	23	-	332	-	-	355

Au 31 décembre 2022, ils correspondaient principalement aux transactions de vente en cours :

- dans le segment France et déchets spéciaux Europe, d'une partie des activités d'enfouissement des déchets dangereux de Suez ;
- dans le segment Reste du monde, à Suez Advanced Solutions LLC, fournissant des services d'entretien et de réhabilitation d'infrastructures d'eau aux États-Unis ;
- dans le segment Autres, aux titres non consolidés de Lydec, filiale marocaine du Groupe Suez, qui gère la distribution d'eau et d'électricité, la collecte des eaux usées et pluviales et l'éclairage

public de la ville de Casablanca, acquis pour une valeur totale de 101 millions d'euros. Cette comptabilisation en Titres non consolidés - destinés à la vente résulte du contrat d'acquisition conclu entre le Consortium d'investisseurs, constitué de Meridiam - GIP - CDC et CNP Assurances, et Veolia, qui stipulait que la participation dans Lydec serait revendue au Consortium d'ici le 31 décembre 2022.

Au 1^{er} janvier 2023, les autorisations locales nécessaires au transfert des titres Lydec n'avaient pu être obtenues rendant ainsi caduque la cession prévue par le SAPA.

3.4 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

3.4.1 Engagements donnés

Le détail des engagements hors bilan donnés est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31		Échéance		
	décembre 2022	décembre 2023	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garantie de passif	233	285	58	144	83
Obligation d'achat de titres	5	310	308	-	2
Obligation de vente	-	-	-	-	-
Autres engagements liés au périmètre	1	1	1	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AU PÉRIMÈTRE	239	596	366	144	85

Les obligations d'achats de titres sont relatives à des processus d'acquisition en cours dont une en Europe (307 millions d'euros).

3.4.2 Engagements reçus

Les engagements reçus liés au périmètre s'élèvent à 202 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 466 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette baisse est essentiellement due à la garantie échue de 244 millions d'euros reçue par Veolia Ceska Republika pour l'acquisition Prague Rive Droite en 2018.

Note 4

INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

Les segments opérationnels sont des composantes du Groupe qui exercent des activités et dont les résultats opérationnels sont revus par la directrice générale du Groupe (principal décideur opérationnel) afin de mesurer les performances de chacun de ces segments et de permettre les prises de décision en matière d'allocation des ressources. Les informations présentées au principal décideur opérationnel sont extraites du reporting interne du Groupe.

Les données financières par segment opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Sur l'exercice 2022, le Groupe a été amené à revoir sa gouvernance et son organisation managériale en raison de l'intégration du périmètre Suez et du changement de gouvernance intégrant la dissociation de la fonction de président du conseil d'administration et de directeur général. Ceci se traduit par un pilotage managérial autour de huit zones géographiques redimensionnées.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 sur l'identification des segments et après prise en compte des critères de regroupement, les segments opérationnels présentés sont les suivants :

- France et déchets spéciaux Europe ;
- Europe hors France ;
- Reste du monde ;
- Technologies de l'Eau, qui est composé des activités mondiales de traitement d'eau : Veolia Water Technologies et Water Technologies & Solutions (WTS) ;
- Autres comprenant les holdings.

L'indicateur EBITDA intègre la somme de l'ensemble des produits et charges opérationnels encaissés et décaissés (à l'exclusion des charges de restructuration, des pertes de valeur non courantes, des dépenses de renouvellement et des coûts d'acquisition et frais de cession sur titres) et des remboursements d'actifs financiers opérationnels.

Les principaux indicateurs financiers des segments opérationnels se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	2023						Total comptes consolidés
	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres		
Chiffre d'affaires	9 726	19 000	11 907	4 707	12	45 351	
EBITDA	1 338	2 599	1 925	534	148	6 543	
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence	359	1 389	811	306	-18	2 847	
Investissements industriels nets de subventions	-553	-1 201	-1 171	-162	-53	-3 140	

2022

(en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres (*)	Total comptes consolidés
Chiffre d'affaires	9 666	17 850	11 196	4 561	-388	42 885
EBITDA	1 418	2 373	1 831	496	78	6 196
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence	445	1 075	770	323	-280	2 333
Investissements industriels nets de subventions	-507	-966	-1 164	-179	33	-2 784

(*) Le retraitement des 17 premiers jours de janvier de la contribution des activités de Suez (pré-acquisition) s'élève à -400 millions d'euros sur le chiffre d'affaires, à -49 millions d'euros sur l'EBITDA et -11 millions d'euros sur le résultat opérationnel. L'intégralité de ce montant a été affectée dans le segment Autres.

Les actifs et passifs, par segment opérationnel, se décomposent comme suit :

Au 31 décembre 2023

Actifs par segment opérationnel (en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Goodwill nets	2 178	3 580	3 959	1 836	3	11 556
Actifs corporels et incorporels nets	3 374	10 225	11 636	2 119	133	27 487
Actifs financiers opérationnels	157	794	441	1	-	1 393
BFR actif, y compris IDA	4 552	5 647	5 095	2 663	-2	17 955
Participations dans des co-entreprises	20	25	1 065	-	-	1 110
Participations dans des entreprises associées	30	385	150	36	2	603
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	10 311	20 656	22 346	6 655	136	60 104
Autres actifs non alloués	-	-	-	-	12 462	12 462
TOTAL DES ACTIFS						72 566

Au 31 décembre 2022

Actifs par segment opérationnel (en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Goodwill nets	2 262	3 527	3 943	1 903	3	11 638
Actifs corporels et incorporels nets	3 446	9 690	11 487	2 232	146	27 000
Actifs financiers opérationnels	102	829	444	1	-	1 377
BFR actif, y compris IDA	4 823	5 471	4 885	2 630	261	18 070
Participations dans des co-entreprises	19	70	1 109	-	-	1 198
Participations dans des entreprises associées	27	543	159	37	21	787
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	10 678	20 130	22 027	6 803	430	60 069
Autres actifs non alloués	-	-	-	-	13 235	13 235
TOTAL DES ACTIFS						73 304

Au 31 décembre 2023

Passifs par segment opérationnel (en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Passifs du domaine concédé	174	1 689	148	-	1	2 012
Provisions pour risques et charges	921	690	1 084	401	716	3 812
Dettes locatives IFRS16	551	626	564	157	102	2 000
BFR passif, y compris IDP	5 714	6 899	6 202	3 098	470	22 383
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS	7 360	9 904	7 998	3 656	1 289	30 207
Autres passifs non alloués	0	0	0	0	42 359	42 359
TOTAL DES PASSIFS						72 566

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2022

Passifs par segment opérationnel (en millions d'euros)	France et déchets spéciaux Europe	Europe hors France	Reste du monde	Technologies de l'eau	Autres	Total comptes consolidés
Passifs du domaine concédé	191	1 602	131	-	-	1 924
Provisions pour risques et charges	980	736	1 079	436	628	3 860
Dettes locatives IFRS16	661	610	624	172	86	2 153
BFR passif, y compris IDP	6 382	6 474	5 788	2 993	478	22 115
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS	8 215	9 422	7 622	3 601	1 192	30 051
Autres passifs non alloués	-	-	-	-	43 253	43 253
TOTAL DES PASSIFS						73 304

En application de la norme IFRS 8.33, le chiffre d'affaires par géographie se répartit comme suit :

(en millions d'euros)	2022	% du CA 2022	2023	% du CA 2023
Chiffre d'affaires	42 885	100,0 %	45 351	100,0 %
France	8 880	20,7 %	9 232	20,4 %
États-Unis	4 567	10,6 %	4 749	10,5 %
Pologne	2 141	5,0 %	3 145	6,9 %
Allemagne	2 841	6,6 %	2 911	6,4 %
Royaume-Uni	3 762	8,8 %	2 823	6,2 %
Espagne	2 451	5,7 %	2 626	5,8 %
République Tchèque	1 862	4,3 %	2 286	5,0 %
Australie	2 034	4,7 %	1 974	4,4 %
Maroc	792	1,8 %	1 397	3,1 %
Hongrie	1 186	2,8 %	1 379	3,0 %
Italie	1 320	3,1 %	1 169	2,6 %
Belgique	1 035	2,4 %	1 145	2,5 %
Chine	1 156	2,7 %	1 107	2,4 %
Chili	762	1,8 %	862	1,9 %
Slovaquie	395	0,9 %	702	1,5 %
Japon	571	1,3 %	562	1,2 %
Hong Kong	501	1,2 %	557	1,2 %
Autres < 500 millions d'euros en 2023	6 629	15,5 %	6 726	14,8 %

Les éléments permettant de réconcilier l'EBITDA et la capacité d'autofinancement, au titre des exercices 2023 et 2022 sont les suivants :

(en millions d'euros)		31 décembre 2022	31 décembre 2023
Capacité d'autofinancement	(A)	4 804	5 582
Dont capacité d'autofinancement financière	(B)	-229	-134
Dont capacité d'autofinancement opérationnelle	(C)= (A)-(B)	5 034	5 715
Exclusion :	(D)		
Dépenses de renouvellement		303	303
Charges de restructuration		224	84
Coûts d'acquisition et frais de cession sur titres		201	30
Autres éléments		239	178
Intégration :	(E)		
Remboursement des actifs financiers opérationnels		195	233
EBITDA	(C)+(D)+(E)	6 196	6 543

Note 5

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les services à l'environnement assurés par Veolia comprennent notamment dans le métier de la gestion :

- de l'eau : les services de traitement et de distribution d'eau potable, d'assainissement des eaux usées, la vente d'équipements, technologies et ouvrages de traitement d'eau ;
- des déchets : la collecte des déchets, la valorisation matière et énergétique des déchets (dont vente de produits recyclés), le démantèlement, le traitement des déchets dangereux ;
- de l'énergie : réseaux de chaleur et de froid, services thermiques et multi-techniques, utilités industrielles, installation et maintenance d'équipements de production, services intégrés de gestion globale de bâtiments.

Ils intègrent aussi la conception, la réalisation et, le cas échéant, le financement des installations nécessaires à la fourniture de ces services, qui s'adressent aux entreprises industrielles ou tertiaires, aux collectivités publiques et aux particuliers.

La variété des modèles d'affaires mis en œuvre par le Groupe se traduit par des formes contractuelles diverses, propres aux métiers considérés, adaptés aux juridictions locales, à la nature et aux besoins des clients (publics ou privés).

Le Groupe exerce ses activités au travers notamment des contrats de concession, de construction (hors concession), de location, et d'exploitation pure.

Les contrats de concession (IFRIC 12)

Dans le cadre de ses activités, Veolia est amené à assurer des services d'intérêt collectif (distribution d'eau potable, de chaleur ou service de collecte et/ou de traitement des ordures ménagères...). Ces services sont gérés par Veolia généralement dans le cadre de contrats conclus à la demande des entités publiques qui conservent le contrôle des dits services collectifs.

Les contrats de concession se caractérisent par le transfert du droit d'exploiter pour une durée limitée, sous le contrôle de la collectivité publique, au moyen d'installations dédiées mises en place par Veolia, ou mises, gratuitement ou non, à sa disposition :

- ces contrats prévoient des « obligations de service public » moyennant une rémunération. Elle est fonction des conditions d'exploitation, de la continuité du service, des règles tarifaires, des obligations en matière de maintenance-renouvellement des installations. Le contrat fixe les conditions de transfert des installations à la collectivité ou à un successeur à son expiration ;
- Veolia peut, dans certains cas, avoir la responsabilité d'un tel service en raison de la détention du réseau support du service (réseaux de distribution d'eau, de chaleur, réseau d'assainissement). Ces situations résultent de privatisations partielles ou totales. Des dispositions imposent des obligations de service public et des modalités de reprise de contrôle de la société concessionnaire par la collectivité publique.

Ces contrats comprennent le plus souvent des clauses de révisions tarifaires. Ces clauses sont généralement basées sur l'évolution des coûts, l'inflation, l'évolution législative et/ou fiscale, ou parfois sur les variations des volumes et/ou la prise en compte de la survenance d'événements particuliers modifiant l'économie du contrat.

De même, Veolia est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de réparation des actifs des installations gérées au titre de ces contrats de service public.

La nature et l'étendue des droits acquis et des obligations incombant à Veolia dans ces différents contrats diffèrent en fonction des prestations de services publics qui sont rendues dans les différents métiers du Groupe : Eau, Déchets, Énergie.

Eau

En France, ces services sont assurés principalement dans le cadre de contrats de délégation de service public sous la forme d'affermage ayant une durée de 8 à 20 ans. Ils peuvent utiliser des actifs spécifiques : réseaux de distribution ou d'assainissement, usines d'eau potable ou de traitement des eaux usées qui sont en grande partie mis à disposition par le concédant et lui reviennent toujours en fin de contrat.

À l'étranger, Veolia exécute ses services à travers des contrats dont la forme dépend des spécificités juridiques locales, des contraintes économiques du pays et des besoins d'investissement de chacun des partenaires. Ces contrats ont en général une durée comprise entre 7 et 40 ans. Ils peuvent aussi avoir été conclus avec des entités publiques dans lesquelles Veolia a pu acquérir une participation, lors de leur ouverture à des entreprises privées. L'économie de ces contrats n'est pas fondamentalement différente mais le fonctionnement du contrat résulte alors d'un accord de partenariat avec la collectivité.

Déchets

En France et à l'étranger, les principaux contrats de concession mis en place par Veolia sont des contrats qui concernent le traitement et la valorisation des déchets dans des unités de tri, de stockage ou d'incinération. Ils ont une durée de vie moyenne de 10 à 30 ans.

Énergie

Les principaux contrats concernés ici sont relatifs à la gestion des réseaux de chauffage et de climatisation soit en concession urbaine, soit au profit de collectivités.

Dans les pays de l'Europe de l'Est, Veolia exerce cette activité dans le cadre de privatisations partielles mixtes ou dans le cadre de gestion de services publics conclus entre les filiales locales et les autorités publiques en charge de la production et de la distribution de l'énergie thermique.

Ces contrats présentent des caractéristiques très variables selon les pays ou les activités.

Modèle de l'actif financier

Pour la comptabilisation de ces contrats de concession, le Groupe applique le modèle de l'actif financier lorsque, indépendamment de l'utilisation du service ou de l'infrastructure par les clients, le concédant lui octroie contractuellement une rémunération garantie, ou lorsqu'il s'engage à compenser la différence entre la rémunération versée par les utilisateurs finaux pour le service fourni et la rémunération définie ou déterminée dans le contrat.

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous une rubrique distincte intitulée « Actifs financiers opérationnels ». Ils sont comptabilisés au coût amorti.

Sans indication contractuelle spécifique, le taux d'intérêt effectif (TIE) correspond au coût moyen pondéré du capital des entités porteuses des actifs concernés.

Les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers opérationnels sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie.

En application de la norme IFRS 9, ces actifs sont dépréciés si la valeur comptable est supérieure à la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie actualisés au TIE d'origine.

Le chiffre d'affaires associé à ce modèle inclut :

- le chiffre d'affaires à l'avancement dans le cas d'actifs financiers opérationnels en construction (conformément à la norme IFRS 15) ;
- la rémunération de l'actif financier opérationnel inscrite en « Revenus des actifs financiers opérationnels » (à l'exclusion du remboursement du principal) ;
- la rémunération relative à la prestation de services.

Modèle de l'actif incorporel

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque le Groupe est rémunéré par les utilisateurs pour le service fourni, sans mécanisme de compensation garantie par le concédant, ou lorsque le Groupe ne bénéficie d'aucune rémunération garantie par le concédant au titre du contrat et ce, indépendamment de l'utilisation du service ou de l'infrastructure par les clients. L'actif incorporel correspond au droit accordé par le concédant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service au public en rémunération des services de construction fournis par l'opérateur dans le cadre du contrat de concession.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous une rubrique distincte intitulée « Actifs incorporels du domaine concédé », comme précisé en note 7.2.1. Ces actifs sont amortis le plus souvent linéairement sur la durée du contrat.

Les flux de trésorerie sortants, c'est-à-dire les décaissements, liés à la construction des infrastructures dans le cadre des contrats de concession « modèle actif incorporel » sont présentés au sein des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie tandis que les flux de trésorerie entrants sont présentés au sein des flux nets de trésorerie générés par l'activité.

Dans le cadre du modèle de l'actif incorporel, le chiffre d'affaires comprend :

- le chiffre d'affaires à l'avancement des biens ou infrastructures en cours de construction (conformément à la norme IFRS 15) ;
- la rémunération relative à la prestation de service.

Modèle mixte ou bifurcation

Le choix du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence, ou non, d'une rémunération garantie par le concédant, indépendamment de l'utilisation du service ou de l'infrastructure par les clients.

Néanmoins, certains contrats peuvent comprendre un engagement de paiement du concédant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances facturées aux usagers.

Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le concédant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

Comptabilisation des contrats où les infrastructures existantes sont mises à la disposition du Groupe par l'autorité concédante, moyennant le paiement de redevances

Lors de la conclusion de certains contrats de concession, les infrastructures nécessaires à la réalisation du contrat sont préexistantes et propriété de l'autorité délégante. Dans ce cas, ces infrastructures sont généralement mises à disposition du délégataire pour la durée du contrat de concession en contrepartie de paiements à l'autorité délégante pour le droit d'utiliser ces infrastructures dans le cadre du contrat.

Le comité d'interprétation des normes IFRS a, en juillet 2016, clarifié le traitement qu'il convient de retenir lorsque le délégataire est tenu d'effectuer des paiements fixes à l'autorité délégante pour la mise à disposition des infrastructures préexistantes.

Ces paiements fixes donnent lieu :

- à la comptabilisation d'un passif, pour la valeur actuelle des paiements à effectuer sur la durée de l'accord de concession ;
- pour les contrats de concession relevant du « modèle incorporel », d'un actif incorporel représentatif du droit à facturer les usagers du service public, en contrepartie.

Au sein du Groupe, les paiements répondant à cette définition existent, principalement au sein de contrats de concession relevant du modèle incorporel, en Europe centrale.

Les activités de service public opérées à partir d'infrastructures propriétés de Veolia

Veolia gère les services publics d'eau potable et/ou d'assainissement et des réseaux de chaleur (production et/ou distribution) dans certaines juridictions où il est propriétaire des actifs de production et/ou de distribution.

Les tarifs appliqués aux usagers par le Groupe sont encadrés par les autorités compétentes selon des modalités propres à chacune des géographies.

C'est notamment le cas :

- aux Etats-Unis et au Chili, dans le secteur de la gestion de l'eau et du traitement des eaux usées, où les activités présentent la particularité d'être à très forte intensité capitalistique avec un mécanisme de rémunération accordé à l'opérateur intégrant cette dimension ;
- dans les pays de l'Europe centrale et orientale où Veolia est en charge de la production et/ou de la distribution de l'énergie thermique (réseaux de chaleur) à la suite de privatisations totales ou partielles, tout en restant soumis au contrôle des autorités locales dans la détermination des tarifs de chaleur applicables.

Les revenus associés à ces activités sont reconnus progressivement, au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Les contrats de construction

Un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs (parties complexes d'installations, d'équipements) qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation.

Cette forme contractuelle est souvent utilisée dans le cadre de contrats de conception et de construction d'infrastructures nécessaires au traitement/distribution d'eau et assainissement. Ces contrats sont conclus avec des autorités locales ou des partenaires privés pour la construction d'infrastructures. Il s'agit, en général, de contrats au forfait.

Le chiffre d'affaires est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'avancement par les coûts.

Le degré d'avancement est déterminé par le rapport entre les coûts encourus à la date de la clôture et les coûts totaux estimés du contrat. Les coûts encourus sont les coûts de revient directement affectables au contrat ainsi que les coûts d'emprunt encourus jusqu'à l'achèvement des travaux. En revanche, les coûts de prospection, les coûts supportés avant la signature des contrats, les frais administratifs et commerciaux sont comptabilisés en charge de la période où ils sont encourus et ne participent donc pas à l'avancement du contrat.

Lorsque le total des coûts du contrat est supérieur au total des produits du contrat, le Groupe comptabilise une perte à terminaison en charge de l'exercice, indépendamment de l'avancement et en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif de l'état de la situation financière consolidée.

Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement diminué des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction (inclus dans la ligne autres créances d'exploitation en tant qu'actif de contrats). S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction (inclus dans la ligne autres dettes d'exploitation en tant que passif de contrats). Toute perte à terminaison est comptabilisée immédiatement en charge par le biais d'une provision.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif de l'état de la situation financière consolidée en autres dettes d'exploitation.

Les contrats de services incluant une location

Ces contrats correspondent habituellement à des prestations d'externalisation réalisées pour des clients industriels/privés, soit sous la forme de contrats Build, Operate, Transfer (BOT), soit sous la forme de contrats d'incinération ou de cogénération, pour lesquels, notamment, le risque de demande ou de volume est en substance transféré au donneur d'ordre.

La prestation inclut d'une part, la conception, la construction et le financement de la construction pour le client d'un bien/installation spécifique et, d'autre part, l'exploitation du bien concerné.

La comptabilisation de ces contrats s'effectue en appliquant les règles découlant de la norme IFRS 16 (voir note 5.4).

Ainsi, les revenus associés à la construction sont reconnus en appliquant la méthode du pourcentage d'avancement et d'une façon générale les principes édictés par IFRS 15.

La prestation facturée au client inclut d'une part l'exploitation du bien/installation spécifique concernée et d'autre part, le financement de la construction.

- les revenus associés à l'exploitation du bien suivent les modalités de reconnaissance des livraisons de biens ou exécution de service, conformément à IFRS 15 ;
- le financement des constructions implique des frais financiers qui sont facturés au client et reconnus en chiffre d'affaires. Ces intérêts sont enregistrés en chiffre d'affaires dès le début de la construction ; ils représentent la rémunération du constructeur-prêteur.

Les contrats d'exploitation pure

Les services fournis par Veolia ne nécessitent pas systématiquement la construction ou l'acquisition de nouvelles infrastructures et peuvent être rendus à travers des contrats de formes diverses adaptés aux objectifs et aux choix des clients. Ces services peuvent notamment prendre la forme de contrats de prestations de conduite et/ou maintenance d'installations déjà détenues par le client ou de contrats de prestations visant à améliorer la performance de ces installations.

Veolia exploite ainsi des unités de valorisation énergétique, des installations de production et/ou de distribution d'eau et des réseaux de chaleur via ce type de contrats comptabilisés conformément à IFRS 15.

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à recevoir en contrepartie du transfert du contrôle des biens et des services.

Le tableau ci-après indique la méthode, le rythme de reconnaissance et la mesure du chiffre d'affaires pour les principaux services à l'environnement réalisés par le Groupe :

Nature du service à l'environnement	Contrats				Chiffre d'affaires			
	Concession	Activités de service public opérées à partir d'infrastructures propriétés de Veolia	Construction	Services incluant une location d'actif	Exploitation pure	Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires	Rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires	Mesure du chiffre d'affaires
Traitement des déchets, distribution d'eau, exploitation des réseaux, services thermiques	✓	✓		✓	✓	Progressivement	Lorsque le client reçoit les avantages de la prestation	m ³ d'eau, tonnes de déchets traités, Gwh, etc.
Ventes d'équipements, ventes de produits recyclés	✓	✓		✓	✓	À un moment précis	À la livraison physique des biens	Quantité vendue
Conception et construction d'infrastructures	✓		✓	✓		Progressivement	Au fur et à mesure que le client obtient le contrôle de l'actif en construction	Avancement par les coûts

Prestations de maintenance et de renouvellement des infrastructures opérées

Les prestations de maintenance et de renouvellement des installations ne constituent que rarement une obligation de performance distincte. Cependant, dans le cadre de contrats de concession relevant du modèle financier ou de contrats d'exploitation, une obligation de performance distincte relative aux prestations de maintenance peut devoir être identifiée en fonction des obligations contenues dans le contrat et des modalités de rémunérations associées.

Prestations pour compte de tiers

Les activités concernées au sein du Groupe sont limitées et principalement relatives aux prestations combinées d'achat et d'acheminement en énergies.

Dans ce type de contrats, le Groupe détermine s'il est amené à agir pour son propre compte (principal : reconnaissance du chiffre d'affaires brut) ou bien en tant que mandataire (agent : reconnaissance de la marge) en analysant notamment si le Groupe porte la responsabilité principale dans la réalisation de la prestation, s'il peut déterminer librement le tarif au client final.

Rémunérations variables

Les contreparties variables prévues dans les contrats avec les clients peuvent revêtir plusieurs formes : rabais, remises, pénalités, mesures incitatives, primes de performance. Elles sont appréciées dès l'initiation du contrat pour déterminer le montant de chiffre d'affaires qui doit être comptabilisé, en appliquant soit la méthode de la valeur attendue, soit la méthode du montant le plus probable.

Présentation du chiffre d'affaires par métier

Le chiffre d'affaires comme les autres agrégats du compte de résultat n'intègre pas les montants relatifs aux activités non poursuivies, conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Les résultats de ces activités ont été regroupés sur une ligne distincte « Résultat net des activités non poursuivies » pour l'exercice 2023 et l'exercice 2022 présenté en comparatif (cf. note 3.3).

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit, par métier :

(en millions d'euros)	2022	2023
Eau (1)	17 238	18 409
Déchets (1)	15 795	14 683
Énergie (1)	10 253	12 260
Autres*	-400	-
GROUPE	42 885	45 351

(*) La ligne Autres sur l'exercice 2022 reprend exclusivement le retraitement des 17 premiers jours de Janvier de la contribution des activités de Suez (pré-acquisition), d'un montant de -400 millions d'euros et ne peut être comparée au segment opérationnel "Autres" en note 4.

(1) Pour l'année 2022, des reclassements ont été effectués pour 1 022 millions d'euros de l'Eau exploitation vers l'Énergie, et de 7 millions d'euros des Déchets vers l'Énergie, correspondant principalement au chiffre d'affaires de Braunschweiger Versorgungs-AG (BVAG).

Le chiffre d'affaires par segment opérationnel et par zone géographique est présenté en note 4.

Carnet de commandes

Le carnet de commandes, tel que requis par IFRS 15, correspond au chiffre d'affaires ferme tel que contractualisé avec les clients et pour lequel les services ou prestations ne sont pas encore, ou sont partiellement, exécutés à la clôture de l'exercice.

Après prise en compte des exceptions prévues par la norme (contrats d'une durée inférieure à un an, contrats de concession et de service), le carnet de commandes correspond pour l'essentiel au chiffre d'affaires relatif aux projets notamment d'Engineering et Procurement opérés par VWT, dont l'horizon contractuel moyen est de 2 à 3 ans ainsi que par les contrats de constructions, ventes d'équipements et ingénierie de WTS.

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires attendu est le suivant :

(en million d'euros)	Total	Dont en 2024	Dont en 2025 et au-delà
Carnet de commandes	2 998	1 624	1 374

5.2 Résultat opérationnel

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel sont les suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Chiffre d'affaires	42 885	45 351
Coûts des ventes	-35 740	-37 852
dont :		
• Dépenses de renouvellement	-303	-303
Coûts commerciaux	-954	-998
Coûts généraux et administratifs	-3 216	-3 336
Autres produits et charges opérationnels	-769	-441
dont :		
• Restructuration (*)	-116	-76
• Perte de valeur/reprise sur goodwill	-69	-2
• Frais de personnel - paiement en actions - hors charges sociales	-54	-56
• Autres charges, pertes de valeur et dotations aux provisions non courantes (**)	-444	-297
• Coût d'acquisition de titres	-87	-10
Résultat opérationnel avant quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	2 206	2 724
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	127	123
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	2 333	2 847

(*) Les coûts de restructuration sont détaillés en note 5.2.2 infra.

(**) Cf. note 5.2.1 infra.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2023, les autres charges correspondent principalement à :

- des coûts d'intégration engagés dans le cadre du rapprochement avec Suez en 2022, pour -100 millions d'euros ;
- des provisions pour dépréciation d'actifs, notamment en Chine (-20 millions d'euros) ;
- des coûts comptabilisés dans le cadre du litige en Lituanie suite à la décision définitive rendue dans l'arbitrage devant la Chambre de Commerce de Stockholm (« SCC ») pour -18 millions d'euros (hors intérêts mais compensés par une reprise de provision de 19 millions d'euros) ;
- des coûts encourus, à hauteur de - 22 millions d'euros, dans le cadre des actions civiles du litige Flint aux Etats-Unis suite à l'accord transactionnel conclu entre les parties début février 2024 (voir note 12).

5.2.1 Détail des provisions et pertes de valeur sur actifs immobilisés

Les valeurs comptables des actifs non financiers, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur (non-exécution d'un contrat significatif de longue durée dans les conditions prévues, problèmes techniques dans l'exploitation, défaillance d'une contrepartie pour les actifs financiers opérationnels...). S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs est estimée.

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable de ces actifs et leur valeur recouvrable. Excepté dans les situations où il existe des perspectives de cession de ces actifs, la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité de ces actifs, généralement déterminée par les flux de trésorerie actualisés associés à cet actif ou ce groupe d'actifs et en tenant compte de leur valeur résiduelle le cas échéant. La méthodologie de détermination des valeurs d'utilité de ces actifs repose sur des hypothèses cohérentes avec celles retenues pour les besoins des tests de dépréciation des goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée (cf. note 7.1.2).

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année de manière systématique consécutivement à l'actualisation du plan long terme, et à tout moment dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Plus généralement, le montant des amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnels de l'exercice 2023 inclus dans le résultat opérationnel se détaille comme suit :

(en millions d'euros)

	2022		2023	
	Net	Dotations	Reprises	Net
DOTATIONS NETTES DE REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS OPÉRATIONNELLES				
Amortissements	-3 057	-3 046	-3	-3 049
Actifs corporels (1)	-1 439	-1 425	-3	-1 428
Actifs incorporels	-1 049	-1 069	-	-1 069
Droits d'usage	-570	-552	-	-552
Pertes de valeur	-171	-187	52	-135
Actifs corporels	-149	-129	43	-86
Actifs incorporels et Actifs financiers opérationnels	-18	-56	8	-48
Droits d'usage	-3	-2	1	-1
Pertes de valeur et effets des cessions sur les goodwill et goodwill négatifs constatés en résultat	-69	-2	-	-2
Provisions courantes et non courantes opérationnelles	118	-729	871	142
Provisions opérationnelles non courantes	-171	-428	282	-145
Provisions opérationnelles courantes	289	-301	589	288
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR OPÉRATIONNELS	-3 179	-3 964	920	-3 044

(1) Incluant les subventions d'investissement.

5.2.2 Coûts de restructuration

Une restructuration est un programme planifié et contrôlé par le management du Groupe qui modifie de façon significative le champ d'activité du Groupe, ou la manière dont cette activité est gérée. Ainsi, les événements suivants peuvent répondre à la définition d'une restructuration :

la vente ou l'arrêt d'une branche d'activité ; la fermeture de sites d'activité dans un pays ou une région ou la délocalisation d'activités d'un pays dans un autre ou d'une région dans une autre ; les changements apportés à la structure de direction, par exemple la suppression d'un niveau de direction ; et les réorganisations fondamentales ayant un effet significatif sur la nature et le centrage d'une activité.

(en millions d'euros)	2022	2023
Charges de restructuration	-224	-84
Dotations nettes de reprises aux provisions sur restructurations	108	8
COÛTS DE RESTRUCTURATION	-116	-76

Les coûts de restructuration comptabilisés en résultat opérationnel, au cours de l'exercice 2023, concernent principalement la France et déchets spéciaux Europe pour -37 millions d'euros et l'Europe hors France pour -16 millions d'euros.

Les coûts de restructuration comptabilisés en résultat opérationnel, au cours de l'exercice 2022, concernaient principalement la holding, l'Ibérie et les Technologies de l'Eau.

5.2.3 Frais de Recherche

Ils s'élèvent à 125 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 131 millions d'euros au 31 décembre 2022.

5.2.4 Co-entreprises et entreprises associées

Toutes les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, qu'il s'agisse des co-entreprises ou des entreprises associées, s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe et sont donc rattachées à l'un des quatre segments opérationnels.

(en millions d'euros)	2022	2023
Quote-part de résultat net des co-entreprises	56	60
Quote-part de résultat net des entreprises associées	71	63
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	127	123

5.2.4.1 Co-entreprises

La variation des participations dans les co-entreprises, sur l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Résultat	Distribution de dividendes	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Autres mouvements	31 décembre 2023
Participations dans les co-entreprises	1 198	60	-43	-45	-67	8	1 110

Les **variations du périmètre de consolidation** correspondent principalement à l'impact de la cession d'une filiale de recyclage de plastique de Suez Polymers BV au Pays-Bas pour -22 millions d'euros et la sortie du périmètre de la concession italienne Acqualatina pour -23 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Quote-part de capitaux propres		Quote-part des résultats	
	2022	2023	2022	2023
Concessions chinoises	965	930	52	44
Autres co-entreprises	233	181	5	16
TOTAL	1 198	1 111	57	60
<i>Impact au compte de résultat consolidé sur le résultat net des activités poursuivies (a)+(b)</i>			-	60
Quote-part de résultat net des co-entreprises (a)			56	60
<i>Reprises / (Pertes de valeurs) comptabilisées en autres produits et charges opérationnels (b)</i>			1	-

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

Concessions chinoises

Les concessions chinoises regroupent, au 31 décembre 2023, une combinaison d'une dizaine d'entités juridiques distinctes détenues entre 21 % et 50 %, et dont les plus significatives en termes de chiffre d'affaires sont Tianjin Jibin détenue à 49 %, et Shanghai Pudong détenue à 50 %.

Les informations financières (à 100 %) résumées des concessions chinoises sont présentées ci-dessous. Les montants présentés sont les montants figurant dans les états financiers des co-entreprises établis en application des normes IFRS, après prise en compte des retraitements de mise à juste valeur réalisés lors de l'acquisition et des retraitements d'homogénéisation avec les principes comptables du Groupe, lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Informations financières résumées à 100% - Co-entreprise Concessions chinoises	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	974	867
Résultat opérationnel	116	105
Résultat net	114	96

La réconciliation des informations financières résumées des concessions chinoises avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans ces co-entreprises s'établit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Actif net des co-entreprises Concessions chinoises	1 689	1 633
Part du Groupe dans les co-entreprises Concessions chinoises - taux moyen pondéré	46,37 %	46,49 %
Goodwill	177	166
Autres	4	4
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans les co-entreprises Concessions chinoises	965	930

Les concessions chinoises correspondant à une dizaine de concessions individuelles, la part du Groupe mentionnée au sein de la réconciliation ci-dessus est donc un taux moyen pondéré de la contribution de chacune des concessions au sein de la combinaison.

Le taux moyen utilisé pour la réconciliation des différents éléments tient compte des détentions du Groupe dans ces différentes concessions, pondéré de l'importance relative de chacune des entités de l'ensemble. Ce taux est par conséquent sensiblement ajusté chaque année des variations du poids des contributions en résultat de chacune des co-entreprises au sein de l'ensemble présenté.

L'évolution du taux moyen pondéré entre 2022 et 2023 s'explique principalement par l'évolution de la pondération des contributions.

En conséquence, la ligne « Autres » de la réconciliation entre les données financières des concessions chinoises, prises dans leur ensemble, et leur valeur comptable au bilan consolidé représente l'ajustement entre la quote-part d'actif net issue du taux moyen pondéré de l'ensemble des concessions chinoises et la quote-part d'actif net comptabilisée, calculée à partir du taux effectif de détention de chacune des concessions chinoises prise individuellement.

(en millions d'euros)	2022	2023
Résultat net des co-entreprises Concessions chinoises	114	96
Part du Groupe dans les co-entreprises Concessions chinoises - taux moyen pondéré	-	-
Autres	-1	-
Quote-part de résultat net dans les co-entreprises Concessions chinoises	52	44

La valeur recouvrable de chaque co-entreprise « concessions chinoises » fait l'objet d'un test de perte de valeur selon les dispositions prévues par la norme. Les plans long terme des concessions d'Eau en Chine ont été prolongés jusqu'en 2029, afin d'être en mesure d'identifier un flux normatif pour le calcul de la valeur terminale, le modèle économique des activités de l'Eau en Chine étant particulier, avec des contrats à très long terme (entre trente et cinquante ans) et des flux d'investissements élevés sur les premières années des contrats.

Compte tenu des modèles utilisés et de l'horizon temporel retenu, les valeurs recouvrables font l'objet d'un suivi particulier. Elles reposent en effet sur un certain nombre d'hypothèses opérationnelles structurantes telles que les augmentations tarifaires, l'évolution des volumes, le niveau et la marge des activités de construction, les mesures d'efficacité et de productivité intégrées dans les cash-flows futurs, ainsi que sur des hypothèses macroéconomiques (taux d'actualisation et d'inflation) sous-tendant ces plans d'affaires.

Autres co-entreprises

Le Groupe détient également des intérêts dans d'autres co-entreprises qui, considérés individuellement, ne sont pas significatifs, pour une valeur nette comptable globale de 181 millions d'euros au 31 décembre 2023, dont principalement 71 millions d'euros au Moyen-Orient.

Quotes-parts non comptabilisées de pertes dans les co-entreprises

Toutes les co-entreprises du Groupe étant des partenariats dans lesquels le Groupe exerce un contrôle conjoint, les éventuelles quotes-parts de pertes sont toutes comptabilisées, à la date de clôture.

Transactions avec les co-entreprises (parties liées)

Le Groupe accorde des prêts aux co-entreprises. Ces prêts sont enregistrés à l'actif de l'état de la situation financière consolidée du Groupe (voir note 8.1.2 « Autres actifs financiers non courants et courants »).

Au 31 décembre 2023, les prêts courants et non courants, consentis à l'ensemble de ces entités, s'élèvent à 36 millions d'euros dont 22 millions d'euros en non courant (voir aussi note 8.1.2.2) et 14 millions d'euros en courant. La variation par rapport au 31 décembre 2022 s'explique principalement par la dépréciation des prêts actionnaires de 44 millions d'euros en Europe du Nord.

Au 31 décembre 2022, les prêts courants et non courants, consentis à l'ensemble de ces entités, s'élevaient à 132 millions d'euros dont 85 millions d'euros en non courant et 47 millions d'euros en courant.

Par ailleurs, compte tenu des activités du Groupe, les flux opérationnels entre sociétés sont limités, en général, aux sociétés d'un même pays. En conséquence, le niveau de transactions opérationnelles entre le Groupe et des sociétés mises en équivalence est peu significatif.

Toutefois, certains accords contractuels au sein des activités du Groupe imposent au Groupe l'existence de sociétés portant les actifs (sociétés généralement mises en équivalence) d'une part et de sociétés portant le contrat d'exploitation (sociétés généralement intégrées globalement) d'autre part.

5.2.4.2 Entreprises associées

L'évolution des entreprises associées au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Résultat	Distribution de dividendes	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Entreprises associées	787	67	-115	-125	5	-15	603

Les **variations de périmètre de consolidation** sont principalement liées à la cession de Fovarosi Csatomazasi Muvek Reszvenytar en Hongrie (-64 millions) et à la sortie de périmètre de Siciliacque (pour un total de -60 millions d'euros) suite à la cession des concessions d'eau italiennes.

Les entreprises associées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Quote-part de capitaux propres		Quote-part des résultats	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	2022	2023
Agbar et filiales	236	230	12	10
Fovarosi Csatomazasi Muvek	63	-	-	-2
Siciliacque	60	-	-6	-
Wasserversorg , in Mitteldeutschland GmbH	39	46	-	7
Ajman Sewerage Co. Ltd	36	35	10	10
Autres entreprises associées non significatives (1)	353	292	54	42
TOTAL	787	603	70	67

Impacts au compte de résultat consolidé

Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence au sein des activités poursuivies	71	63
Pertes de valeur et badwill reconnus en résultat classés en autres produits et charges opérationnels (2)	-1	4
Quote-part de résultat net des autres mises en équivalence	-	-

(1) Entreprises associées d'une valeur unitaire inférieure à 30 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(2) Perte de valeur et badwill reconnus en résultat relatifs aux autres entreprises associées.

5.3 Besoin en fonds de roulement ("BFR")

5.3.1 Besoin en fonds de roulement

Le BFR net intègre d'une part le BFR « opérationnel » (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation, dettes et créances fiscales hors impôt courant), le BFR « fiscal » (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR « investissement » (créances et dettes sur acquisitions/cessions d'immobilisations).

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les créances et les dettes commerciales sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif. Le Groupe applique l'approche simplifiée pour les dépréciations des créances commerciales, conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 9. Le Groupe a recours à une matrice de provisionnement qui est propre au métier, à la zone géographique et à la typologie des clients considérés.

Lors de l'établissement de cette matrice, le Groupe a considéré les retards de paiement et les défaillances observées dans le passé, ainsi que l'environnement macroéconomique. De surcroît, la matrice est actualisée en fonction de l'évolution des paramètres économiques.

Le traitement comptable des dettes fournisseurs correspond à celui des passifs au coût amorti conformément aux dispositions de la norme IFRS 9. Les dettes commerciales sans taux d'intérêt déclaré à court terme sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels sur l'actif financier dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans ses actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

L'évolution du besoin en fonds de roulement (« BFR ») net au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variation du périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Stocks et travaux en cours nets	1 486	129	-18	7	-6	-26	-22	1 550
Créances d'exploitation nettes	14 534	47	-51	379	-171	-291	-84	14 363
Dettes d'exploitation	-19 475	-435	3	-549	195	411	42	-19 808
BFR NET	-3 456	-259	-66	-163	18	95	-64	-3 895

L'évolution de chacune de ces catégories de BFR au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Stocks et travaux en cours nets	1 486	129	-18	7	-6	-26	-22	1 550
Créances opérationnelles (dont créances fiscales hors impôt courant) (1)	13 826	251	-47	364	-167	-289	-81	13 857
Dettes opérationnelles (dont dettes fiscales hors impôt courant) (1)	-17 787	-510	-	-525	160	407	67	-18 189
BFR OPÉRATIONNEL (2)	-2 475	-130	-65	-154	-13	92	-36	-2 781
Créances fiscales (impôt courant)	320	69	-	14	-3	-2	12	410
Dettes fiscales (impôt courant)	-575	-9	-	-23	11	3	-8	-601
BFR FISCAL	-255	60	-	-9	8	1	4	-191
Créances sur cessions d'immobilisations	387	-273	-4	1	-1	-	-14	96
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	-1 113	84	3	-1	24	2	-18	-1 019
BFR INVESTISSEMENT	-726	-189	-1	-	23	2	-32	-923
BFR NET	-3 456	-259	-66	-163	18	95	-64	-3 895

(1) Y compris les actifs et passifs de contrats décrits en note 5.6.

(2) La variation du besoin en fonds de roulement figurant au tableau des flux de trésorerie consolidé correspond à la somme des mouvements liés à l'activité et des pertes de valeurs nettes du BFR opérationnel présenté ci-dessus.

L'évolution des stocks au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

Stocks (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur	Reprises de pertes de valeur	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement en actifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Matières premières et fournitures	1 276	73	-	-	8	-3	-26	-16	1 312
Travaux en cours	142	12	-	-	-	-1	-	-1	153
Autres stocks ⁽ⁱ⁾	135	43	-	-	2	8	-	-	189
STOCKS ET TRAVAUX EN COURS BRUTS	1 553	129	-	-	10	4	-26	-16	1 655
PERTES DE VALEUR SUR STOCKS ET TRAVAUX EN COURS	-67	-	-39	21	-3	-10	-	-6	-105
STOCKS ET TRAVAUX EN COURS NETS	1 486	129	-39	21	7	-6	-26	-22	1 550

(i) Y compris stocks de CO₂.

Les stocks proviennent principalement des segments Europe hors France à hauteur de 672 millions d'euros, Technologies de l'Eau à hauteur de 383 millions d'euros et du Reste du monde à hauteur de 290 millions d'euros.

L'évolution des créances d'exploitation au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

Créances d'exploitation (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur*	Reprises de pertes de valeur	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement en actifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Créances clients	11 414	111	-	-	422	-99	-243	-5	11 600
Pertes de valeurs sur créances clients	-1 086	-	-415	351	-83	-	6	-18	-1 245
CRÉANCES CLIENTS NETTES	10 328	111	-415	351	339	-99	-237	-23	10 355
Actifs contrats	835	-7	-	-	-3	-22	-	-4	799
Pertes de valeurs sur actifs de contrats	-2	-	-1	-	-	-	-	-	-2
ACTIFS DE CONTRATS NETS ⁽ⁱ⁾	832	-7	-1	-	-3	-22	-	-4	796
Autres créances d'exploitation courantes	1 176	-149	-	-	62	-19	-16	-	1 055
Pertes de valeurs sur autres créances d'exploitation courantes	-57	-	-11	25	-55	-	2	6	-90
AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION NETTES	1 119	-149	-11	25	7	-19	-13	6	965
Autres créances	694	8	-	-	2	-14	-2	-62	625
Créances fiscales	1 560	84	-	-	35	-17	-38	-2	1 623
CRÉANCES D'EXPLOITATION NETTES	14 534	47	-427	376	379	-171	-291	-84	14 363

(*) Les pertes de valeurs sont enregistrées en résultat opérationnel, elles sont incluses dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » du tableau consolidé des flux de trésorerie.

(i) Les actifs et passifs de contrats sont décrits en note 5.6.

Les variations de périmètre de consolidation sont principalement liées à l'entrée de la Lydec.

Les actifs destinés à la vente correspondent uniquement aux créances d'exploitation de la SADE.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

L'évolution des dettes d'exploitation au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

Dettes d'exploitation (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassements en passifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Dettes fournisseurs	8 081	-45	235	-33	-203	-75	7 960
Autres dettes d'exploitation courantes	7 024	141	70	-78	-102	36	7 091
Passifs contrats ⁽ⁱ⁾	1 545	227	151	-40	-1	-1	1 881
Autres dettes	785	55	2	-18	-32	-1	792
Dettes fiscales et sociales	2 041	53	92	-27	-75	-1	2 084
DETTES D'EXPLOITATION	19 475	432	549	-195	-411	-42	19 808

(i) Les actifs et passifs de contrats sont décrits en note 5.6.

Les variations de périmètre de consolidation sont principalement liées à l'entrée de la Lydec.

Les passifs destinés à la vente correspondent aux passifs de la SADE.

5.3.2 Opérations de gestion du besoin en fonds de roulement

Veolia a mis en place plusieurs programmes de cession de créances sous forme d'affacturage, de cession-escompte et de cession à titre de garantie, toujours en cours en 2023.

Affacturage

Dans le cadre de ces programmes, certaines filiales du Groupe ont convenu de céder, sur une base renouvelable, des créances clients par subrogation conventionnelle ou cession de créances (type Dailly pour la France) sans recours contre les risques de défaillance du débiteur. L'analyse des risques et avantages telle que définie par IFRS 9 a conduit le Groupe à décomptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes d'affacturage. Par ailleurs, les filiales cédantes restent, dans certains cas, mandataires de la facturation et du recouvrement des créances pour lesquelles elles sont rémunérées mais n'en conservent pas le contrôle.

Ainsi, sur l'exercice 2023, un montant cumulé de 5 716 millions d'euros de créances a été cédé au titre de ces programmes, contre 5 760 millions d'euros sur l'exercice 2022. Le montant de créances cédées décomptabilisées au 31 décembre 2023 est de 1 094 millions d'euros, contre 1 142 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Affacturage inversé

Certaines entités du Groupe ont mis en place des programmes d'affacturage inversé permettant aux fournisseurs du Groupe, en cédant leurs créances avant l'échéance, de bénéficier de possibilités de paiement anticipé. Après analyse ces dettes sont maintenues en dettes fournisseurs, leurs caractéristiques n'étant pas modifiées en substance.

Le montant des créances cédées par les fournisseurs dans le cadre des programmes d'affacturage inversé et présenté au sein des dettes fournisseurs s'élève à 260 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Cession-escompte et cession à titre de garantie

Dans le cadre des Partenariats Public-Privé, des filiales de Veolia peuvent céder aux organismes financeurs des projets, la fraction des paiements futurs garantis par les collectivités/clients privés (comptabilisés en créances financières conformément à IFRIC 12 ou IFRS 16) via des programmes de cession-escompte ou de cession à titre de garantie (type Dailly pour la France). Les conventions de cession mises en place et les clauses contractuelles entre parties prenantes permettent de démontrer que, pour la majorité des partenariats concernés par ces cessions de créances financières, les critères de décomptabilisation précisés par IFRS 9 sont respectés. Le risque

résiduel (considéré non significatif), porté par les sociétés, est généralement lié au seul retard de paiement des clients dû à une facturation tardive/décalée des redevances par les filiales du Groupe. En effet, les filiales du Groupe reçoivent mandat de la part des établissements financiers pour gérer la facturation et le recouvrement des créances visées par ces programmes. L'analyse des modalités de gestion et de recouvrement incombant aux filiales du Groupe a conduit Veolia à considérer que ces prestations ne sont pas caractéristiques d'une implication continue.

5.4 Actifs financiers opérationnels non courants et courants

Les actifs financiers opérationnels regroupent les actifs financiers résultant de l'application de l'IFRIC 12 sur le traitement comptable des concessions et ceux résultant de l'application d'IFRS 16, sur le traitement comptable des locations.

Contrats de concession

Selon l'interprétation IFRIC 12, lorsque l'opérateur a un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier de la part du concédant en rémunération des services de concession, le modèle de l'actif financier s'applique. Dans ce contexte, les infrastructures, gérées dans le cadre de ces contrats, ne peuvent figurer à l'actif de l'opérateur en tant qu'immobilisations corporelles mais sont comptabilisées sous la forme d'actifs financiers.

Les subventions d'investissement reçues dans le cadre de contrats de concessions sont, en général, définitivement acquises et sont donc non remboursables. Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, ces subventions sont présentées en diminution des actifs incorporels ou des actifs financiers en fonction du modèle applicable après analyse de chaque contrat de concession (IFRIC 12). Dans le modèle de l'actif financier, les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel.

Pendant la phase de construction, ces contrats donnent donc lieu à l'inscription d'une créance financière dans l'état de la situation financière consolidée en contrepartie de chiffre d'affaires, selon la méthode de reconnaissance édictée dans la norme IFRS 15 sur les contrats de construction.

Les créances financières sont évaluées à l'origine pour le montant le plus faible entre la juste valeur et la somme des flux futurs actualisés, puis comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, puisque, conformément à la norme IFRS 9, elles sont représentatives du droit à recevoir des flux de trésorerie contractuels et elles ont les caractéristiques d'un prêt.

La détermination du taux de rémunération de la créance financière

est, après analyse du contrat et de son financement, notamment assise sur le taux de financement du Groupe ou/et de la dette adossée au contrat.

Contrats de location

La norme IFRS 16 prescrit d'identifier les modalités contractuelles des accords, qui sans revêtir la forme juridique d'un contrat de location, accordent aux clients, en contrepartie de loyers inclus dans la rémunération globale du contrat, un droit d'usage d'un ensemble d'actifs (droit d'usage qui s'analyse comme un transfert du contrôle de cet ensemble d'actifs pendant la durée du contrat). Elle identifie ainsi, dans de tels accords, une composante location, qui est ensuite analysée et comptabilisée selon les critères de cette norme.

L'opérateur du contrat (Veolia) devient alors un bailleur à l'égard de ses clients. Dès lors, à la date de signature du contrat Veolia détermine si les caractéristiques de ce contrat de location sont constitutives d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

Pour effectuer cette distinction, Veolia effectue une analyse globale pour déterminer si le contrat de location transfère à son client (le preneur) la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent.

Ainsi pour effectuer cette analyse, les indicateurs suivants sont notamment pris en compte : (i) le transfert de la propriété de l'actif au client au terme de la durée du contrat, (ii) une durée du contrat de location couvrant la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif, (iii) une valeur actualisée des loyers s'élevant à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif, ou (iv) une spécificité telle de l'actif que seul le client peut l'utiliser sans lui apporter de modifications majeures.

Si cette analyse aboutit à la conclusion qu'il existe un contrat de location-financement, Veolia n'enregistre pas un actif corporel, mais un actif financier opérationnel pour refléter le financement correspondant.

La répartition des actifs financiers opérationnels par segment opérationnel s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	Non courants		Courants		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
France et déchets spéciaux Europe	87	134	15	23	102	157
Europe hors France	715	665	114	129	829	794
Reste du monde	391	387	53	54	444	441
Technologies de l'Eau	1	1	1	-	1	1
Autres	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS OPERATIONNELS	1 194	1 187	183	206	1 377	1 393
DONT ACTIFS FINANCIERS OPERATIONNELS IFRIC 12	739	727	154	171	893	898
DONT ACTIFS FINANCIERS OPERATIONNELS IFRS 16	455	460	29	35	484	495

L'évolution de la valeur nette des actifs financiers opérationnels non courants et courants au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Nouveaux Actifs Financiers Opérationnels	Remboursements / sorties	Perte de valeur**	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement non courant/ courant	Autres mouvements	31 décembre 2023
Actifs financiers opérationnels IFRIC 12 non courants et courants	893	153	-149	-	13	-	-	-12	898
Actifs financiers opérationnels IFRS 16 non courants et courants	484	98	-85	2	-	-12	-	7	495
ACTIFS FINANCIERS OPERATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS	1 377	251	-234	2	13	-12	-	-5	1 393

(*) Les nouveaux actifs financiers opérationnels figurant au tableau des flux de trésorerie correspondent aux nouveaux actifs financiers opérationnels, présentés ci-dessus, soit 254 millions d'euros nets de la dette d'acquisition de ces nouveaux actifs, soit 3 millions d'euros sur l'exercice 2023.

(**) Les pertes de valeurs sont enregistrées en résultat opérationnel.

Les principaux **nouveaux** actifs financiers opérationnels en 2023 correspondent essentiellement à l'augmentation des créances financières sur les contrats en cours, en particulier dans les segments :

- France et déchets spéciaux Europe, à hauteur de 102 millions d'euros ;
- Europe hors France, à hauteur de 92 millions d'euros ;
- Reste du monde, à hauteur de 57 millions d'euros.

Les principaux **remboursements et sorties** d'actifs financiers opérationnels en 2023 proviennent des segments suivants :

- France et déchets spéciaux Europe, à hauteur de -47 millions d'euros ;
- Europe hors France, à hauteur de -127 millions d'euros ;
- Reste du monde, à hauteur de -59 millions d'euros.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Nouveaux Actifs Financiers Opérationnels	Remboursements / sorties	Perte de valeur	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement non courant / courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Montant brut	755	144	-44	-	13	1	-118	-7	743
Pertes de valeur	-16	-	-	-	-	-	-	-1	-17
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS IFRIC 12 NON COURANTS	739	144	-44	-	13	1	-118	-8	727
Montant brut	154	9	-104	-	-	-2	118	-4	171
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS IFRIC 12 COURANTS	154	9	-104	-	-	-2	118	-4	171
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS IFRIC 12 NON COURANTS ET COURANTS	893	153	-149	-	13	-	-	-12	898

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Nouveaux Actifs Financiers Opérationnels	Remboursements / sorties	Perte de valeur	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement non courant / courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Montant brut	455	98	-3	-	-	-11	-86	7	460
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS IFRS 16 NON COURANTS	455	98	-3	-	-	-11	-86	7	460
Montant brut	32	-	-82	-	-	-1	86	-	36
Pertes de valeur	-3	-	-	2	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS IFRS 16 COURANTS	29	-	-82	2	-	-1	86	-	35
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS IFRS 16 NON COURANTS ET COURANTS	484	98	-85	2	-	-12	-	7	495

L'échéancier des actifs financiers opérationnels IFRIC 12 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Plus de 5 ans	Total
France et déchets spéciaux Europe	22	120	3	-	2	5	151
Europe hors France	108	30	33	47	37	324	580
Reste du monde	42	35	13	12	19	45	167
Technologies de l'Eau	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	171	186	49	60	58	374	898

L'échéancier des actifs financiers opérationnels IFRS 16 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Plus de 5 ans	Total
France et déchets spéciaux Europe	1	3	1	1	-	-	6
Europe hors France	21	9	7	5	34	138	214
Reste du monde	13	11	10	11	10	220	275
Technologies de l'Eau	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	35	23	18	17	44	358	495

Les actifs financiers opérationnels détenus par le Groupe dans des pays considérés à risque, ne représentent pas de montants significatifs.

5.5 Passifs du domaine concédé part non courante et courante

Les passifs du domaine concédé résultent de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sur le traitement comptable des concessions (voir note 5).

La ventilation par segment de la valeur nette des passifs du domaine concédé pour la part non courante et courante au cours de l'exercice 2023 se présente comme suit :

	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
<i>(en millions d'euros)</i>						
France et déchets spéciaux Europe	163	149	28	25	191	174
Europe hors France	1 396	1 379	206	310	1 602	1 689
Reste du monde	122	137	9	12	131	148
Technologies de l'Eau	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
PASSIFS DU DOMAINE CONCÉDÉ	1 681	1 665	243	347	1 924	2 011

5.6 Actifs et passifs de contrats

Les actifs de contrats courants et non courants représentent les montants des prestations effectuées par le Groupe mais non encore facturées et dont le droit à rémunération est conditionnel. Ces actifs sont essentiellement des créances à l'avancement issues des activités de Technologies de l'Eau.

Les passifs de contrats courants et non courants correspondent essentiellement aux montants déjà réglés par les clients et pour lesquels le Groupe n'a pas encore effectué les prestations (produits constatés d'avance, acomptes reçus des clients). Ces passifs sont reconnus en chiffre d'affaires lorsque le Groupe a réalisé les prestations.

Les actifs et passifs de contrats s'établissent à :

	Actifs contrats		Passifs contrats	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
<i>(en millions d'euros)</i>				
France et déchets spéciaux Europe	87	59	198	180
Europe hors France	88	128	564	707
Reste du monde	198	142	340	433
Technologies de l'Eau	457	467	441	561
Autres	2	-	2	-
TOTAL	832	796	1 545	1 881

Les actifs et passifs de contrats sont principalement inclus dans les rubriques « Créances d'exploitation », « Actifs financiers opérationnels non courants » et « Dettes d'exploitation » de l'état de la situation financière consolidée.

5.7 Gestion des risques d'approvisionnement

Dans le cadre de la gestion de leurs approvisionnements et de l'optimisation de leurs coûts ou de la couverture d'une production future, certaines filiales du Groupe, selon leurs activités, peuvent être amenées à s'engager dans des contrats d'achat et de vente à terme de matières ou encore à mettre en place des dérivés permettant de figer les coûts des approvisionnements ou les prix de vente de matières premières produites (électricité).

Les risques sur matières premières sont décrits en note 8.3.1.3.

5.8 Engagements liés aux activités opérationnelles

5.8.1 Engagements donnés liés aux activités opérationnelles

Les engagements donnés liés aux activités opérationnelles comprennent les garanties opérationnelles et les engagements d'achat.

Les garanties opérationnelles ou d'exploitation recouvrent tout engagement non lié à des opérations de financement requis au titre de contrats ou marchés, donné en général dans le cadre de l'exploitation et de l'activité des sociétés du Groupe. On compte parmi ces garanties des engagements de type cautions de soumission sur appels d'offres, cautions de restitution d'acomptes, garanties de bonne fin d'exécution ou de performance dans le cadre de la conclusion de contrats ou de concessions.

Parmi les grandes typologies d'engagements, figurent notamment :

- Engagements relatifs à la remise en état des sites de stockage.
En application des textes et des lois environnementales relatives à l'exploitation des centres de stockage de déchets, le Groupe a l'obligation de fournir des garanties financières aux collectivités publiques/agences gouvernementales. Ces garanties couvrent notamment la surveillance et la remise en état du site pendant 30 ans ou plus en fonction de la législation nationale (60 ans aujourd'hui au Royaume-Uni) après son exploitation.

Dans ce contexte, des garanties de performance et des lettres de crédit sont émises au profit des collectivités publiques et autres émanations de l'Autorité Publique.

Ces garanties couvrent selon les contrats, les coûts nécessaires à la surveillance et à la remise en état de la totalité ou d'une partie seulement du site.

Le chiffrage de ces garanties provient de modalités définies légalement ou contractuellement. Ces garanties, fournies pour le montant global dès le début de l'exploitation, s'éteignent avec la fin de l'obligation (fin des travaux de remise en état et surveillance des sites).

Ainsi, le montant d'engagement au titre de nos obligations de remise en état et surveillance des centres de stockage est en général différent du montant de la provision telle qu'elle est comptabilisée dans les comptes du Groupe (voir note 10). En effet, les provisions calculées par le Groupe s'appuient sur des évaluations différentes (relevant de politiques internes de sécurisation des sites, conçues pour préserver au mieux l'environnement) et qui prennent en compte la progressivité de l'obligation : l'exploitation du centre de stockage entraîne une dégradation progressive du site et par conséquent, la reconnaissance du passif associé est effectuée au fur et à mesure de l'exploitation (voir note 10).

À la clôture, si le montant de l'engagement est inférieur à la provision, aucun engagement hors bilan n'est déclaré. A contrario, si le montant de l'engagement est supérieur au montant de la provision, un engagement hors bilan est mentionné à hauteur du montant non provisionné.

Le détail des engagements hors bilan donnés est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garanties opérationnelles y compris performance bonds	12 016	11 329	4 320	3 625	3 384
Obligations d'achat	700	344	181	135	28
TOTAL ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	12 716	11 673	4 501	3 760	3 412

- Engagements relatifs aux activités d'ingénierie et de construction.
Dans le cadre de ses activités, le Groupe accorde (et reçoit) des garanties qui peuvent revêtir plusieurs formes (cautions sur marchés de travaux, garanties de bonne exécution...). Émises en faveur de clients ou d'institutions bancaires, elles font l'objet de suivi individuel par chantier et leur maturité dépend des caractéristiques contractuelles.

- Engagements relatifs aux contrats de concession.
Dans le cadre des contrats de service public conclus avec l'entité publique, le Groupe peut être amené/engagé à réaliser des investissements portant sur des infrastructures qui seront ensuite exploitées et rémunérées dans le cadre du contrat.

L'engagement contractuel peut porter à la fois sur le financement d'installations et ouvrages destinés à l'exploitation mais également à l'entretien et au renouvellement des infrastructures nécessaires à l'exploitation.

Ainsi les dépenses relevant du renouvellement ou de la remise en état des installations sont suivies et appréhendées au travers des décalages temporels éventuels entre l'engagement contractuel total sur la durée du contrat et sa réalisation, conformément à la norme sur les Provisions (IAS 37).

S'agissant des dépenses afférentes à la construction, entretien ou rénovation des biens concédés elles sont examinées au regard de l'interprétation IFRIC 12 et décrites en 5.4.

- Engagement d'achats et de ventes fermes de matières premières.
Dans le cadre de la gestion de leurs approvisionnements et de l'optimisation de leurs coûts, certaines filiales du Groupe, selon leurs activités, peuvent être amenées à mettre en place des dérivés permettant de figer les coûts des approvisionnements de matières premières dans le cas où les contrats n'offrent pas de protection adaptée ou encore à signer des contrats d'achat et de vente à terme de matières.

Les risques sur matières premières sont décrits en note 8.3.13.

Les engagements d'achat ferme, hors instruments dérivés, au titre de ces matières premières concernent principalement :

- le gaz dans les activités Énergie (principalement en Europe centrale) et dans les activités Eau. Les maturités des engagements sont, pour l'essentiel, inférieures à 5 ans ;
- l'électricité dans les activités Énergie (les maturités des achats restent inférieures à 3 ans compte tenu d'une absence de liquidité du marché de l'électricité sur les maturités plus longues) ;
- la biomasse et le charbon dans les activités Énergie.

En parallèle, des engagements de vente ferme d'électricité, hors instruments dérivés, ont été conclus pour sécuriser les prix de vente à un horizon inférieur à 3 ans. Ces engagements portent sur les activités de production exposées au marché de gros de l'électricité, à savoir principalement les activités Déchets au Royaume-Uni (électricité résultant de l'incinération de déchets) et Énergie en Europe centrale.

Les engagements donnés, ventilés par segment opérationnel, se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
France et déchets spéciaux Europe	931	820
Europe hors France	3 334	2 974
Reste du monde	3 028	2 634
Technologies de l'Eau	1 988	2 046
Autres	3 435	3 199
TOTAL ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	12 716	11 673

La baisse des engagements donnés entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 (-1 043 millions d'euros) provient, pour l'essentiel, des mainlevées de garanties de bonne exécution données pour 258 millions d'euros par VE CGE à Delfuent BV pour le compte de OTV et pour 174 millions d'euros par VWT dans le cadre du projet de dessalement Umm Al Quwain. Par ailleurs, une nouvelle garantie a été émise par VE SA à EDF Energy UK pour le compte de Veolia UK LTD dans le cadre de contrat de vente d'électricité pour 345 millions d'euros.

Le total des engagements donnés au titre des activités de Veolia Water Technologies s'élève à 1 302 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 1 378 millions d'euros au 31 décembre 2022.

En complément des engagements donnés chiffrés ci-dessus, Veolia a par ailleurs consenti des engagements non limités en montant se rapportant à des garanties opérationnelles de bonne exécution, ainsi qu'à un contrat de construction et de traitement de déchets, à Hong Kong, dans les métiers Eau et Déchets. Cet engagement, non limité en montant, porte sur la durée du contrat (37 mois de construction et 15 ans d'exploitation), soit au 31 décembre 2023, une durée résiduelle de 5 ans.

Ces engagements, limités à la durée desdits contrats, ont fait l'objet d'une approbation préalable du conseil d'administration de Veolia Environnement.

Le détail des engagements donnés à l'égard des co-entreprises se maintient à 274 millions d'euros (à 100 %) au 31 décembre 2023 contre 272 millions d'euros en 2022. Il s'agit principalement de garanties de performance données à Kilpilahti Power Plant Ltd pour la rénovation de la centrale de production combinée de chaleur et d'électricité de la ville de Porvoo en Finlande pour 100 millions d'euros, et à Glen Water Holding pour 77 millions d'euros dans le cadre d'installation de traitement d'eaux.

5.8.2 Engagements reçus liés aux activités opérationnelles

Ces engagements sont notamment liés aux engagements reçus de nos partenaires dans le cadre des contrats de construction.

Ils s'élèvent à 860 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 962 millions d'euros au 31 décembre 2022.

La baisse des engagements reçus est principalement due aux garanties échues de paiement d'électricité reçues par Bert en Hongrie pour 78 millions d'euros.

Le total des engagements reçus au titre des activités de Veolia Water Technologies s'élève à 122 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 72 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 6

CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

6.1 Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2022	2023
Frais de personnel	-10 474	-10 712
Participation et intéressement	-214	-209
Rémunérations en actions charges sociales comprises (1)	-59	-60
CHARGES DE PERSONNEL	-10 747	-10 981

(1) Cf. note 6.2.2, les rémunérations en actions sont essentiellement relatives aux Plans d'attribution d'actions et au Plan d'épargne salariale des collaborateurs.

Les effectifs moyens consolidés se répartissent ainsi :

Ventilation par segment opérationnel	2022	2023
France et déchets spéciaux Europe	50 927	50 354
Europe hors France	77 011	74 887
Reste du monde	70 976	75 347
Technologies de l'Eau	17 245	17 239
Autres	1 707	1 681
EFFECTIFS CONSOLIDÉS (1)	217 866	219 508

(1) Les effectifs consolidés excluent ceux des filiales mises en équivalence.

Ventilation par sociétés	2022	2023
Sociétés intégrées globalement	217 793	219 437
Joint operations	73	71
EFFECTIFS CONSOLIDÉS (1)	217 866	219 508

(1) Les effectifs consolidés excluent ceux des filiales mises en équivalence.

6.2 Rémunération en actions

6.2.1 Principes comptables

L'application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » conduit à comptabiliser une charge au titre des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions attribuées et autres compléments de rémunération en actions accordés par le Groupe à ses salariés. Lorsque les plans sont réglés en instruments de capitaux propres, la juste valeur des instruments est déterminée à leur date d'attribution et la juste valeur du plan est comptabilisée comme une charge avec contrepartie directe en capitaux propres sur la période pendant laquelle l'avantage est acquis et le service rendu.

Pour les plans d'attribution d'actions, la juste valeur des instruments est calculée en retenant la valeur du cours de l'action au jour de l'attribution et le rendement anticipé des dividendes.

S'agissant des plans d'épargne du Groupe (PEG), la charge de rémunération des PEG correspond à la décote et à l'abondement accordés par la société aux souscripteurs.

6.2.2 Coût des plans de rémunération en actions

Le coût des plans de rémunération en actions est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Plan d'épargne salariale des collaborateurs	40	27
Plan d'attribution d'actions de performance 2019	2	-
Plan d'attribution d'actions de performance 2020	6	2
Plan d'attribution d'actions de performance 2021	7	14
Plan d'attribution d'actions de performance 2022	3	10
Plan d'attribution d'actions de performance 2023	-	5
Plan d'attribution gratuite d'actions 2022	1	2
TOTAL (Y COMPRIS CHARGES SOCIALES)	59	60

6.2.2.1 Plans d'épargne salariale des collaborateurs 2023

Veolia Environnement met régulièrement en place, dans le cadre du plan d'épargne de Groupe (PEG) et du plan d'épargne de Groupe international (PEGI), en France et à l'international, des opérations d'actionnariat salarié, à travers deux offres distinctes (sécurisée et classique), qui permettent à de nombreux collaborateurs de Veolia Environnement et de ses filiales de souscrire des actions de Veolia Environnement. Les actions souscrites par les salariés dans le cadre de ces opérations sont soumises à certaines restrictions concernant la cession ou le transfert de ces titres.

En 2023, Veolia Environnement a proposé une nouvelle opération d'actionnariat salarié du Groupe, déployée dans 49 pays.

Dans le cadre de cette opération, les actions ont été souscrites avec une décote de 15 % par rapport à la moyenne des 20 cours de clôture de bourse précédant la date de fixation du prix de souscription par la directrice générale. Le prix de souscription s'élevait à 22,13 euros.

Dans la formule dite « sécurisée », les salariés bénéficient :

- d'un abondement brut de 100 %, dans la limite de 300 euros souscrits ;
- d'un effet de levier venant compléter leur apport personnel, en cas de hausse du cours de l'action.

Cet apport personnel, ainsi que l'abondement net, font l'objet d'une garantie en cas de baisse du cours de l'action, ainsi que d'un rendement minimum garanti. Dans certains pays, cette formule prend la forme de *Share Appreciation Rights*, afin de s'adapter à la législation locale.

Un établissement financier mandaté par Veolia assure la couverture de cette opération.

Au Royaume-Uni, à titre alternatif à la formule « classique », un *Share Incentive Plan* (SIP) a été mis en œuvre, permettant aux salariés de souscrire au cours le plus bas entre le cours de l'action au 1^{er} novembre 2023 et celui du 31 mars 2024, tout en bénéficiant d'un abondement plafonné à 250 livres sterling. Ce plan est toujours en cours au 31 décembre 2023.

Le 13 décembre 2023, Veolia Environnement a émis 10 027 792 actions nouvelles dans le cadre de cette opération, représentant une augmentation de capital de 222 millions d'euros.

En 2023, la charge comptabilisée en résultat opérationnel est de 27 millions d'euros.

6.2.2.2 Plans d'Attribution d'Actions de Performance 2023

En 2023, le Groupe a procédé à l'attribution de 1 006 109 actions de performance (AP), à destination de dirigeants et collaborateurs du Groupe, sous réserve de la réalisation d'une condition de présence des bénéficiaires au 3 mai 2026 et de conditions de performance basées sur les critères suivants :

- des critères de nature financière (progression moyenne du résultat net courant Part du Groupe, et performance relative du rendement total pour l'actionnaire – TSR – de l'action Veolia Environnement par rapport à celle de l'indice du Stoxx 600 Utilities (Price) SX6P) ;
- des critères quantitatifs non financiers liés à la « raison d'être » de l'entreprise.

Compte tenu de ces caractéristiques et des conditions de marché applicables à la date de mise en place du plan, la juste valeur des instruments a été estimée à 21,52 euros.

Les conditions de performance et de présence sont prises en compte dans l'estimation de la charge de rémunération.

La charge comptabilisée en 2023 en résultat opérationnel est de 5 millions d'euros.

6.2.2.3 Plans mis en place avant 2023

Pour rappel, Veolia a mis en place les plans suivants lors des exercices précédents :

- plan d'épargne salariale des collaborateurs 2022 : Veolia avait proposé en 2022 une opération d'actionnariat salarié du Groupe, déployée dans 45 pays. Ce plan était échu au 31 décembre 2022, à l'exception du SIP au Royaume-Uni pour lequel une charge complémentaire de 0,2 million d'euros a été comptabilisée dans le résultat opérationnel en 2023 ;
- plans d'attribution d'actions de performance 2020, 2021 et 2022 : le Groupe avait mis en place des plans d'attribution d'actions de performance (AP) en 2020, 2021 et 2022 sous réserve de la réalisation d'une condition de présence du bénéficiaire à la date d'acquisition définitive le 5 mai 2023, le 4 mai 2024 et le 2 août 2025 respectivement, et de conditions de performance. La charge totale de ces 3 plans, comptabilisée en 2023 en résultat opérationnel, est de 26 millions d'euros ;
- plan d'Attribution Gratuite d'Actions 2022 : le Groupe avait procédé à l'attribution de 145 200 actions gratuites sous réserve de la réalisation d'une condition de présence des bénéficiaires au 15 juin 2025. La charge de ce plan, comptabilisée en 2023 en résultat opérationnel, est de 2 millions d'euros.

6.3 Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les éléments présentés ci-après décrivent les régimes proposés par les entités consolidées par intégration globale.

6.3.1 Principes comptables

Veolia Environnement et ses filiales ont mis en place plusieurs régimes de retraite :

Les plans à cotisations définies : il s'agit de plans pour lesquels le Groupe (ou une entité du Groupe) paye une contribution déterminée à une entité séparée, ce qui l'exonère de tout paiement éventuel complémentaire.

Ces obligations sont reconnues en charges quand elles sont dues.

Les plans à prestations définies : il s'agit de plans qui ne répondent pas à la définition d'un plan à cotisations définies. Les obligations nettes de chaque entité du Groupe sont calculées pour chaque plan sur la base d'une estimation du montant que les salariés percevront en échange des services rendus sur la période en cours et sur les périodes passées. Le montant de l'obligation est actualisé et la juste valeur des actifs de retraite est déduite.

Lorsque le calcul implique un bénéfice pour le régime, l'actif comptabilisé est plafonné à la somme de la valeur actuelle des bénéfices, disponibles sous la forme de remboursements futurs ou de réductions de contributions au plan. Dans ce cas, le surplus du régime est comptabilisé dans les actifs financiers non courants.

Certains engagements du Groupe ou d'entités du Groupe peuvent bénéficier de droits à remboursement, correspondant à l'engagement d'une autre partie de rembourser en partie ou en totalité les dépenses liées à ces engagements. Ces droits à remboursement sont comptabilisés dans les actifs financiers non courants.

Dans le cadre du financement des plans à prestations définies, le Groupe peut être amené à effectuer des paiements volontaires à des fonds de pension. Le cas échéant, ces paiements volontaires sont présentés au sein des flux nets de trésorerie générés par l'activité de l'état consolidé des flux de trésorerie, de la même manière que pour les autres contributions employeurs versées.

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités de maintien des personnels dans les sociétés jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les taux d'actualisation retenus sont propres à chaque zone monétaire. Ils sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de même monnaie et de maturité équivalente à la moyenne des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

En application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les écarts actuariels générés sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

6.3.2 Description des régimes

Le Groupe a mis en place au profit de ses collaborateurs, en fonction de l'environnement réglementaire et des accords collectifs, des régimes de retraite à cotisations définies, des régimes de retraite à prestations définies (d'entreprises ou multi-employeurs) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Régimes à cotisations définies

Dans certaines filiales, des régimes de retraites supplémentaires à cotisations définies ont été mis en place. Les dépenses effectuées par le Groupe au titre de ces régimes représentent 183 millions d'euros pour l'exercice 2023, et 186 millions d'euros pour l'exercice 2022.

Régimes à prestations définies

Les tableaux figurant en note 6.3.3, présentent les engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages postérieurs à l'emploi.

L'évaluation de ces engagements se traduit par la notion de dette actuarielle. Ces engagements de décaissements futurs peuvent être partiellement ou intégralement financés (« actifs de couverture »).

Les engagements les plus significatifs se situent au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France.

Royaume-Uni

La dette actuarielle au 31 décembre 2023 s'élève à 773 millions d'euros (contre 746 millions d'euros au 31 décembre 2022), couverte par des actifs de couverture à hauteur de 814 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 804 millions d'euros en 2022). L'évolution de la dette actuarielle est présentée dans le tableau ci-après en note 6.3.3.

La durée moyenne des plans est de l'ordre de 12 ans.

Les plans à prestations définies sont essentiellement des régimes dont les prestations sont basées sur le dernier salaire. La plupart de ces plans ne sont plus accessibles aux nouveaux salariés, et la majorité de ces régimes a également été fermée à l'acquisition de nouveaux droits. Le financement est assuré par le versement de contributions de la part de l'employeur, voire également de la part des employés, à un fonds de pension indépendant (administré par un Trustee). La réglementation locale assure l'indépendance des fonds de pension, composés de neuf membres (dont cinq représentants de l'employeur, trois représentants des employés et retraités, un membre indépendant).

Les règlements des régimes autorisent l'employeur à récupérer, à l'issue des plans, les fonds versés en excédent.

Ces plans prévoient une sortie partielle en capital, le solde étant versé sous forme de rente, au choix des retraités. Dans le cas de la sortie en rente, les risques associés sont liés à la longévité des participants.

France

La dette actuarielle au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des régimes s'élève à 388 millions d'euros (395 millions d'euros au 31 décembre 2022). Elle est couverte par des actifs à hauteur de 78 millions d'euros au 31 décembre 2023 (77 millions d'euros au 31 décembre 2022). L'évolution de la dette actuarielle est présentée dans le tableau ci-après en note 6.3.3.

Près de 87 % de cette dette correspond aux indemnités légales et conventionnelles de départ à la retraite versées en une seule fois. Ces indemnités représentent un multiple du dernier salaire en fonction de l'ancienneté et sont obligatoirement payées au départ en retraite des salariés, en application de la convention collective. Une partie de ces obligations est couverte par des contrats d'assurance, mais cette couverture reste un choix de l'employeur. La durée moyenne de ces plans est de l'ordre de 10 ans.

Le risque pesant sur ce type de régime est lié aux renégociations de conventions collectives qui peuvent également générer des ajustements des indemnités octroyées.

États-Unis

La dette actuarielle au 31 décembre 2023 s'élève à 541 millions d'euros (contre 550 millions d'euros au 31 décembre 2022), couverte par des actifs de couverture à hauteur de 483 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 463 millions d'euros en 2022). L'évolution de la dette actuarielle est présentée dans le tableau ci-après en note 6.3.3.

La durée moyenne des plans est de l'ordre de 10 ans.

Les plans à prestations définies sont essentiellement des régimes de retraite dont les prestations sont basées sur le salaire moyen des participants. Les principaux plans à prestations définies sont le Suez Water Resources Retirement Plan, Suez Water Environmental Services Pension Plan et le Ionics Incorporated Retirement Plan. Le plan de Suez Water Resources est fermé aux nouveaux entrants et le plan de Suez Water Environmental Services et Ionics Incorporated Retirement Plan sont également fermés à l'acquisition de nouveaux droits. Suez Water Inc. s'engage à prendre en charge une partie des frais de santé de ses salariés, ce plan est fermé aux nouveaux entrants. Le financement est assuré par le versement de contributions de la part de l'employeur à des fonds.

Régimes multi-employeurs

Dans le cadre d'accords collectifs, certaines sociétés du Groupe participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies. Cependant, certains de ces régimes ne sont pas capables de fournir une base cohérente et fiable pour répartir l'obligation, les actifs et les coûts entre les différentes entités y participant. Ils sont alors comptabilisés comme des régimes à cotisations définies conformément à la norme IAS 19. Les plans multi-employeurs concernent en 2023 environ 4 000 salariés et se situent principalement en Allemagne, pays dans lequel ces régimes sont généralement financés par répartition, et aux États-Unis.

La dépense correspondante enregistrée en compte de résultat consolidé est égale aux cotisations de l'année : elle s'élève à 9 millions d'euros en 2023, contre 10 millions d'euros en 2022. Le Groupe prévoit de verser en 2024 des cotisations de 9 millions d'euros pour ses régimes multi-employeurs.

6.3.3 Engagements relatifs aux régimes de retraites à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi

6.3.3.1 Hypothèses actuarielles retenues

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les calculs varient selon les pays où sont mis en place les plans.

Les hypothèses moyennes utilisées pour déterminer la valeur de la dette actuarielle des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Taux d'actualisation	4,51 %	4,33 %
<i>Dont Royaume-Uni</i>	5,00 %	4,80 %
<i>Dont Etats-Unis</i>	5,00 %	4,90 %
<i>Dont Zone Euro</i>	3,75 %	3,40 %
Taux d'inflation	2,49 %	2,48 %
<i>Dont Royaume-Uni (RPI / CPI)</i>	3,1%/2,45%	3,05%/2,45%
<i>Dont Etats-Unis</i>	2,50 %	2,50 %
<i>Dont Zone Euro</i>	2,00 %	2,00 %

6.3.3.2 Évolution de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi

Evolution de l'engagement (en millions d'euros)	Au 31 décembre									
	Royaume-Uni		France		Etats-Unis		Autres pays		TOTAL	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Dette actuarielle en début d'exercice	1 286	746	468	395	31	550	315	377	2 100	2 067
Coût des services rendus au cours de la période	3	1	27	19	10	7	26	29	67	56
Modification de plans ou nouveaux plans (gains de contrat)	-	-	4	-21	-	-	-1	-	3	-21
Réduction et liquidation	-24	-	-13	-12	-	-	-108	-3	-145	-15
Coût d'intérêt sur la dette	25	38	4	12	21	26	8	13	58	89
Pertes (gains) actuariels	-502	12	-95	20	-141	9	-79	2	-817	43
<i>Dont pertes (gains) actuariels sur expérience</i>	26	5	1	9	2	1	16	-	45	15
<i>Dont pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques</i>	-1	-12	1	-	-	-	-2	-	-2	-12
<i>Dont pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières</i>	-528	19	-96	11	-142	8	-93	2	-860	40
Cotisations employés	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1
Prestations versées	-46	-39	-24	-23	-33	-32	-28	-33	-130	-126
Acquisitions	150	-	31	-	619	-	237	15	1 038	16
Cessions	-94	-	-8	-1	-	-	-2	-	-103	-1
Effet de change	-52	16	-	-	42	-19	8	-5	-2	-9
Autres	-1	-	-	-1	-	-	-	4	-1	3
(a) Dette actuarielle en fin d'exercice	746	773	395	388	550	541	377	400	2 067	2 103

6.3.3.3 Sensibilité de la dette actuarielle et du coût des services rendus

La dette actuarielle du Groupe est particulièrement sensible aux taux d'actualisation et d'inflation.

Ainsi, une hausse de 1 % du taux d'actualisation diminuerait la dette actuarielle du Groupe d'environ 205 millions d'euros et le coût des services rendus de l'année suivante de 4 millions d'euros. Une baisse de 1 % du taux d'actualisation augmenterait la dette actuarielle de 232 millions d'euros et le coût des services rendus de l'année suivante de 4 millions d'euros.

À l'inverse, une hausse de 1 % du taux d'inflation augmenterait la dette actuarielle du Groupe d'environ 139 millions d'euros et le coût des services rendus de 4 millions d'euros. Une baisse de 1 % du taux d'inflation diminuerait la dette actuarielle de 126 millions d'euros et le coût des services rendus de 4 millions d'euros.

6.3.4 Évolution de la couverture financière des engagements postérieurs à l'emploi et de la provision

(en millions d'euros)	Royaume-Uni		France		Etats-Unis		Autres Pays		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
(a) Dette actuarielle en fin d'exercice	746	773	395	388	550	541	377	400	2 067	2 103
(b) Valeur vénale des placements en fin d'exercice	804	814	77	78	464	483	125	130	1 470	1 506
Couverture financière = (b) – (a)	59	41	-318	-310	-86	-58	-252	-271	-597	-597
Provisions	-7	-9	-319	-311	-107	-96	-254	-274	-688	-690
Avantages constatés d'avance (régimes en surplus)	65	50	1	2	21	39	3	3	90	93

Le total des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi s'élève à 690 millions d'euros en 2023, dont 670 millions d'euros comptabilisés en provisions non courantes et 20 millions d'euros de provisions, correspondant à des activités en cours de cession, reclassées en passifs destinés à la vente contre 688 millions d'euros en 2022.

6.3.5 Évolution des actifs de couverture

Le tableau ci-après présente les actifs en couverture des engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

Evolution des actifs (en millions d'euros)	Au 31 décembre									
	Royaume-Uni		France		Etats-Unis		Autres pays		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Valeur vénale des placements en début d'exercice	1 369	804	77	77	13	464	83	125	1 542	1 470
Rendement réel des placements	-489	20	2	5	-110	56	-16	4	-613	85
<i>Dont produits d'intérêts sur les placements</i>	26	40	1	3	17	22	3	4	47	69
<i>Dont rendement des actifs à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts</i>	-515	-21	1	2	-127	34	-19	-	-660	16
Cotisations employeur	11	12	-	-	11	13	12	11	34	36
Cotisations employés	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1
Acquisitions	142	-	2	-	546	-	168	-	858	-
Cessions	-102	-	-1	-	-	-	-	-	-103	-
Liquidations	-24	-	-1	-	-	-	-120	-1	-145	-1
Prestations versées	-46	-39	-3	-3	-32	-31	-10	-12	-91	-85
Coûts administratifs payés par le fonds	-	-	-	-	-	-1	-	-	-1	-1
Effets de change	-58	16	-	-	36	-17	7	1	-15	1
Autres	-	-	-	-1	-	-	-	-1	-	-1
(b) Valeur vénale des placements en fin d'exercice	804	814	77	78	464	483	125	130	1 470	1 506

Politique d'investissement

Au Royaume-Uni, la politique d'investissement est définie par le fonds de pension. Le niveau de financement du régime et les échéances des contributions sont négociés entre l'employeur et le Trustee, sur la base d'évaluations actuarielles triennales. Les contributions incluent à la fois le recouvrement du déficit lié aux droits passés, et la couverture du coût des services rendus des années futures.

La stratégie menée sur les fonds anglais vise à atteindre un niveau de couverture technique des engagements de 100 % à horizon 10 ans, tout en maintenant un niveau de risque jugé acceptable par toutes les parties prenantes (Trustees et employeurs). Pour parvenir à ce résultat, les actifs de couverture sont décomposés en deux portefeuilles :

- l'un constitué d'instruments financiers visant à couvrir parfaitement le passif (dont les flux sont adossés au mieux aux engagements, et dont la valorisation évolue en parallèle avec la valorisation du passif). Ce portefeuille est essentiellement composé d'obligations indexées sur l'inflation émises par l'État britannique ou garanties par celui-ci et d'opérations de dérivés avec des contreparties bancaires de premier rang, avec lesquelles des contrats de collatéralisation sont en place afin de minimiser le risque de contrepartie ;
- l'autre, constitué d'actifs de croissance, investis dans différents types de supports (actions, obligations, fonds diversifiés, etc.) et visant un rendement attendu supérieur à l'accroissement des passifs. La gestion de ce portefeuille a été déléguée depuis janvier 2017 à un gérant externe.

Des politiques de couverture de certains risques, notamment le risque de change, d'inflation et de taux ont été menées, afin de réduire l'exposition des fonds aux variations de ces indicateurs, et par suite, réduire le risque d'augmentation des contributions. Ces couvertures sont faites sous forme de produits dérivés (forwards de change, total return swaps sur gilts, swaps de taux, etc.).

En France, les actifs du Groupe sont placés en premier lieu auprès de compagnies d'assurance et investis dans le fonds général de l'assureur. Le code général des assurances français oblige les compagnies d'assurance à délivrer sur ces fonds un taux minimum de rendement dont le calcul est notamment basé sur le taux des obligations d'État.

Aux États-Unis, la politique d'investissement est définie par le fonds de pension. Le niveau de financement du régime est fixé par l'employeur.

Pour l'ensemble du Groupe, le rendement réel des actifs reflète les performances des marchés, en fonction des profils d'investissement des actifs.

Le Groupe prévoit de contribuer à hauteur de 25 millions d'euros en 2024 aux régimes à prestations définies, contre 36 millions d'euros décaissés en 2023.

Allocation et rendement des actifs

L'allocation moyenne des actifs des régimes de retraites du Groupe est la suivante :

	2022	2023
Actifs non cotés	11,4 %	11,3 %
Actifs non cotés liquides - Fonds de placements (fonds général assureur)	7,7 %	9,2 %
Actifs non cotés illiquides - Fonds de placements (1)	0,5 %	0,5 %
Actifs non cotés - Autres	3,2 %	1,6 %
Actifs cotés (liquides)	86,2 %	85,3 %
Obligations d'État (2)	13,4 %	12,4 %
Obligations Corporate	7,1 %	8,0 %
Actions	13,3 %	17,7 %
Fonds de placements diversifiés	38,4 %	36,1 %
Actifs cotés liquides - Autres	14,0 %	11,0 %
Liquidités	2,4 %	3,4 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

(1) Les actifs non cotés illiquides – fonds de placement correspondent aux fonds pour lesquels une liquidité mensuelle n'est pas assurée (exemple : fonds immobilier, fonds d'infrastructures).

(2) La part des obligations d'État provenant de pays à risque est non significative.

6.3.6 Impacts sur le résultat global

Le coût net des avantages est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre									
	Royaume-Uni		France		Etats-Unis		Autres pays		TOTAL	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Coût des services	3	1	19	-15	10	7	36	27	69	20
<i>Dont coût des services rendus au cours de la période</i>	3	1	27	19	10	7	26	29	67	56
<i>Dont coût des services passés</i>	-	-	-8	-33	-	-	11	-3	2	-36
Charge d'intérêts nette	-1	-3	3	9	4	4	5	9	11	20
<i>Dont coût d'intérêts sur la dette</i>	25	38	4	12	21	26	8	13	58	89
<i>Dont produit d'intérêts sur les actifs de couverture</i>	-26	-40	-1	-3	-17	-22	-3	-4	-47	-69
Produit d'intérêts sur les droits à remboursements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts administratifs payés par le fonds	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1
Autres	1	-	-	-	-	-	-	5	1	5
Coût net des avantages au compte de résultat	3	-1	22	-6	14	12	42	41	81	46
Rendement des actifs à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	515	21	-1	-2	127	-34	19	-	660	-16
Ecart actuariels sur expérience	26	5	1	9	2	1	16	-	45	15
Ecart actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-1	-12	1	-	-	-	-2	-	-2	-12
Ecart actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	-528	19	-96	11	-142	8	-93	2	-860	40
Coût net des avantages impactant les autres éléments du résultat global	13	32	-96	18	-14	-25	-61	2	-157	27
COÛT NET DES AVANTAGES AU RÉSULTAT GLOBAL	16	31	-74	13	1	-13	-19	43	-77	73

Les coûts comptabilisés au compte de résultat sont enregistrés en résultat opérationnel, à l'exception de la charge d'intérêts nette enregistrée en résultat financier.

6.4 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants (parties liées)

Les principaux dirigeants de Veolia Environnement sont constitués des membres du comité exécutif de Veolia Environnement et des administrateurs.

Le tableau ci-dessous résume les sommes dues par le Groupe au titre des rémunérations de toutes natures et autres avantages accordés aux membres du comité exécutif de la Société à la date de clôture de chacun des exercices présentés.

Les avantages à court terme incluent les rémunérations fixes et variables, avantages en nature et jetons de présence. Les rémunérations variables correspondent aux parts variables dues au titre des exercices antérieurs et versées au cours de l'exercice suivant.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Avantages à court terme hors cotisations patronales	14	15
Cotisations patronales	5	5
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-
Autres avantages à long terme (2)	-	-
Paiements fondés sur des actions	2	4
Autres éléments	-	-
TOTAL	21	24

(1) Coûts des services rendus.

(2) Autres rémunérations acquises mais dues à long terme

Au 31 décembre 2023, le montant global des engagements de retraite et avantages postérieurs à l'emploi, au bénéfice des membres du comité exécutif, s'élève à 3 millions d'euros contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les membres du conseil d'administration perçoivent en leur qualité d'administrateur une rémunération de la part de la Société étant précisé que M. Antoine Frérot (président du conseil d'administration) et Mme Estelle Brachlianoff (directrice générale) ont renoncé à la

perception de toute rémunération qui leur serait allouée à raison de leur mandat d'administrateur de la Société et en leur qualité de mandataire social de sociétés contrôlées par le Groupe. Le montant brut total (avant retenues à la source) des rémunérations versées par la Société aux administrateurs et censeurs s'est élevé à 1 043 471 euros en 2023.

Note 7

GOODWILLS, ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

7.1 Goodwills

7.1.1 Évolution des goodwills

Les goodwills se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Montant brut	12 649	12 571
Pertes de valeur cumulées	-1 011	-1 015
MONTANT NET	11 638	11 556

7.1.1.1 Principaux goodwills par Unité Génératrice de Trésorerie

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwills sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises, ci-après « UGT-goodwill ».

Compte tenu de l'activité du Groupe, les UGT-goodwill sont en dessous du segment opérationnel et correspondent généralement à un regroupement de pays.

Le Groupe comprend au 31 décembre 2023 11 UGT-goodwill comme en 2022.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Amérique du Nord	2 647	2 587
France & déchets spéciaux Europe	2 259	2 178
Europe centrale et orientale	2 044	2 049
Technologies de l'eau	1 903	1 836
Europe du nord	1 210	1 232
Pacifique	597	576
Goodwills > 500 millions d'euros au 31 décembre 2023	10 660	10 458
Autres Goodwills < 500 millions d'euros	978	1 097
TOTAL GOODWILLS	11 638	11 556

Les goodwills inférieurs à 500 millions d'euros à fin décembre 2023 concernent principalement les zones géographiques suivantes ; Asie pour 309 millions d'euros, Amérique Latine pour 304 millions d'euros et Ibérie pour 298 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les pertes de valeur cumulées pour -1 015 millions d'euros concernent essentiellement le goodwill de l'unité génératrice de trésorerie « Europe centrale et orientale » (-822 millions d'euros).

7.1.1.2 Évolution de la valeur nette des goodwills

L'évolution, au cours de l'exercice 2023, de la valeur nette comptable des goodwills est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Pertes de valeur	Reclassements en actifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
France et déchets spéciaux Europe	2 262	-	-6	-	-80	3	2 178
Europe hors France	3 527	33	18	-	-	1	3 580
Reste du monde	3 943	149	-125	-8	-	-	3 959
Technologies de l'Eau	1 903	-7	-60	-	-	-	1 836
Autres	3	-	-	-	-	-	3
TOTAL GOODWILLS	11 638	175	-173	-8	-80	4	11 556

Les principales évolutions observées sur les goodwill du Groupe au cours de l'exercice 2023 résultent principalement :

- des **variations du périmètre de consolidation** comprenant l'entrée de périmètre de La Lydec (Maroc), de US Industrial Technologies (États-Unis) et de Reciclados la Red et Banales III (Espagne);
- des **effets de change**, qui résultent essentiellement de l'évolution du dollar américain pour -159 millions d'euros;
- du reclassement en actifs destinés à la vente de la Sade pour -80 millions d'euros

7.1.2 Tests de dépréciation

Les goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques et à chaque fois qu'il existe des indications que l'unité génératrice de trésorerie a pu se déprécier.

L'évolution du contexte économique et financier général, la détérioration des environnements économiques locaux, de même que l'évolution des performances économiques et de la capitalisation boursière du Groupe constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le Groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023, l'ensemble des unités génératrices de trésorerie a fait l'objet de tests de valeur.

La dépréciation des goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel et est définitive.

Hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs de l'UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité déterminée par le Groupe correspond généralement aux flux de trésorerie futurs actualisés des UGT ou groupes d'UGT, en tenant compte de leur valeur résiduelle, sur la base des éléments suivants :

- les projections de flux de trésorerie sont issues du Plan Long Terme établi chaque année, qui traduisent l'évolution des volumes, des tarifs, des coûts directs, et des investissements de la période, déterminés en se basant sur les contrats ou sur l'activité, en fonction des données historiques d'une part, et des changements anticipés sur la période couverte par le Plan Long Terme d'autre part;
- ce plan couvre l'année en cours ainsi que les six années suivantes. Cette période est représentative de la durée moyenne du portefeuille de contrats à long terme du Groupe et de ses activités à court terme;

■ les valeurs terminales sont déterminées à partir des flux prévisionnels de la dernière année du plan à long terme actualisés (2029). Ces flux sont construits, pour chaque UGT ou regroupement d'UGT, sur la base d'un taux de croissance à l'infini principalement fondé sur l'inflation à long terme;

■ ces valeurs terminales sont déterminées à partir de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini, fixées en fonction du pays ou de la zone géographique de l'unité génératrice de trésorerie;

■ un taux d'actualisation (coût moyen pondéré du capital) est déterminé pour chaque actif, unité génératrice de trésorerie ou regroupement d'UGT : il intègre notamment le taux sans risque augmenté d'une prime de risque pondérée par les risques spécifiques au pays (voir note 2). Une prime de risque est intégrée dans le calcul du coût moyen pondéré du capital des entités situées dans les pays hors zone euro, ainsi que dans les pays de la zone euro suivants : Espagne, Italie, Slovaquie. Les taux d'actualisation estimés par le management pour chaque unité génératrice de trésorerie reflètent donc les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et le seul risque pays spécifique à l'UGT ou regroupement d'UGT, les autres risques étant appréhendés dans les flux de trésorerie futurs. Ces taux ont fait l'objet d'une mise à jour par un expert indépendant au cours du second semestre 2023 et prennent en compte la hausse des taux d'inflation et des conditions de financement;

■ les investissements pris en compte dans les projections de flux de trésorerie correspondent aux investissements permettant de maintenir le niveau d'avantages économiques que devraient générer les actifs dans leur état actuel. Il est à noter que les prévisions d'investissement servant au calcul des projections de flux de trésorerie intègrent les engagements pris par Veolia pour sortir du charbon en Europe et se traduisant par un plan de décarbonation des actifs. Les plans de restructuration non engagés ne sont pas inclus dans les projections de flux de trésorerie utilisés pour déterminer les valeurs d'utilité.

L'évolution du contexte économique et financier, les évolutions d'ordre concurrentiel, réglementaire peuvent affecter l'estimation des valeurs recouvrables, de même que des évolutions imprévues des systèmes politique, économique et juridique de certains pays.

Les hypothèses retenues dans le cadre des tests de dépréciation pour les unités génératrices de trésorerie du Groupe ayant des goodwill significatifs sont présentées ci-dessous :

Unité Génératrice de Trésorerie	Mode de détermination de la valeur recouvrable	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
France & déchets spéciaux Europe	Valeur d'utilité	5,9 %	1,9 %
Europe centrale	Valeur d'utilité	8,0 %	2,8 %
Europe du Nord	Valeur d'utilité	6,4 %	2,0 %
Pacifique	Valeur d'utilité	6,7 %	2,9 %
Amérique du Nord	Valeur d'utilité	6,7 %	2,0 %
Technologies de l'Eau	Valeur d'utilité	6,7 %	2,2 %

7.1.2.1 Résultat des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation ont été menés sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2023.

7.1.2.2 Sensibilité des valeurs recouvrables

Les valeurs recouvrables déterminées dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité, à une majoration des taux d'actualisation de 1 %, à une diminution des taux de croissance à l'infini de 1 %, et à une dégradation de 5 % des flux de trésorerie opérationnels.

Les variations de flux de trésorerie opérationnels prises en compte pour l'élaboration de ces sensibilités intègrent l'EBITDA, minorée des investissements nets des cessions et intègrent la variation de besoin

en fonds de roulement. Elles intègrent aussi l'effet des plans d'efficacité opérationnelle engagés par chacune des unités génératrices de trésorerie à la date d'élaboration du Plan Long Terme.

Ces hypothèses de variations sont considérées comme raisonnables au regard des activités du Groupe et des zones géographiques où sont implantées ses activités.

Certaines UGT Goodwill génèrent des flux de trésorerie dans plus d'un pays. Pour ces UGT, les taux d'actualisation, de croissance à l'infini et d'impôt sur les sociétés à prendre en compte au niveau de l'UGT ont été calculés par pondération des flux de chacun des pays qui la constituent.

Les unités génératrices de trésorerie ne sont pas sensibles aux variations des hypothèses macroéconomiques et opérationnelles aux 31 décembre 2022 et 2023.

7.2 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils comprennent principalement certains actifs constitués dans le cadre de contrats de concession (IFRIC 12).

Les actifs incorporels acquis séparément sont évalués initialement à leur coût, conformément à la norme IAS 38. Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur, séparément du goodwill. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les actifs incorporels sont évalués à leur coût, diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur constatées. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices de pertes de valeur (non-exécution d'un contrat significatif de longue durée dans les conditions prévues, problèmes techniques dans l'exploitation...).

7.2.1 Actifs incorporels du domaine concédé

Les actifs incorporels du domaine concédé comprennent les droits d'entrée versés aux collectivités locales au titre de contrats de service public. Ils correspondent au droit du concessionnaire de facturer les

usagers du service public en contrepartie des services de construction fournis par celui-ci au concédant dans le cadre des contrats de service public conformément à IFRIC 12 – « Accord de concessions de services publics ».

Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les coûts d'emprunts comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage en concession, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation.

Les subventions d'investissement reçues dans le cadre de contrats de concession sont, en général, définitivement acquises et sont donc non remboursables. Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, ces subventions sont présentées en diminution des actifs incorporels et viennent en réduction de la charge d'amortissement de l'actif incorporel du domaine concédé sur la durée résiduelle du contrat de concession.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

L'évolution de la valeur nette des actifs du domaine concédé au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Investissements	Cessions	Pertes de valeur	Amortissements/reprises	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement en actifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Actifs incorporels du domaine concédé bruts	10 305	728	-264	-	-	306	-47	-	-20	11 007
Amortissements et pertes de valeurs	-5 013	-	249	-9	-709	-	18	-	47	-5 418
ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ NETS	5 292	728	-15	-9	-709	306	-29	-	26	5 589

Les investissements proviennent principalement de la France et déchets spéciaux Europe (129 millions d'euros), de l'Europe hors France (518 millions d'euros) et du Reste du monde (81 millions d'euros).

Les variations de périmètre de consolidation sont principalement liées à la consolidation de la Lydec au 25 janvier 2023.

Les dotations aux amortissements et pertes de valeur proviennent principalement de l'Europe hors France (-414 millions d'euros), de la France et déchets spéciaux Europe (-116 millions d'euros) et du Reste du monde (-188 millions d'euros).

Les actifs incorporels du domaine concédé se détaillent comme suit, par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
France et déchets spéciaux Europe	658	1 546	-878	668
Europe hors France	3 772	7 299	-3 435	3 864
Reste du monde	856	2 143	-1 091	1 052
Technologies de l'Eau	6	18	-13	5
Autres	-	-	-	-
ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ	5 292	11 006	-5 417	5 589

7.2.2 Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels comprennent principalement la valeur des contrats acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (« droits contractuels »), les brevets, licences, logiciels et droits d'exploitation.

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement, sur leur durée d'utilité à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif.

Les durées d'utilité sont les suivantes :

	Fourchette des durées d'utilité en années*
Droits contractuels acquis	6 à 30
Logiciels acquis	3 à 10
Autres immobilisations incorporelles	1 à 30

(*) La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées.

Les autres actifs incorporels se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE NETS	62	95
Actifs incorporels à durée de vie définie bruts	5 852	5 813
Amortissements et pertes de valeur	-2 772	-2 997
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE NETS	3 080	2 816
AUTRES ACTIFS INCORPORELS NETS	3 142	2 911

L'évolution de la valeur nette des autres actifs incorporels au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Investisse ments	Cessions	Pertes de valeur	Amortiss ements	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE NETS	62	2	1	-	-	2	-5	35	95
Droits contractuels, acquis	442	-	-1	-11	-47	-	-11	-	373
Logiciels, acquis	263	80	-1	1	-90	2	-4	19	269
Portefeuilles clients, acquis	515	1	-	-2	-84	30	-24	472	908
Brevets, licences acquis	610	4	-	-6	-37	5	-11	198	763
Autres immobilisations incorporelles, acquis	1 184	62	-2	-19	-75	2	-29	-725	399
Autres immobilisations générées en interne	66	75	1	-3	-27	-1	-	-7	104
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE NETS	3 080	222	-2	-41	-359	38	-79	-44	2 816
AUTRES ACTIFS INCORPORELS	3 142	224	-2	-41	-359	40	-84	-9	2 911

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée sont principalement constitués de marques.

Les portefeuilles clients acquis, qui s'élèvent à 908 millions d'euros concernent principalement les Technologies de l'Eau pour 673 millions d'euros, et le Reste du monde pour 130 millions d'euros.

Les brevets et licences, incluant la valorisation des technologies, s'élèvent à 763 millions d'euros dont 230 millions d'euros en France et déchets spéciaux Europe, 321 millions sur les Technologies de l'Eau et 186 millions d'euros sur le Reste du monde.

Les autres immobilisations incorporelles acquises, qui s'élèvent à 399 millions d'euros au 31 décembre 2023, concernent principalement le Reste du monde pour 282 millions d'euros et les Technologies de l'Eau pour 59 millions d'euros.

Les autres immobilisations générées en interne qui s'élèvent à 104 millions concernent principalement la France et les déchets spéciaux pour 31 millions d'euros et l'Europe hors France à hauteur de 36 millions d'euros.

7.3 Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeurs cumulés.

Les frais financiers associés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations identifiées, et encourus pendant la période

Les durées d'utilité sont les suivantes :

Fourchette des durées d'utilité en années*

Constructions	20 à 100
Installations techniques	7 à 70
Matériels de transport	3 à 25
Autres équipements	3 à 12

(*) La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées.

Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif.

Elles font l'objet de tests de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices de pertes de valeur.

de construction, font partie intégrante du coût de l'actif conformément à la norme IAS 23 – « Coûts d'emprunt ».

Les actifs corporels font l'objet d'une comptabilisation par composants et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 20 – « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues. Lorsque la construction d'un actif s'étale sur plusieurs périodes, la part de la subvention non encore utilisée est enregistrée au passif, en autres dettes.

7.3.1 Évolution de la valeur nette des actifs corporels

L'évolution de la valeur nette des actifs corporels au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Investissements	Cessions	Pertes de valeur nettes	Amortissements	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Actifs corporels bruts	30 482	2 498	-664	-	-	160	-496	-100	31 880
Amortissements et pertes de valeur	-13 913	-	544	-86	-1 425	-64	123	75	-14 746
ACTIFS CORPORELS NETS	16 569	2 498	-120	-86	-1 425	96	-374	-26	17 134

Les **investissements** proviennent principalement de :

- la France et les déchets spéciaux Europe (à hauteur de 386 millions d'euros). Ils concernent principalement la business unit France RVD pour 138 millions d'euros et les Déchets Dangereux Europe pour 138 millions d'euros ;
- l'Europe hors France (à hauteur de 875 millions d'euros). Ils concernent le Royaume-Uni pour 167 millions d'euros, liés principalement à des achats de matériels roulants et autres investissements dans le traitement des déchets dangereux pour un montant de 34 millions d'euros ; la Pologne et la République Tchèque pour respectivement 186 et 150 millions d'euros avec en majorité des investissements pour la décarbonation, la mise aux normes environnementales et le développement de nouvelles connexions ; l'Allemagne pour 133 millions d'euros liés principalement à la construction et la maintenance d'usine Biomasse ;
- le Reste du monde (à hauteur de 1 079 millions d'euros) concernent les États-Unis pour 525 millions d'euros avec notamment les installations de réseau de traitement et de systèmes de distribution d'eau pour un montant de 61 millions d'euros et des équipements relatifs à un incinérateur pour 82 millions d'euros. Ils concernent également l'Australie pour 122 millions d'euros avec l'achat de matériels roulants ; le Japon à hauteur de 44 millions d'euros avec la construction de nouvelles usines de traitement de déchets plastiques ; le Chili pour 153 millions d'euros avec le

renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Les **cessions**, nettes de pertes de valeurs et d'amortissements, d'un montant de -120 millions d'euros proviennent notamment de :

- la France et les déchets spéciaux Europe (-22 millions d'euros) ;
- l'Europe hors France (-38 millions d'euros) ;
- et du Reste du monde (-33 millions d'euros).

Les **pertes de valeur** d'un montant de -86 millions d'euros concernent le Reste du monde à hauteur de -35 millions d'euros et l'Europe hors France à hauteur de -52 millions d'euros.

Les **amortissements** d'un montant de -1 425 millions d'euros portent principalement sur la France et les déchets spéciaux Europe pour -280 millions d'euros, l'Europe hors France pour -488 millions d'euros, le Reste du monde pour -527 millions d'euros.

Les **variations du périmètre** d'un montant de 96 millions d'euros proviennent principalement de l'acquisition d'une entité en Allemagne et de deux sociétés en Espagne.

Les **effets de change** proviennent notamment de l'appréciation, du dollar américain pour -178 millions d'euros, du Peso Chilien pour -139 millions d'euros.

Les actifs corporels se détaillent comme suit par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
France et déchets spéciaux Europe	1 743	6 472	-4 691	1 781
Europe hors France	4 916	11 744	-6 358	5 386
Reste du monde	8 993	12 288	-3 218	9 070
Technologies de l'Eau	875	1 246	-378	868
Autres	42	129	-101	28
ACTIFS CORPORELS	16 569	31 880	-14 746	17 134

Les actifs corporels se détaillent par nature d'actif comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains	1 452	2 533	-1 086	1 447
Constructions	2 642	5 320	-2 350	2 970
Installations techniques, matériel et outillage	9 111	16 855	-7 833	9 022
Matériel roulant et autre matériel de transport	789	2 529	-1 735	794
Autres immobilisations corporelles	428	2 057	-1 598	459
Immobilisations corporelles en cours	2 147	2 586	-144	2 442
ACTIFS CORPORELS	16 569	31 880	-14 746	17 134

7.4 Droits d'usage

En application de la norme sur les Contrats de location (IFRS 16), au moment de la signature d'un contrat, le Groupe analyse les dispositions contractuelles afin de déterminer s'il contient les caractéristiques d'un contrat de location. En substance, il s'agit de vérifier si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Lorsque ces caractéristiques existent, le Groupe comptabilise, au moment où l'actif est mis à sa disposition :

- un nouvel actif appelé Droit d'Usage qui représente le droit d'utiliser l'actif loué pendant la durée du contrat de location ;

- une dette dénommée Dette locative IFRS 16 représentant l'engagement de paiement des loyers.

Le Groupe applique une méthode unique de comptabilisation pour tous ses contrats de location, à l'exception des contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou portant sur des actifs de faible valeur. Pour ces derniers, le seuil retenu par le Groupe est 5 000 dollars.

Les loyers des contrats exemptés ainsi que les paiements variables demeurent comptabilisés directement en charges opérationnelles.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Contrats de location à court terme	52	58
Contrats de location de faible valeur	6	6
Loyers variables	11	6
TOTAL	69	70

Évaluation initiale et ultérieure des droits d'usage

Le montant du droit d'usage qui est comptabilisé, comprend :

- la valeur de la dette locative associée ;
- augmentée le cas échéant :
 - des loyers versés avant la date de mise à disposition de l'actif,
 - des coûts directs initiaux engagés pour obtenir le contrat de location, et
 - des éventuels coûts de démantèlement et de remise en état à la charge de Veolia ;
- et diminuée des avantages incitatifs reçus.

La dette locative, quant à elle, comprend la valeur actualisée :

- des loyers futurs à payer (il s'agit des loyers fixes ou fixes en substance, ainsi que ceux dont la variabilité dépend d'un indice ou d'un taux) ;
- des avantages incitatifs à recevoir ;
- des montants que Veolia s'attend à payer au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- du prix d'exercice des options d'achat de l'actif que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, ainsi que ;
- des pénalités exigées en cas de résiliation.

Les droits d'usage sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée de vie économique de l'actif loué.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits en note 7.1.2.

Durée du contrat de location

La durée d'un contrat de location est déterminée à partir des dispositions du contrat et correspond à :

- la période non résiliable, c'est-à-dire la période pendant laquelle le Groupe n'a pas la possibilité d'arrêter le contrat ;
- augmentée des périodes optionnelles de résiliation, si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer l'option de prolongation ;
- augmentée des périodes optionnelles de prolongation si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer l'option de prolongation.

Taux d'actualisation

Pour calculer la valeur actualisée des loyers futurs à payer, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer un taux implicite par contrat mais a développé une méthodologie de calcul d'un taux d'intérêt incrémental qui s'appliquerait au financement de ces actifs loués. Cette méthodologie s'appuie sur une grille de taux calculés par devise et maturité en utilisant les paramètres suivants : taux de référence de la devise concernée et spread de crédit Veolia, le Groupe assurant, au travers de son accès au marché obligataire, l'essentiel des besoins de financement des filiales.

Modifications du contrat de location

La valeur comptable d'un droit d'usage est ajustée en cas de modifications des dispositions du contrat de location qui nécessitent de réévaluer la dette locative (modification d'un index, augmentation ou réduction de la durée du contrat, augmentation ou diminution des loyers futurs...) ou en cas de changement des hypothèses prises concernant le caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation.

La répartition de ces droits d'usage par typologie de contrat est la suivante :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Droits usage terrains	388	626	-265	361
Droits usage constructions	940	1 998	-1 136	862
Droits usage Installations techniques, matériels et outillages	233	374	-199	175
Droits usage matériel roulant et autre matériel de transport	401	805	-406	400
Droits usage autres immobilisations	35	104	-50	54
DROITS D'USAGE	1 997	3 908	-2 055	1 853

Les droits d'usage se détaillent comme suit par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023		
		Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
France et déchets spéciaux Europe	615	1 096	-570	526
Europe hors France	566	1 122	-544	578
Reste du monde	576	994	-486	508
Technologies de l'Eau	161	366	-213	153
Autres	79	330	-242	88
DROIT D'USAGE	1 997	3 908	-2 055	1 853

L'évolution de la valeur nette des droits d'usage au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Investissements	Résiliations ou fins de contrats	Pertes de valeur nettes	Amortissements	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Droits d'usage	3 950	550	-498	-	-	16	-45	-65	3 908
Amortissements et pertes de valeur	-1 953	-	395	-1	-552	-	21	36	-2 055
DROITS D'USAGE NET	1 997	550	-103	-1	-552	16	-25	-29	1 853

Les **investissements** proviennent principalement de la France et déchets spéciaux Europe à hauteur de 147 millions d'euros, l'Europe hors France à hauteur de 185 millions d'euros et le Reste du monde à hauteur de 125 millions d'euros.

Les **dotations aux amortissements** et pertes de valeurs nets de l'exercice 2023 s'élèvent à -552 millions d'euros et se décomposent principalement comme suit :

- terrains : -70 millions d'euros ;
- constructions : -216 millions d'euros ;
- installations techniques, matériel et outillage : -61 millions d'euros ;

- matériels roulants : -183 millions d'euros.

Elles portent principalement sur la France et les déchets spéciaux Europe pour -168 millions d'euros, l'Europe hors France pour -148 millions d'euros, le Reste du monde pour -151 millions d'euros, la technologie de l'Eau pour -56 millions d'euros.

Les **autres mouvements** intègrent notamment l'impact du reclassement en actifs destinés à la vente de la Sade pour un montant net de -37 millions d'euros.

Les revenus de sous location associés aux droits d'usage ne sont pas significatifs.

Note 8

FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

8.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les "dettes financières" décrites en note 8.1.1;
- les « actifs financiers non courants et courants » décrits en note 8.1.2;
- la trésorerie active et passive ainsi que les équivalents de trésorerie décrits en 8.1.3;
- les instruments dérivés décrits en note 8.3.

8.1.1 Dettes financières

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les instruments dérivés passifs.

À l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

(en millions d'euros)	Notes	Non courants		Courants		Total	
		Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Emprunts obligataires	8.1.1.1	17 721	16 782	1 474	1 299	19 195	18 081
Autres dettes financières	8.1.1.2	1 971	1 995	5 047	5 895	7 018	7 890
Dettes locatives IFRS 16	8.1.1.3	1 656	1 533	497	467	2 153	2 000
TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES		21 348	20 310	7 018	7 662	28 366	27 972

Les postes « Variation des dettes financières courantes » au tableau des flux de trésorerie incluent principalement les remboursements d'emprunts obligataires courants à hauteur de -1 483 millions d'euro en 2023 ainsi que les augmentations et remboursements des autres dettes financières courantes à hauteur de 540 millions d'euros.

Le poste « Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes » au tableau des flux de trésorerie inclut principalement les augmentations d'emprunts obligataires non courants pour un montant de 267 millions d'euros en 2023 ainsi que les augmentations des autres dettes financières non courantes pour un montant de 696 millions d'euros sur l'exercice.

8.1.1.1 Emprunts obligataires non courants et courants

L'évolution des emprunts obligataires s'analyse donc comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Souscription	Remboursement	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de valeur (1)	Effets change	Reclassements non courant/courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Emprunt obligataires non courants	17 722	267	-68	33	258	-111	-1 320	1	16 782
Emprunt obligataires courants	1 474	-	-1 483	16	-	-28	1 320	-	1 299
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES	19 196	267	-1 551	49	258	-139	-	1	18 081

(1) les ajustements de valeurs sont enregistrés en produits et charges financiers.

Les **augmentations/souscriptions** correspondent principalement à des émissions obligataires pour un total de 230 millions de dollars américain par Veolia Utilities Resources (ex Suez Water Inc. Utility) sous 3 tranches : une première le 10 janvier 2023 de 30 millions de dollars américain à échéance 2052 et portant intérêt à 5,86 %, et deux autres le 29 novembre 2023, avec une émission de 30 millions de dollars américain à échéance 2038 et portant intérêt à 6,07 % et une émission de 170 millions de dollars américain à échéance 2053 portant intérêt à 6,23 %.

Les **remboursements** correspondent au remboursement de deux émissions obligataires arrivant à échéance en date du 4 octobre 2023 pour 600 millions d'euros et du 9 octobre 2023 pour 376 millions d'euros ainsi que le remboursement des souches obligataires Panda qui sont arrivées à échéance le 24 juin 2023 pour un montant de 1,5 milliard de renminbi et le 16 décembre 2023 également pour un montant de 1,5 milliard de renminbi soit un total de 382 millions d'euros équivalents.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

Les **reclassements non courant/courant** de 1 320 millions d'euros concernent principalement la souche obligataire euro de maturité 14 janvier 2024 et 22 juillet 2024 pour un nominal de 750 millions d'euros et 461 millions d'euros respectivement.

L'**effet de change** de -139 millions d'euros représente essentiellement la conversion au taux de clôture de la souche obligataire CNY qui est arrivée à maturité en 2023 de -25 millions d'euros équivalents au 31 décembre 2023 ainsi que sur l'emprunt obligataire USD portée par Suez Water Inc - Utility pour -49 millions d'euros et enfin de la souche obligataire CLP portée par le Chili à maturité 2037 pour -68 millions.

(en millions d'euros)	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Emprunts obligataires	17 721	16 782	1 474	1 299	19 195	18 081
• dont < 1 an	-	-	1 474	1 299	1 474	1 299
• dont 2-3 ans	3 086	3 227	-	-	3 086	3 227
• dont 4-5 ans	3 841	4 440	-	-	3 841	4 440
• dont > 5 ans	10 795	9 115	-	-	10 795	9 115

La ventilation des **emprunts obligataires non courants** par échéance est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Maturité		
			2 à 3 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Émissions publiques	16 970	16 026	2 489	4 440	9 097
<i>Marché européen (i)</i>	14 435	13 400	2 321	4 389	6 690
<i>Marché américain (ii)</i>	1 467	1 615	115	14	1 486
<i>Marché Sud-Américain (iii)</i>	1 068	1 011	54	37	921
Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	707	703	703	-	-
Autres < 50 M€ en 2022 et 2023	45	53	34	-	19
EMPRUNTS OBLIGATAIRES NON COURANTS	17 722	16 782	3 227	4 440	9 115

(i) *Marché européen* : au 31 décembre 2023, le montant dans l'état de la situation financière consolidée des émissions obligataires réalisées dans le cadre du programme EMTN s'élève à 14 620 millions d'euros dont 13 400 millions d'euros à échéance à plus d'un an. L'impact de la réévaluation en juste valeur au titre du risque de taux couvert s'élève à -213 millions d'euros à la clôture (part non courante) ;

(ii) *Marché américain* : au 31 décembre 2023, l'encours du nominal restant des obligations émises aux États-Unis est de 1 793 millions de dollars américains dont 1 783 millions de dollars américains à échéance à plus d'un an ;

(iii) *Marché Sud-américain* : au 31 décembre 2023, l'encours du nominal restant des obligations émises au Chili est de 1 022 200 millions de peso chilien dont 979 568 millions de peso chilien à échéance à plus d'un an.

Les principales composantes de la dette obligataire non courante sont les suivantes :

Opération (Toutes les données sont exprimées en millions d'euros)	Date échéance finale	Devise	Nominal	Taux facial	Montant dans l'état de la situation financière consolidée
Série 12	25/11/2033	EUR	700	6,130 %	697
Série 24	29/10/2037	GBP	129	6,130 %	129
Série 29 (OPE)	30/03/2027	EUR	750	4,625 %	682
Série 31 (OPE)	10/01/2028	EUR	500	1,590 %	426
Série 34	04/01/2029	EUR	500	0,927%	499
Série 36	30/11/2026	EUR	650	1,496 %	627
Série 38	01/07/2030	EUR	750	1,940 %	749
Série 40	15/01/2031	EUR	500	0,664%	499
Série 41	15/04/2028	EUR	700	1,250 %	699
Série 42	15/01/2032	EUR	500	0,800%	423
Série 43	14/01/2027	EUR	700	0,000 %	699
Série 18	03/04/2025	EUR	500	1,000 %	492
Série 16	10/09/2025	EUR	500	1,750 %	497
Série 25	09/06/2026	EUR	750	0,000 %	704
Série 23	02/04/2027	EUR	850	1,250 %	867
Série 3	08/06/2027	EUR	250	1,904 %	240
Série 17	19/05/2028	EUR	800	1,250 %	776
Série 19	03/04/2029	EUR	700	1,500 %	712
Série 13	21/05/2029	EUR	75	2,000 %	80
Série 15	01/07/2030	EUR	50	2,250 %	54
Série 21	17/09/2030	EUR	500	1,625 %	526
Série 9	02/12/2030	GBP	288	5,375 %	346
Série 22	14/10/2031	EUR	700	0,500 %	645
Série 20	21/09/2032	EUR	540	1,625 %	520
Série 10	25/03/2033	EUR	100	3,385 %	118
Série 24 VIGIE SA	14/05/2035	EUR	750	1,250 %	692
Total émissions obligataires (EMTN)	N/A	N/A	13 732	N/A	13 398
Série USD Tranche 3	01/06/2038	USD	171	6,750 %	184
VUR Senior Notes 2015 Series C	31/08/2035	USD	113	4,090 %	113
VUR Senior Notes 2019 Series A	06/11/2034	USD	136	2,940 %	136
VUR Private Placement 2021 B	10/11/2061	USD	109	3,140 %	109
VUR Private Placement 2022 B	10/11/2052	USD	122	5,860 %	122
VUR Private Placement 2023 B	01/12/2053	USD	154	6,230 %	154
Autres emprunts obligataires en dollars <100 M€	N/A	USD	824	N/A	816
Total émissions publiques en dollars	N/A	N/A	1 629	N/A	1 634
Emprunts obligataires en peso chilien <100 M€	N/A	CLP	1011	N/A	1011
Total émissions en peso chilien	N/A	N/A	1 011	N/A	1 011
Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	01/01/2025	EUR	700	N/A	703
Total Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	N/A	N/A	700	N/A	703
Emprunt obligataire Stirling Water Seafield Finance	26/09/2026	GBP	26	5,822 %	18
Total principaux emprunts obligataires	N/A	N/A	17 098	N/A	16 764
Total autres emprunts obligataires	N/A	N/A		N/A	18
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES NON COURANTS	N/A	N/A		N/A	16 782

8.1.1.2 Évolution des autres dettes financières

(en millions d'euros)	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Autres dettes financières	1 971	1 995	5 047	5 895	7 018	7 890
• dont < 1 an	-	-	5 047	5 895	5 047	5 895
• dont 2-3 ans	893	646	-	-	893	646
• dont 4-5 ans	254	438	-	-	254	438
• dont > 5 ans	824	911	-	-	824	911

L'évolution des autres dettes financières au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Variation nette	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de valeur	Effets de change	Reclassements non courant/courant	Reclassement en passifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Autres dettes financières non courantes	1 971	202	57	-	-43	-211	-	19	1 995
Autres dettes financières courantes	5 047	544	25	25	84	211	-50	9	5 895
AUTRES DETTES FINANCIÈRES	7 018	746	82	25	41	-	-50	28	7 890

Les autres dettes financières non courantes concernent principalement les dettes portées par :

- la France et déchets spéciaux Europe pour 47 millions d'euros dont 15 millions d'euros chez Sarpi ;
- le Reste du monde pour 1 042 millions d'euros dont notamment :
 - Veolia Sunshine (Harbin) en Chine pour 196 millions d'euros ;
 - Aguas Andinas au Chili pour 145 millions d'euros ;
 - Redal au Maroc (Eau) pour respectivement 49 millions d'euros, au 31 décembre 2023, contre 63 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;
 - International Water Services Guayaquil Interagua en Equateur (Eau) pour 57 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 71 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;
- l'Europe hors France pour 900 millions d'euros dont l'Allemagne pour 442 millions d'euros, dont notamment :
 - Braunschweig en Allemagne pour 384 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 325 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;

- Stadtwerke Görlitz pour 47 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- mais également portée par Agbar en Espagne pour 176 millions d'euros ;
- CHP Energia en Hongrie pour 225 millions d'euros ;
- et certaines filiales du segment Autres pour 6 millions d'euros.

Les autres dettes financières courantes s'élèvent à 5 895 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 5 047 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les variations nettes des autres dettes financières courantes au cours de l'exercice 2023 s'expliquent principalement par l'émission de billets de trésorerie chez Veolia Environnement pour 747 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les autres dettes financières courantes proviennent principalement de Veolia Environnement pour 4 830 millions d'euros (dont billets de trésorerie pour 4 668 millions d'euros, intérêts courus sur dettes pour 161 millions d'euros).

8.1.1.3 Dettes locatives IFRS 16

Les principes de reconnaissance et d'évaluation des dettes locatives sont décrits en note 7.4.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Variation nette	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de valeur	Effets de change	Reclassements non courant/courant	Reclassement en passifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Dettes locatives IFRS 16 non courantes	1 656	446	12	-	-19	-502	-24	-36	1 533
Dettes locatives IFRS 16 courantes	497	-535	4	-	-6	502	-12	19	467
DETTES LOCATIVES IFRS 16	2 153	-89	16	-	-26	-	-36	-17	2 000

Les dettes locatives IFRS 16 se détaillent comme suit par segment opérationnel :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023		
	Dettes locatives IFRS 16	Dettes locatives IFRS 16 non courantes	Dettes locatives IFRS 16 courantes	Dettes locatives IFRS 16
France et déchets spéciaux Europe	661	417	134	551
Europe hors France	610	490	135	625
Reste du monde	624	428	136	564
Technologies de l'Eau	172	110	47	157
Autres	86	88	15	103
DETTES LOCATIVES IFRS 16	2 153	1 533	467	2 000

La ventilation des dettes locatives IFRS 16 par type d'actif est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Immobilier	65,5 %	66,7 %
Installations techniques, matériels et Outillages	18,9 %	13,3 %
Matériel roulant, et autres matériels de transport	15,6 %	19,9 %

La ventilation des dettes locatives IFRS 16 par échéance est la suivante :

(en millions d'euros)	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Dettes locatives IFRS 16	1 656	1 533	497	467	2 153	2 000
• dont 1 an	-	-	497	467	497	467
• dont 2 ans	468	339	-	-	468	339
• dont 3 ans	244	262	-	-	244	262
• dont 4 ans	178	191	-	-	178	191
• dont 5 ans	171	165	-	-	171	165
• > 5 ans	596	576	-	-	596	576

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Remboursement des dettes locatives IFRS 16	683	631
Intérêts sur dettes locatives IFRS 16	52	58
Loyers des contrats exemptés et loyers variables	15	14
LOYERS DE LA PÉRIODE	750	704

8.1.1.4 Ventilation des dettes financières non courantes et courantes par devise

La ventilation des dettes financières par devise à l'origine (avant swaps de change) est la suivante :

- la dette en euros s'élève à 21 692 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 22 098 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;
- la dette en livres Sterling s'élève à 726 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 687 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;
- la dette en dollars américains s'élève à 2 440 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 2 440 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;
- la dette en yuan renminbi chinois s'élève à 729 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 738 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;
- la dette en pesos chiliens s'élève à 1 282 millions d'euros (dont 1 055 millions d'euros de dettes obligataires indexées sur le UF) au 31 décembre 2023 contre 1 422 millions d'euros au 31 décembre 2022.

8.1.2 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers comprennent les prêts et les créances, les actifs liquides, les actifs financiers liés au financement, les autres actifs financiers, les instruments dérivés actifs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction lorsque les actifs concernés ne sont pas évalués ultérieurement à leur juste valeur par le résultat. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier en fonction des caractéristiques de l'instrument et du modèle de gestion dans l'une des catégories comptables prévues par la norme IFRS 9.

Actifs évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsque leur recouvrement est assuré par l'encaissement de flux de trésorerie contractuels (remboursements de principal et intérêts sur le capital restant dû).

Ces actifs correspondent aux créances rattachées à des participations, actifs financiers opérationnels, autres prêts et créances, et créances commerciales. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Conformément à la norme IFRS 9, ces actifs sont dépréciés d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues. La perte de valeur est enregistrée en autres revenus et charges financiers.

Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global recyclable

Cette catégorie comprend les actifs financiers dont le recouvrement est assuré par l'encaissement de flux de trésorerie contractuels (remboursements de principal et intérêts sur le capital restant dû) ou bien par des transactions de vente.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, à l'exception des produits d'intérêts et des dividendes qui sont comptabilisés en autres revenus et charges financiers. Les variations de juste valeur sont reclassées en résultat lors de la cession des actifs.

Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global non recyclable

Cette catégorie comprend les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de trading. Il s'agit principalement des titres de participation non consolidés.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, à l'exception des produits d'intérêts et des dividendes qui sont comptabilisés en autres revenus et charges financiers. Aucun reclassement en résultat des variations de valeur de ces actifs n'est opéré au moment de la cession des actifs.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le Groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Actifs évalués à la juste valeur par le résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs financiers dont l'objectif de détention ne correspond ni à l'encaissement des flux de trésorerie contractuels, ni à une cession de ces actifs, et pour lesquels les flux attendus ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts ;
- les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée en autres revenus et charges financiers.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

8.1.2.1 Autres actifs financiers non courants et courants

Les autres actifs financiers courants et non courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Non courants		Courants		Total	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Montant brut	558	657	576	365	1 134	1 022
Pertes de valeur	-97	-135	-31	-26	-128	-161
ACTIFS FINANCIERS NETS RELATIFS À DES PRÊTS ET CRÉANCES	461	522	545	339	1 006	861
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	13	11	-	-	13	12
ACTIFS LIQUIDES ET ACTIFS FINANCIERS LIÉS AU FINANCEMENT (1)	9	9	1 668	1 884	1 677	1 892
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NETS	483	542	2 214	2 223	2 697	2 765

(1) Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité tout en conservant un faible risque en capital.

8.1.2.2 Évolution des autres actifs financiers non courants

L'évolution de la valeur des autres actifs financiers non courants au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de la valeur	Pertes de valeurs*	Effets de change	Reclassement non courant/courant	Reclassement en actifs destinés à la vente	Autres mouvements**	Au 31 décembre 2023
Montant brut	558	78	7	-	6	-11	23	-1	-4	657
Pertes de valeur	-97	-	-	-	-39	3	-	-	-3	-135
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS, RELATIFS À DES PRÊTS ET CRÉANCES	461	78	7	-	-33	-8	23	-1	-6	522
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	13	-1	-	-	-1	-	-	-	-	11
ACTIFS LIQUIDES ET ACTIFS FINANCIERS LIÉS AU FINANCEMENT	9	-	-	-	-	-	-	-	-	9
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS NETS	483	77	7	-	-34	-8	23	-1	-6	542

(*) Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

(**) Part des réassureurs.

Actifs financiers non courants relatifs à des prêts et créances

Au 31 décembre 2023, les principaux actifs financiers non courants en prêts et créances correspondent notamment aux prêts accordés à des co-entreprises consolidées par la méthode de la mise en équivalence pour un montant total de 66 millions d'euros, contre 85 millions d'euros au 31 décembre 2022 (voir aussi note 5.2.4.1).

Autres actifs financiers non courants

Ces derniers sont classés dans la catégorie « Actifs évalués à la juste valeur par le résultat » selon les principes détaillés en note 8.1.2.

Les autres actifs financiers détenus par le Groupe dans des pays considérés à risque, ne représentent pas de montants significatifs.

8.1.2.3 Évolution des actifs financiers courants

L'évolution des autres actifs financiers courants au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de la valeur	Pertes de valeurs*	Effets de change	Reclassement non courant/courant	Reclassement en actifs destinés à la vente	Autres mouvements**	Au 31 décembre 2023
Montant brut	576	-206	-7	-	43	-7	-22	-3	-9	365
Pertes de valeur	-31	-	-	-	6	1	-2	1	-	-26
ACTIFS FINANCIERS COURANTS NETS, RELATIFS À DES PRÊTS ET CRÉANCES	545	-206	-7	-	49	-6	-25	-2	-9	339
Montant brut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	1 668	235	1	-	-	-1	-	-	-19	1 884
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS LIQUIDES ET ACTIFS FINANCIERS LIÉS AU FINANCEMENT	1 668	235	1	-	-	-1	-	-	-19	1 884
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS NETS	2 214	30	-6	-	49	-7	-25	-2	-28	2 223

(*) Les pertes de valeurs sont enregistrées en produits et charges financiers.

(**) Part des réassureurs.

Au 31 décembre 2023, les actifs liquides et les actifs financiers liés au financement sont principalement constitués par des placements de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité tout en conservant un faible risque en capital.

Leur évolution sur l'année 2023 est liée notamment à l'optimisation de la gestion de la trésorerie du Groupe.

Le traitement comptable des autres actifs financiers courants relatifs à des prêts et créances est conforme à celui requis pour les actifs évalués au coût amorti. Les autres actifs financiers sont classés dans la catégorie « Actifs évalués à la juste valeur par le résultat » selon les principes détaillés en note 8.1.2.

8.1.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèce, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables ainsi que les OPCVM monétaires.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur respectant ainsi les critères d'IAS 7.

Les dépôts à terme et les titres de créances négociables présentent des caractéristiques respectant les critères requis par IAS 7 lorsque leur rémunération est assise sur des taux monétaires court terme (de type Eonia) et leur maturité inférieure à 3 mois (contractuellement ou du fait d'une option de sortie anticipée au minimum tous les 3 mois détenue à coût faible voire nul, sans perte en capital ni rémunération

perçue nette de la pénalité de sortie anticipée inférieure à celle d'un placement à court terme).

Les OPCVM classés dans la rubrique « équivalent de trésorerie » sont conformes au règlement de l'UE 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 relatif aux fonds monétaires et sont présumés remplir les critères définis par IAS 7 d'équivalents de trésorerie.

En effet, ces OPCVM sont liquidables à la demande quotidiennement ce qui leur confère des attributs de placement court terme, hautement liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Ces instruments n'ont pas pour objectif d'être détenus plus de trois mois et affichent une rentabilité similaire au taux interbancaire EONIA (European Overnight Index Average) limitant ainsi la sensibilité aux taux d'intérêts. La régularité de la progression de leur performance ne les soumet pas à un risque significatif de changement de valeur.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat. La note 8.2.1 détaille la manière dont la juste valeur est déterminée. La trésorerie et équivalents de trésorerie se répartissent entre les niveaux 1 et 2 de juste valeur :

- les instruments présentant un prix coté sur un marché actif en niveau 1 ;
- les autres instruments, qui ne sont pas cotés, mais dont la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles et intégrant des données observables sur les marchés en niveau 2.

8.1.3.1 Évolution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

L'évolution de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de la trésorerie passive au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Variation de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Ajustement de juste valeur (1)	Effets de change	Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Disponibilités	2 819	-805	306	-	-98	-148	5	2 081
Équivalents de trésorerie	6 193	351	39	-	32	-2	2	6 615
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	9 012	-454	345	-	-66	-150	7	8 696
TRÉSORERIE PASSIVE	214	-49	231	-	16	-5	-26	379
Trésorerie nette	8 798	-404	114	-	-82	-145	34	8 317

(1) Les ajustements de valeurs sont enregistrés en produits et charges financiers.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 8 696 millions d'euros, dont 459 millions d'euros « soumis à restriction » au 31 décembre 2023.

Le cash restreint se décompose comme suit : 249 millions d'euros liés à des restrictions juridiques contractuelles (en particulier pour les activités de réassurance du Groupe), 69 millions d'euros adossés au service de paiement de dettes financières locales, et 141 millions d'euros relatifs à des filiales situées dans des pays soumis à contrôle des changes.

La trésorerie a diminué de 481 millions d'euros sur l'exercice 2023, essentiellement expliqué par le remboursement d'une partie de la dette obligataire arrivant à échéance pour 1,3 milliard d'euros, mais qui est néanmoins compensé par le produit d'émissions de billets de trésorerie pour 747 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les disponibilités sont détenues par les activités en Europe hors France à hauteur de 519 millions d'euros, le Reste du monde à hauteur de 717 millions d'euros, les Technologies de l'eau à hauteur de 451 millions d'euros, le segment France et déchets spéciaux Europe pour 80 millions d'euros et le segment Autres à hauteur de 314 millions d'euros (dont principalement Veolia Environnement).

Les placements des excédents de trésorerie, non remontés au niveau de Veolia Environnement, sont gérés dans le cadre des procédures définies par le Groupe. La note 8.3.2 « Gestion du risque de liquidité » donne la ventilation par nature des placements.

Au 31 décembre 2023 les équivalents de trésorerie sont détenus essentiellement par Veolia Environnement à hauteur de 6 138 millions d'euros dont des OPCVM monétaires pour 3 514 millions d'euros, et des dépôts à terme pour 2 624 millions d'euros.

La trésorerie passive est constituée des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

8.1.3.2 Gestion du risque actions

Veolia Environnement détient, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, des parts d'OPCVM. Ces OPCVM sont classifiés en trésorerie et équivalents de trésorerie et ne sont pas soumis au risque action.

8.2 Juste valeur des actifs et passifs financiers

8.2.1 Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9. L'évaluation à la juste valeur intègre notamment le risque de non-exécution du Groupe ou des contreparties, déterminé sur la base de probabilités de défaut issues de la table des agences de notation.

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes.

La juste valeur est déterminée, soit :

- en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque de crédit du Groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

Prix cotés sur un marché actif (niveau 1)

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés sur cette base.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés (niveau 2)

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations calculées en interne sur les instruments dérivés font l'objet chaque semestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par nos contreparties.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

La juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels au taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le Groupe.

S'agissant de prêts et de créances à taux fixe, leur juste valeur est dépendante de l'évolution des taux d'intérêts et du risque de crédit de la contrepartie.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du Groupe.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant certaines données non observables (niveau 3)

Les instruments dérivés évalués sur la base de modèles internes avec certains paramètres non observables sont certains instruments dérivés sur électricité pour lesquels il n'y a pas de prix cotés sur des marchés actifs (notamment pour les options d'achat d'électricité de maturité très longue) ni de données observables sur les marchés (cours à terme des composantes matières, courbes de taux...) en particulier pour les échéances éloignées.

8.2.2 Actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs financiers du Groupe, regroupés selon les catégories définies par la norme IFRS 9, au 31 décembre 2023.

		Au 31 décembre 2023							
		Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	Catégories d'actifs financiers à la juste valeur			Juste valeur	Mode de détermination de la juste valeur		
			Actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Actifs au coût amorti	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat consolidé	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
(en millions d'euros)	Note	Total				Total			
Titres de participation non consolidés		92	-	92	-	92	-	92	-
Actifs financiers opérationnels courants et non courants	Note 5.4	1 393	-	1 393	-	1 427	-	1 427	-
Autres actifs financiers non courants	Note 8.1.2	542	-	542	-	542	-	542	-
Créances clients	Note 5.3	10 355	-	10 355	-	10 355	-	10 355	-
Autres créances d'exploitation courantes	Note 5.3	1 761	-	1 761	-	1 761	-	1 761	-
Autres actifs financiers courants	Note 8.1.2	2 223	-	2 214	-	2 214	-	2 214	-
Instruments dérivés courants et non courants	Note 8.3	259			259	259	-	259	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8.1.3	8 696			8 696	8 696	2 081	6 615	-
TOTAL		25 321	-	16 356	8 955	25 345	2 081	23 264	-

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de niveau 2 sont principalement composés de titres de créances négociables et de dépôts à terme.

8.2.3 Passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des passifs financiers regroupés selon les catégories définies par la norme IFRS 9, au 31 décembre 2023.

		Au 31 décembre 2023							
(en millions d'euros)	Note	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée				Juste valeur			
		Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat consolidé	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat consolidé et détenus à des fins de transaction	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Emprunts et autres passifs financiers									
Emprunts obligataires non courants	Note 8.1.1	16 782	16 782	-	-	14 124	13 430	694	-
Emprunts obligataires courants	Note 8.1.1	1 299	1 299	-	-	1 299	1 299	-	-
Dettes financières non courantes	Note 8.1.1	1 995	1 995	-	-	1 652	-	1 652	-
Dettes financières courantes	Note 8.1.1	5 895	5 895	-	-	5 895	-	5 895	-
Dettes locatives IFRS 16 non courantes	Note 8.1.1	1 533	1 533	-	-	1 533	-	1 533	-
Dettes locatives IFRS 16 courantes	Note 8.1.1	467	467	-	-	467	-	467	-
Trésorerie passive	Note 8.1.3	379	-	379	-	379	-	-	379
Dettes fournisseurs	Note 5.3	7 960	7 960	-	-	7 960	-	7 960	-
Passifs du domaine concédé courants et non courants	Note 5.5	2 011	2 011	-	-	2 011	-	2 011	-
Instruments dérivés courants et non courants	Note 8.3	745	-	745	-	745	-	745	-
Autres dettes d'exploitation	Note 5.3	8 973	8 973	-	-	8 973	-	8 973	-
TOTAL		48 039	46 915	1 124	-	45 039	14 729	29 930	379

8.2.4 Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2023, les seuls actifs et/ou passifs financiers faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire sont les dérivés gérés dans le cadre de contrats ISDA ou EFET. Ces instruments ne sont compensables qu'en cas de défaut d'une des parties au contrat. Ils ne sont par conséquent pas compensés comptablement.

Au 31 décembre 2023, ces dérivés sont comptabilisés à l'actif pour un montant de 259 millions d'euros et au passif pour un montant de 746 millions d'euros dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe.

8.3 Risques de marché et instruments financiers

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe est exposé à différents risques financiers pour lesquels il a mis en

place des règles de gestion :

- les risques de marché : risque de taux d'intérêt, risque de change et risque sur matières premières ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de crédit.

Le risque action est présenté dans les notes 8.1.3.2 et 9.2.2.2.

Instruments dérivés

Pour couvrir son exposition aux risques de marché, Veolia utilise des produits dérivés dont la plupart sont qualifiés d'instrument de couverture.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les gains et pertes nets des instruments à la juste valeur par le compte de résultat consolidé correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

Les types de relations de comptabilité de couverture actuellement mis en œuvre par le Groupe répondent aux exigences de la norme IFRS 9 et sont alignés sur la stratégie et les objectifs de gestion du risque du Groupe.

Dans ces relations de couverture, l'efficacité du dérivé est évaluée en utilisant la méthode des dérivés hypothétiques : le dérivé désigné dans chaque relation de couverture doit permettre de compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Les principales sources d'inefficacité sont les suivantes :

- effet du risque de crédit du Groupe et des contreparties sur la juste valeur des instruments de couverture qui n'est pas reflété dans la variation de la juste valeur des éléments couverts (change, taux et matières premières). Conformément à IFRS 13, la mesure du risque de crédit sur instruments dérivés est effectuée de manière régulière. L'absence de matérialité n'a jamais donné lieu à constatation d'un ajustement à ce titre ;
- modifications du calendrier et du montant des flux attendus des transactions couvertes pour le risque de change transactionnel.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon le type de comptabilité de couverture appliqué.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur de la totalité ou d'une partie d'un actif ou passif comptabilisé affectant le résultat net présenté. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

La couverture de flux de trésorerie permet de couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé ou d'une transaction prévue et hautement probable affectant le résultat net présenté. Pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture

est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat.

La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »). Pour ce type de couverture, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée en autres éléments du résultat global dans les écarts de conversion, la partie inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du Groupe mais ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction/non qualifiés de couverture.

Pour les couvertures de change, le Groupe désigne uniquement la composante « spot » des instruments dérivés pour couvrir son risque de change. Le report-déport des contrats de couverture est exclu de la relation de couverture et est comptabilisé séparément dans le coût de financement, l'option du « coût de la couverture » n'ayant pas été retenue.

Sur **les matières premières**, les contrats d'achats/ventes sont généralement traités en dehors du champ d'application d'IFRS 9 (traitement own-use), à l'exception de certaines opérations spécifiques sur l'électricité, le charbon et le gaz. Pour ces opérations spécifiques, la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est systématiquement privilégiée.

La qualification en « own-use » est démontrée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- les volumes achetés ou vendus au titre de ces contrats correspondent à des besoins d'exploitation de la filiale ;
- les contrats ne donnent pas lieu à un règlement net au sens de la norme IFRS 9 et, en particulier, une livraison physique intervient systématiquement ;
- les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'options au sens de la norme IFRS 9.

Les instruments de couverture de matières premières entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 sont des instruments dérivés et sont évalués à leur juste valeur, le plus souvent établie à partir de données observables. La variation de juste valeur et l'impact net du dénouement des opérations sont comptabilisés en résultat opérationnel.

8.3.1 Gestion des risques de marchés

Pour gérer et réduire ses expositions aux risques, Veolia a recours à des instruments financiers dérivés : la direction financements et trésorerie de Veolia Environnement est directement responsable de la mise en place et du suivi de ces couvertures tandis que le contrôle des opérations et le suivi des limites permettant d'assurer la sécurité des opérations traitées sont placés sous la responsabilité des équipes middle et back-office de la direction financière.

La juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée des instruments financiers dérivés est la suivante :

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	8.3.1.1	69	633	39	432
Couvertures de juste valeur		-	633	-	428
Couvertures de flux de trésorerie		69	-	39	4
Dérivés non qualifiés de couverture		1	-	-	-
Instruments dérivés de change	8.3.1.2	343	386	200	232
Couvertures d'investissements nets		77	45	54	42
Couvertures de juste valeur		175	130	99	128
Couvertures de flux de trésorerie		21	45	13	40
Dérivés non qualifiés de couverture		70	166	34	22
Instruments dérivés de matières premières	8.3.1.3	350	584	20	82
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		762	1 603	259	746
Dont instruments dérivés non courants		128	720	50	493
Dont instruments dérivés courants		634	883	209	253

Les justes valeurs des instruments dérivés inscrites dans l'état de la situation financière consolidée et leur mode de détermination (selon la description présentée en note 8.2.1) se répartissent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023		Niveau 2 (en %)		Niveau 3 (en %)	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	39	432	100 %	100 %	0 %	0 %
Instruments dérivés de change	200	232	100 %	100 %	0 %	0 %
Instruments dérivés de matières premières	20	82	100 %	100 %	0 %	0 %
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	259	746	100 %	100 %	0 %	0 %

Les instruments dérivés évalués sur la base de modèles internes avec certains paramètres non observables étaient notamment des instruments dérivés sur électricité pour lesquels il n'y avait pas de prix cotés sur des marchés actifs (notamment pour les options d'achats d'électricité de maturité très longue), ni de données observables sur les marchés (cours à terme des composantes matières) en particulier pour les échéances éloignées. Il n'existe plus d'instruments dérivés de niveau 3 au 31 décembre 2023.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022		Niveau 2 (en %)		Niveau 3 (en %)	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	69	633	100 %	100 %	0 %	0 %
Instruments dérivés de change	343	386	100 %	100 %	0 %	0 %
Instruments dérivés de matières premières	350	584	52 %	100 %	48 %	0 %
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	762	1 603	78 %	100 %	22 %	0 %

8.3.1.1 Gestion du risque de taux d'intérêt

La politique de gestion du risque de taux est centralisée. La structure de financement du Groupe expose naturellement celui-ci aux risques de variation des taux d'intérêt. Ainsi, la position de trésorerie couvre les dettes à taux variables impactant les résultats financiers en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

La dette à court terme est principalement indexée sur des indices de taux court (€ster pour le programme de billets de trésorerie et Euribor/Libor pour les principales autres lignes de dette court terme). La dette moyen et long terme du Groupe est composée de dettes à taux fixe et à taux variable.

Veolia gère une position taux fixe/taux variable par devise afin de limiter l'impact des variations d'intérêts sur son résultat tout en optimisant le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments

fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt. Le Groupe détermine l'existence d'une relation économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert sur la base des taux d'intérêt de référence, de la fréquence des coupons, de la devise ainsi que des nominaux.

Ces contrats d'échanges de taux utilisés peuvent être désignés comme instrument de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de taux de la dette brute (définie comme étant la somme des dettes financières non courantes, des dettes financières courantes et de la trésorerie passive) avant et après couverture économique.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2023	
	Encours	% dette totale	Encours	% dette totale
Taux fixe	22 502	77,0 %	21 221	73,7 %
Taux variable	6 723	23,0 %	7 553	26,3 %
Dette brute avant couverture	29 225	100,0 %	28 775	100,0 %
Taux fixe	17 607	61,6 %	17 547	61,9 %
Taux variable	10 973	38,4 %	10 804	38,1 %
Dette brute après couverture et réévaluation à la juste valeur des dettes à taux fixe	28 580	100,0 %	28 351	100,0 %
Imputation de la juste valeur des dérivés de couverture (actifs)/passifs	599		414	
DETTE BRUTE AU COÛT AMORTI	29 179		28 765	

Au 31 décembre 2023, la dette brute totale après couverture est à taux fixe à hauteur de 61,9% et à taux variable à hauteur de 38,1%.

La baisse du taux fixe et l'augmentation du taux variable de la dette brute avant couverture sont essentiellement dues au remboursement cette année de 976 millions d'euros de dettes obligataires € à taux fixe, et à l'augmentation de l'encours des billets de trésorerie sur l'année pour 742 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose d'une trésorerie et équivalents de trésorerie de 8 696 millions d'euros dont la rémunération est indexée pour l'essentiel sur les taux variables.

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt à partir de la dette financière brute à taux variable nette des disponibilités.

La position nette variable du Groupe après prise en compte des instruments de couverture de la dette (position passive) est de -215 millions d'euros dont 4 923 millions à moins d'un an, -2 638 millions d'euros de 1 à 5 ans et -2 500 millions à plus de 5 ans.

Couverture de juste valeur de taux

Le risque de variation de valeur de la dette est couvert par des swaps prêteurs taux fixes – emprunteurs taux variables qui correspondent à des opérations de variabilisation de dettes obligataires (cf. note 8.1.1.1) enregistrées en dettes financières courantes et non courantes.

Les swaps qualifiés de couverture de juste valeur représentent un encours notionnel de 4 500 millions d'euros au 31 décembre 2023, stable par rapport à l'encours du 31 décembre 2022 avec une juste valeur nette de -428 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre -634 millions d'euros au 31 décembre 2022, inscrite dans l'état de la situation financière consolidée qui se décompose comme suit :

Swaps prêteur taux fixe/ emprunteur taux variable (en millions d'euros)	Montant notionnel des contrats par date de maturité				Juste valeur des dérivés	
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Au 31 décembre 2023	4 500	-	3 000	1 500	-	428
Au 31 décembre 2022	4 500	-	2 600	1 900	-	634

Au 31 décembre 2023, le montant cumulé des ajustements de couverture de juste valeur apportés aux dettes obligataires et inclus dans leurs valeurs comptables est de +15,6 millions d'euros.

L'amélioration de la juste valeur de +206 millions d'euros est liée à la baisse des forwards de taux Euro au 31 décembre 2023 par rapport à fin 2022. Elle est compensée à hauteur de -206 millions d'euros par la réévaluation de la juste valeur de la dette attribuable au risque couvert. Les travaux de revue de l'inefficacité de ces instruments de couverture n'ont pas donné lieu à des impacts significatifs.

Couverture de flux de trésorerie de taux

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables ou le coût d'émission des dettes futures.

Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Swaps prêteur taux variable/ emprunteur taux fixe/achats de caps (en millions d'euros)	Montant notionnel des contrats par date de maturité				Juste valeur des dérivés	
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Au 31 décembre 2023	1 268	250	1 000	18	39	4
Au 31 décembre 2022	271	-	250	21	69	-

Les swaps qualifiés de couverture de flux de trésorerie représentent un encours notionnel de 1268 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 271 millions d'euros au 31 décembre 2022 avec une juste valeur nette de +35 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre +69 millions d'euros au 31 décembre 2022.

L'augmentation de l'encours notionnel est due à la mise en place de nouvelles couvertures pour un montant de 1000 millions d'euros.

La baisse de valeur du portefeuille de -34 millions d'euros est essentiellement liée à la baisse des forwards de taux euro sur la période, les nouvelles opérations ayant été traitées en fin d'exercice 2023 et impactant peu la juste valeur totale.

L'efficacité des relations de couverture a été mesurée mais n'a pas donné lieu à des impacts significatifs.

Le montant inscrit directement dans les capitaux propres, part du Groupe, au titre des dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie s'élève à -6 millions d'euros après prise en compte de l'impôt au 31 décembre 2023. Le montant reclassé des capitaux propres au compte de résultat s'élève au 31 décembre 2023 à -3 millions d'euros.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables et le montant différé en autres éléments du résultat global est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Dérivés de taux non qualifiés de couverture

Un certain nombre d'instruments financiers dérivés n'ont pas été qualifiés de couverture au regard de la norme IFRS 9. Le Groupe considère néanmoins que ces opérations ne présentent pas de caractère spéculatif et sont nécessaires à la gestion efficace de son exposition au risque de taux d'intérêt.

(en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2023			Juste valeur des dérivés		
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Total instruments financiers fermes	839	839	-	-	-	-
TOTAL DÉRIVÉS DE TAUX NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE	839	839	-	-	-	-

La variation du montant du portefeuille de dérivés de taux non qualifiés de couverture entre 2022 et 2023 s'explique principalement par la variation de l'encours d'instruments financiers à court terme en couverture des placements de trésorerie.

Pour rappel, l'analyse au 31 décembre 2022 est la suivante :

(en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2022			Juste valeur des dérivés		
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Total instruments financiers fermes	1 629	1 625	4	-	1	-
TOTAL DÉRIVÉS DE TAUX NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE	1 629	1 625	4	-	1	-

8.3.1.2 Gestion du risque de change

Les activités internationales que le Groupe exerce génèrent des flux dans de nombreuses devises.

La trésorerie centrale du Groupe gère le risque de change de façon centralisée dans le cadre de limites fixées par le directeur financier.

Le risque de change, tel que défini par la norme IFRS 7, est principalement généré par :

- les opérations d'achats et de ventes de biens et services en devise liées à l'exploitation et les couvertures associées (change à terme, par exemple). Le Groupe est peu exposé au risque de change transactionnel. En effet, les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur propre pays et dans leur propre devise. Leur exposition au risque de change est donc naturellement limitée ;
- les actifs et passifs financiers en devise dont les prêts/emprunts en devises et les couvertures économiques associées (swap de change par exemple). Les implantations à l'étranger conduisent à mettre en place des financements en devises locales. Dans le cadre du financement intra-groupe, ces lignes de crédit peuvent générer un risque de change. C'est pourquoi, pour en limiter l'impact, Veolia a développé une politique visant à adosser des financements en devises ou des dérivés de change à des créances intra-groupes libellées dans la même devise. La stratégie de couverture de l'exposition patrimoniale du Groupe consiste principalement à couvrir certains investissements nets à l'étranger et à s'assurer que chaque société du Groupe n'a pas de position bilantielle de change significative pouvant entraîner une forte volatilité du résultat de change ;
- les investissements dans des filiales étrangères matérialisés par la conversion des comptes impactant les réserves de conversion. Le Groupe détermine la relation économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en comparant les variations de

valeur de l'instrument de couverture attribuables à une variation du taux de change spot avec les variations de ce même taux sur l'élément couvert. La politique du Groupe est d'aligner les conditions essentielles des contrats des instruments de couverture (devise, nominaux, maturité...) sur l'élément couvert.

Risque de change sur le coût de financement

Les implantations à l'étranger conduisent à mettre en place des financements en devises locales.

Les dettes en devises étrangères portées par la société mère Veolia Environnement SA sont généralement couvertes soit par des instruments dérivés soit adossées à des actifs dans la même devise.

Le coût de financement du Groupe, de -539 millions d'euros équivalents, au 31 décembre 2023, est principalement libellé en EUR (46 %), USD (19 %), GBP (3 %), CZK (2 %), CNY (7 %), PLN (4 %), BRL (1 %), HUF (4 %) et CLP (6 %).

Une appréciation de 10 % des principales devises auxquelles le Groupe est exposé (GBP, USD, PLN, CZK et CNY) face à l'euro entraînerait une hausse du coût de financement de 21 millions d'euros et une dépréciation de 10 % entraînerait une baisse du coût de financement de 17 millions d'euros.

Risque de conversion

Étant donné sa présence internationale, la conversion des comptes de résultat des filiales étrangères du Groupe est sensible aux variations de change.

Le tableau ci-dessous récapitule la sensibilité de certains agrégats du compte de résultat consolidé du Groupe à une variation de plus ou moins 10 % des parités de change face à l'euro, liée à la conversion des comptes des filiales libellées en devise étrangère.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

(en millions d'euros)	Contribution aux comptes consolidés								Sensibilité à une variation de :		
	Euro	Livre Sterling	Dollar US	Zloty polonais	Couronne tchèque	Dollar australien	Renminbi chinois	Autres devises	Total	10 %	-10 %
Chiffre d'affaires	19 101	2 911	5 181	3 138	2 247	1 970	1 069	9 735	45 351	2 891	-2 365
Résultat opérationnel	795	292	400	177	232	111	60	780	2 847	230	-189

Risque de change et de conversion dans l'état de la situation financière consolidée

De par sa présence internationale, l'état de la situation financière consolidée du Groupe est sensible aux variations de change. Une variation de l'euro affecte la conversion dans la situation financière consolidée des actifs de filiales libellés en devise étrangère.

Face aux actifs les plus significatifs, le Groupe a émis de la dette dans les devises concernées. Les principaux actifs nets du Groupe se situent aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Chine, en Pologne, en Australie, au Chili et en République Tchèque. Une appréciation de 10 % des principales devises des pays ci-dessus face à l'euro entraînerait une hausse de l'actif net de 1 542 millions d'euros et une dépréciation de 10 % entraînerait une baisse des actifs nets de -1 261 millions d'euros.

Couverture des investissements nets à l'étranger

Les instruments financiers qualifiés de « couverture d'un investissement net » se décomposent, par nature, de la façon suivante :

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2023 par date de maturité			Juste valeur des dérivés		
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps emprunteurs devises	308	308	-	-	10	-
Swap prêteurs devises	295	295	-	-	-	7
Instruments optionnels	3 338	3 274	64	-	43	15
Cross currency swaps	60	-	60	-	1	20
TOTAL	4 001	3 877	124	-	54	42

Les swaps de change susmentionnés sont de durée courte mais ils sont en général renouvelés à l'échéance, en attente d'un financement dans la devise du pays considéré et de durée appropriée.

Les instruments optionnels correspondent principalement à des stratégies de couvertures sous forme de tunnels d'options.

La politique du Groupe est de ne couvrir l'investissement net qu'à hauteur du nominal de la dette en devise ayant servi au financement des titres.

Les prêts et créances intra-groupes faisant partie d'un investissement à l'étranger (IAS 21) font l'objet d'une couverture quasi-systématique par un financement externe en devises ou via des dérivés de change (cross currency swap, change à terme, tunnels d'options) répondant

aux critères de qualification imposés par la norme IFRS 9. Les écarts de change remontés en réserve de conversion au titre des instruments de couverture sont symétriquement inverses aux écarts de change constatés en réserves de conversion au titre des créances faisant partie de l'investissement net sauf dans les cas où :

- le prêt intra-groupe faisant partie de l'investissement net à l'étranger ne fait pas l'objet d'une couverture ;
- il existe une inefficacité de la couverture provenant de la différence entre le montant nominal de la couverture et le montant de l'actif net couvert ;
- seul l'actif net de la filiale à l'étranger (hors prêt faisant partie de l'investissement net) fait l'objet d'une couverture.

Les écarts de change enregistrés en réserve de conversion Groupe, au 31 décembre 2023, sont détaillés en 10.2.4.

Pour rappel, l'analyse au 31 décembre 2022 est la suivante :

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2022 par date de maturité			Juste valeur des dérivés		
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps emprunteurs devises	15	15	-	-	1	-
Swap prêteurs devises	-	-	-	-	-	-
Instruments optionnels	4 954	4 882	72	-	75	22
Cross currency swaps	60	-	60	-	1	23
TOTAL	5 029	4 897	132	-	77	45

Couverture de juste valeur de change

Les instruments financiers qualifiés de « couverture de juste valeur » se décomposent, par nature, de la façon suivante :

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2023 par date de maturité				Juste valeur des dérivés	
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Achats à terme	1 206	1 186	20	-	11	19
Ventes à terme	7 463	6 640	823	-	88	109
DÉRIVÉS DE CHANGE : COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	8 669	7 826	843	-	99	128

Les couvertures de juste valeur ci-dessus concernent pour l'essentiel des swaps de change en couverture d'éléments inscrits au bilan. Il s'agit principalement de la couverture de financements internes et, dans une moindre mesure, de la couverture de contrats de projets ou de ventes d'équipement et solutions de traitements d'eau. L'impact de ces couvertures est compensé par la réévaluation des sous-jacents associés.

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2022 par date de maturité				Juste valeur des dérivés	
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Achats à terme	957	938	19	-	14	38
Ventes à terme	6 836	5 748	1 088	-	161	92
DÉRIVÉS DE CHANGE : COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	7 793	6 686	1 107	-	175	130

Couverture de flux de trésorerie de change

Les instruments financiers qualifiés de « couverture de flux de trésorerie » se décomposent, par nature, de la façon suivante :

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2023 par date de maturité				Juste valeur des dérivés	
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Achats à terme	281	274	7	-	11	2
Ventes à terme	551	549	2	-	2	38
DÉRIVÉS DE CHANGE : COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	832	823	9	-	13	40

Les couvertures de flux de trésorerie ci-dessus relèvent pour l'essentiel d'opérations relatives à des achats/ventes à terme de devises différentes de la devise fonctionnelle des entités considérées pour des besoins liés à leur activité propre.

Il s'agit notamment de couvertures de change liées aux achats et ventes de matières premières en Europe centrale.

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2022 par date de maturité				Juste valeur des dérivés	
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Achats à terme	614	572	42	-	18	4
Ventes à terme	898	896	2	-	4	41
DÉRIVÉS DE CHANGE : COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	1 512	1 468	44	-	22	45

Couverture des expositions de change dans l'état de la situation financière consolidée par des dérivés non qualifiés de couverture

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2023 par date de maturité				Juste valeur des dérivés	
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps prêteurs et achats à terme	4 111	4 111	-	-	18	2
Swaps emprunteurs et ventes à terme	1 306	1 306	-	-	16	20
DÉRIVÉS DE CHANGE NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE	5 417	5 417	-	-	34	22

Le portefeuille de dérivés de change ci-dessus est principalement contracté par Veolia Environnement dans le but de couvrir un endettement net en devises (constitué d'emprunts en devises ainsi que des prêts et emprunts intra-groupes en devises).

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants notionnels au 31 décembre 2022 par date de maturité			Juste valeur des dérivés		
	Montant	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total des actifs	Total des passifs
Swaps prêteurs et achats à terme	6 579	6 579	-	-	24	136
Swaps emprunteurs et ventes à terme	2 413	2 413	-	-	46	30
DÉRIVÉS DE CHANGE NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE	8 992	8 992	-	-	70	166

8.3.1.3 Gestion du risque sur matières premières

Les achats d'énergie, de consommables et de matières premières constituent une dépense importante de fonctionnement dans les activités du Groupe, en particulier le gasoil pour les activités liées à la collecte des déchets, le charbon et le gaz pour les activités de fourniture de services énergétiques, l'électricité pour les activités liées au traitement et à la distribution d'eau. Le Groupe est donc exposé à leurs fluctuations de prix.

Les contrats long terme établis par Veolia comprennent généralement des clauses de révision de prix et/ou d'indexation qui permettent de répercuter l'essentiel de la hausse des coûts des matières premières ou des carburants et combustibles sur les prix des prestations vendues aux clients, même si cette répercussion peut se faire parfois avec un décalage dans le temps.

Néanmoins, dans le cadre de la gestion de leurs approvisionnements

et de l'optimisation de leurs coûts ou de la couverture d'une production future, certaines filiales du Groupe, selon leurs activités, peuvent être amenées à s'engager dans des contrats d'achat et de vente à terme de matières ou encore à mettre en place des dérivés permettant de figer les coûts des approvisionnements ou les prix de vente de matières premières produites (électricité).

Ces opérations s'effectuent dans le cadre de la politique de gestion du risque de prix des matières premières du Groupe, qui a pour objectif une couverture progressive sur trois ans (lorsqu'elle est possible) afin de limiter la volatilité des résultats.

Au 31 décembre 2023, la juste valeur des instruments dérivés sur matières premières ressort respectivement à 20 millions d'euros à l'actif et à 81 millions d'euros au passif.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés matières premières	350	584	20	81
Électricité	287	309	17	11
Produits pétroliers	-	-	-	-
CO ₂	-	-	-	-
Charbon	3	4	-	1
Gaz	60	270	3	69
Autres	-	-	-	-

La ventilation de ces instruments dérivés par type de couverture s'établit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés matières premières	350	584	20	81
Couverture de juste valeur	-	1	-	-
Couverture de flux de trésorerie	63	290	2	59
Dérivés non qualifiés de couverture	287	293	18	22

La forte variation du portefeuille de dérivés sur matières premières est liée à une baisse des volumes d'électricité, notamment due à la fin d'un contrat en Allemagne, ainsi qu'à la forte baisse des cours de clôture 2023 versus 2022.

Gaz à effet de serre

Contraintes réglementaires et politique de gestion

Dans le cadre de la gestion d'installations de combustion, le Groupe est exposé aux risques inhérents au fonctionnement du système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) de gaz à effet de serre mis en place par l'Union européenne en 2005.

Pour accélérer le rythme des réductions d'émissions, la Phase 4 (2021-2030) prévoit que le nombre total de quotas d'émission (allocation gratuite de quotas) diminue à un taux annuel de 2,2 %. En décembre 2022, le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord politique provisoire prévoyant notamment d'augmenter ce taux de réduction annuel du plafond d'émissions à 4,3 % par an de 2024 à 2027 et 4,4 % de 2028 à 2030. Le Conseil a formellement adopté cette nouvelle trajectoire en avril 2023.

Dans le cadre de la réglementation européenne, chaque année, le bilan des émissions réelles est établi et donne lieu à restitution des droits correspondants. Au-delà de sa politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe, Veolia est ainsi amené à acheter ou à vendre des droits selon que ses émissions sont supérieures ou inférieures à ses allocations dans le cadre de sa politique de couverture décrite ci-dessus.

Par ailleurs, la Chine a également officiellement lancé en 2021, un Système d'échange de quotas d'émissions à l'échelle du pays entier et se focalisant dans un premier temps sur les producteurs d'électricité. Les impacts sont peu matériels à ce stade pour le Groupe.

Traitement comptable retenu par le Groupe

En l'absence de dispositions IFRS spécifiques, le Groupe a retenu le traitement comptable dit de net liability approach qui consiste à reconnaître un passif à la clôture si les émissions réelles excèdent les quotas détenus conformément à la norme IAS 37.

Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stocks :

- pour une valeur nulle lorsqu'ils sont reçus à titre gratuit ;
- à leur coût d'acquisition s'ils sont acquis à titre onéreux sur le marché.

Les opérations relatives à ces quotas, réalisées sur le marché à terme, sont généralement traitées en dehors du champ d'application d'IFRS 9 (traitement own-use).

Le bilan de l'année 2023 est le suivant :

Volumes (en milliers de tonnes)	Au 1er janvier 2023	Variation de périmètre	Attributions	Acquisitions / Cessions / Annulations	Consommation s	Au 31 décembre 2023
TOTAL	435	163	2 466	5 767	-7 960	871

Le stock de 871 milliers de tonnes est équivalent à environ 67 millions d'euros au 31 décembre 2023 sur la base d'un prix spot de 77,25 euros par tonne.

8.3.2 Gestion du risque de liquidité

La gestion opérationnelle de la liquidité et le financement sont assurés par la direction financements et trésorerie. Cette gestion passe par la centralisation des financements significatifs dans le but d'optimiser la liquidité et la trésorerie.

Le Groupe se finance à travers les marchés obligataires internationaux, les marchés des placements privés internationaux, le marché du billet de trésorerie ainsi que sur le marché du crédit bancaire (cf. note 8.1.1.4 « Dettes financières non courantes et courantes »).

8.3.2.1 Échéancier des passifs financiers

Au 31 décembre 2023, les flux contractuels non actualisés sur l'endettement financier net (sur la valeur nominale) par date de maturité sont les suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023		Échéancier des flux contractuels non actualisés					
	Valeur comptable	Total des flux contractuels non actualisés	2024	2025	2026	2027	2028	Au-delà de 5 ans
Emprunts obligataires (1)	18 081	18 391	1 288	1 804	1 472	2 596	2 051	9 181
Autres dettes	8 269	8 269	6 287	218	361	211	164	1 028
Dettes financières brutes hors IFRS 16, coût amorti et effet des dérivés de couverture	26 350	26 659	7 574	2 022	1 833	2 807	2 214	10 209
Dettes locatives IFRS 16	2 000	2 311	495	378	295	217	196	730
Dettes financières brutes, hors coût amorti et effet des dérivés de couverture	28 350	28 970	8 070	2 400	2 128	3 024	2 410	10 939
Impact des dérivés de couverture de la dette	414							
Dettes financières brutes	28 764	28 970	8 070	2 400	2 128	3 024	2 410	10 939
Trésorerie et équivalent trésorerie	-8 696							
Actifs liquides et actifs financiers liés au financement	-1 892							
Endettement financier net des liquidités	18 176	28 970	8 070	2 400	2 128	3 024	2 410	10 939

(1) Hors coût amorti et effet des dérivés de couverture de la dette.

8.3.2.2 Positions de liquidité nette

Le détail des liquidités nettes dont le Groupe disposait au 31 décembre 2023 est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Veolia Environnement :		
Crédit syndiqué MT non tiré	5 500	4 500
Lignes de crédit bilatérales MT non tirées	910	727
Lignes de crédit bilatérales CT non tirées	-	75
Ligne de lettres de crédit	-	-
Trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs liquides et actifs de financement	8 073	8 344
Filiales :		
Lignes de crédit bilatérales	-	689
Trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs liquides et actifs de financement	2 617	2 244
TOTAL DES LIQUIDITÉS	17 100	16 579
Dettes courantes et trésorerie passive :		
Dettes courantes	7 018	7 662
Trésorerie passive	214	379
TOTAL DES DETTES COURANTES ET TRÉSORERIE PASSIVE	7 232	8 041
TOTAL DES LIQUIDITÉS NETTES DES DETTES COURANTES ET TRÉSORERIE PASSIVE, ACTIFS LIQUIDES ET ACTIFS LIÉS AU FINANCEMENT	9 868	8 538

Au 31 décembre 2023, Veolia dispose d'un total de liquidité de 17 milliards d'euros dont 11 milliards prennent la forme de disponibilités et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2023, les équivalents de trésorerie sont principalement détenus par Veolia Environnement (6 138 millions d'euros). Ils se composent principalement d'OPCVM monétaires pour 3 514 millions d'euros et des dépôts à terme pour 2 624 millions d'euros.

Confirmation de la perspective de crédit

Le 20 avril 2023, Standard and Poor's a confirmé la notation de crédit de Veolia Environnement, A-2/BBB avec une perspective stable.

De son côté, Moody's a confirmé, le 28 avril 2023, la notation P-2/Baa1 avec une perspective stable.

La maturité des lignes confirmées et non utilisées est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Échéancier					
		Total	2024	2025	2026	2027	2028
Crédits syndiqués non tirés	4 500	-	-	-	-	4 500	-
Lignes de crédit	802	75	550	100	-	77	-
Ligne de lettres de crédit	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 302	75	550	100	-	4 577	-

8.3.2.3 Informations sur les clauses de remboursement anticipé des emprunts

Dettes de Veolia Environnement

La documentation juridique des financements bancaires et obligataires contractés par la Société ne renferme pas de covenant financier, c'est-à-dire d'engagement de respecter un ratio de couverture ou une notation de crédit minimum dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du financement considéré.

Dettes des filiales

Certains financements de projets ou consentis par des organismes de développement multilatéraux à des filiales du Groupe renferment des covenants financiers (tels que définis ci-dessus).

Refinancement des lignes de liquidité multidevises

Le groupe a décidé de refinancer, début mars 2023, ses deux crédits syndiqués (crédit syndiqué historique de 3 milliards d'euros et crédit syndiqué ex-Suez de 2,5 milliards d'euros) avec la mise en place d'un nouveau crédit syndiqué unique d'un montant de 4,5 milliards d'euros.

Ce crédit syndiqué n'a pas été tiré au 31 décembre 2023.

Renouvellement des lignes de crédit bilatérales

Veolia Environnement dispose de lignes de crédit bilatérales pour un montant total non tiré au 31 décembre 2023 de 802 millions d'euros.

Veolia Environnement peut tirer à tout instant sur le crédit syndiqué multidevises et sur l'ensemble des lignes de crédit.

Sur la base des diligences effectuées auprès de ses filiales, la Société considère que les covenants inclus dans la documentation des financements significatifs étaient respectés (ou que les prêteurs y avaient renoncé) au 31 décembre 2023.

8.3.3 Gestion du risque de crédit

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur différents aspects : par ses activités opérationnelles, ses activités de placement de trésorerie et de produits de dérivés.

8.3.3.1 Risque de contrepartie lié aux activités opérationnelles

Le risque de crédit doit s'analyser différemment sur les actifs financiers opérationnels et sur les créances d'exploitation. Le risque de crédit sur les actifs financiers opérationnels s'apprécie au travers du

rating des clients majoritairement publics. Le risque sur les autres créances d'exploitation s'apprécie au travers de l'analyse des retards de paiement et/ou des défaillances des clients en tenant compte de leur nature (publics/privés) comme détaillé ci-après.

L'analyse du risque de crédit clients du Groupe peut être appréhendée au travers des quatre catégories suivantes (clients publics-autorité déléguée, clients privés-particuliers, clients publics autres et clients entreprises) :

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre 2023			Ventilation par type de client			
		Valeur comptable	Pertes de valeur	Valeur nette comptable	Clients publics - Autorité déléguée	Clients privés - particuliers	Clients publics - autres	Clients privés - entreprises
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	5.4	1 410	-17	1 393	932	-	8	453
Créances clients	5.3	11 600	-1 245	10 355	2 167	2 425	1 449	4 314
Autres créances d'exploitation courantes	5.3	1 854	-92	1 762	214	77	56	1 413
Actifs financiers non courants en prêts et créances	8.1.2	657	-135	522	120	66	8	328
Actifs financiers courants en prêts et créances	8.1.2	366	-26	340	39	38	3	260
PRÊTS ET CRÉANCES		15 887	-1 515	14 372	3 472	2 606	1 524	6 768
Autres actifs financiers	8.1.2	1 929	-25	1 904	7	9	1	1 887
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023		17 816	-1 540	16 276	3 479	2 615	1 525	8 655
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022		17 658	-1 305	16 353	3 554	2 302	1 367	9 131

L'antériorité des actifs non dépréciés et échus est analysée ci-après :

(en millions d'euros)	Note	Montant des actifs échus non dépréciés				
		Valeur nette comptable	Montant des actifs non échus	0-6 mois	6 mois - 1 an	Plus d'un an
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	5.4	1 393	1 374	2	4	13
Créances clients	5.3	10 355	7 845	1 897	307	305
Autres créances d'exploitation courantes	5.3	1 762	1 512	95	53	102
Actifs financiers non courants en prêts et créances	8.1.2	522	522	-	-	-
Actifs financiers courants en prêts et créances	8.1.2	340	336	-	1	3
PRÊTS ET CRÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2023		14 372	11 589	1 994	365	422
Autres actifs financiers non courants et courants	8.1.2	1 904	1 873	-	31	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023		16 276	13 462	1 994	396	422
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022		16 353	13 561	1 910	422	460

Au 31 décembre 2023, les créances clients nettes d'un montant de 10 355 millions d'euros incluent notamment les factures à établir pour 3 752 millions d'euros contre 10 328 millions d'euros et 3 477 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, les créances clients supérieures à 6 mois s'élèvent à 1 694 millions d'euros en valeur brute et sont dépréciées à hauteur de 1 082 millions d'euros, soit une valeur nette totale de 612 millions d'euros. Elles représentent 5,9 % des créances nettes totales contre 762 millions d'euros au 31 décembre 2022 (7,4 %).

Les retards de paiement supérieurs à 6 mois sont notamment centrés sur la France, le Maroc et l'Italie et relèvent principalement de débiteurs publics (municipalités ou assimilés).

Au Maroc, les créances clients nettes s'élèvent à 158 millions d'euros dont 38 millions d'euros pour les créances échues depuis plus de 6 mois au 31 décembre 2023, contre 205 millions d'euros et 76 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2022.

En Italie, les créances clients nettes s'élèvent à 178 millions d'euros dont 50 millions d'euros pour les créances échues depuis plus de 6 mois au 31 décembre 2023 contre 206 et 54 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2022.

8.3.3.2 Risque de contrepartie lié aux activités de placements et de couverture

Le Groupe est exposé au risque de crédit sur le placement de ses excédents et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux et de change. Le risque crédit correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments financiers dérivés, ce risque correspond à la juste valeur de l'ensemble des instruments contractés avec une contrepartie si celle-ci est positive.

Le Groupe minimise le risque de contrepartie par des procédures de contrôle interne limitant le choix des contreparties bancaires à des banques et établissements financiers de premier rang (banques ou institutions financières disposant d'un rating minimum attribué par Moody's, Standard & Poor's ou Fitch : A3/P3/F3 sur le court terme et A2/A/A sur le long terme sauf exception justifiée). Les limites sont fixées pour chacune des contreparties en fonction de leur notation par les agences de rating, de la taille de leurs fonds propres et des engagements pris vis-à-vis du Groupe, et sont revues régulièrement. Par ailleurs, le Groupe a mis en place des Credit Support Annex avec ses principales contreparties limitant le risque de contrepartie grâce au mécanisme des appels de marge.

Les risques de contrepartie sur les opérations financières sont suivis de façon continue par le middle-office, au sein de la direction financière Groupe. Le Groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives.

Les excédents de trésorerie dégagés au niveau de Veolia Environnement sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en gardant un niveau de volatilité faible.

8.4 Produits et charges financiers

8.4.1 Coût de l'endettement

Les charges de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti et les pertes sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture.

La charge d'intérêt incluse dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de l'endettement financier comprennent les gains sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture et sur les placements de trésorerie et équivalent de trésorerie.

(en millions d'euros)	2022	2023
Charges sur l'endettement	-488	-627
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur) (1)	45	313
Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres	-190	-225
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	-633	-539

(1) Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Le coût de l'endettement financier net (incluant l'impact de la réévaluation des passifs financiers pour 78 millions d'euros) s'établit à -539 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre -633 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette baisse du coût de l'endettement du Groupe est principalement liée à une augmentation du produit de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des actifs liquides, suite à la remontée des taux d'intérêts.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges et produits de l'endettement financier sont représentatifs du coût de la dette financière diminuée des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. En outre, le coût de l'endettement inclut le résultat des dérivés qui sont affectés à la dette qu'ils soient qualifiés ou non, comptablement, de couverture.

Les produits de l'endettement financier s'élèvent à 585 millions d'euros. Les charges, quant à elles, s'élèvent à -1 124 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le coût de l'endettement financier figurant au tableau des flux de trésorerie correspond au coût de l'endettement financier des activités poursuivies ci-dessus et à celui des activités non poursuivies, qui est nul au 31 décembre 2023.

Le poste « Intérêts financiers versés » au tableau des flux de trésorerie correspond au coût de l'endettement financier net des activités poursuivies et non poursuivies ajusté des intérêts courus de 9 millions d'euros et des variations de juste valeur des dérivés de couverture pour un montant de 8 millions d'euros en 2023.

Le « Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres » comprend principalement au 31 décembre 2023 les éléments suivants :

- des charges d'intérêts nets sur les relations de couverture (juste valeur et flux de trésorerie) pour -251 millions d'euros ;
- les résultats sur instruments dérivés non éligibles au traitement de couverture pour 26 millions d'euros principalement sur des instruments dérivés de change.

Par ailleurs, la charge relative à l'inefficacité des relations de couverture d'investissement net en devise et de couverture de flux de trésorerie n'est pas significative en 2023 et 2022.

8.4.2 Autres revenus et charges financiers

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les plus ou moins-values de cessions financières nettes de frais de cession, la désactualisation des provisions, les charges d'intérêts relatifs aux passifs du domaine concédé et les intérêts sur dettes locatives.

(en millions d'euros)	2022	2023
Gains nets/Pertes nettes sur les prêts et créances	15	-56
Plus ou moins-values de cessions financières nettes de frais de cession	256	53
Dividendes reçus	4	3
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par le résultat	-	-
Désactualisation des provisions	-33	-49
Résultat de change et variations de juste valeur	-213	-79
Charges d'intérêts sur passifs du domaine concédé	-79	-84
Intérêts sur dettes locatives IFRS 16	-53	-58
Autres	-101	-169
AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS	-204	-439

Au 31 décembre 2023, la variation des pertes nettes sur prêts et créances correspond principalement à la dépréciation des prêts actionnaires en Europe du Nord pour un montant de -44 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2023, les plus-values de cessions financières s'élèvent à 53 millions d'euros et comprennent essentiellement la plus-value de la cession des concessions d'eau italiennes pour 15 millions d'euros et de la cession d'une entité espagnole pour 16 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2022, les plus-values de cessions financières s'élèvent à 256 millions d'euros et comprennent essentiellement la plus-value de la cession des activités de déchets dangereux en France pour 107 millions d'euros, et la cession de Lanzhou Water en Chine pour 58 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, l'évolution du résultat de change et variations de juste valeur s'explique notamment par la diminution de l'effet inflation sur la dette de la filiale chilienne.

La variation des autres produits et charges financiers s'explique notamment par les coûts engagés d'un montant de -32 millions d'euros dans le contexte d'une réorganisation juridique au Canada ainsi que les intérêts payés dans le cadre d'un litige en Lituanie pour -17 millions d'euros.

Le détail des engagements hors bilan donnés est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31	Au 31	À moins d'un an	Échéance	
	décembre 2022	décembre 2023		De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Lettres de crédit	-112	-84	-56	-8	-20
Garantie d'une dette	-27	-77	-	-36	-41
Autres engagements donnés liés au financement	-50	-80	-17	-27	-36
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AU FINANCEMENT	-189	-241	-73	-71	-97

Les engagements relatifs aux contrats de location auxquels le Groupe a recours sont analysés en note 7.4.

8.5.2 Engagements reçus liés aux activités de financement

Ils s'élèvent à 253 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 257 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le détail par nature d'actifs est le suivant (en millions d'euros) :

Type de nantissements/hypothèques (en millions d'euros)	Montant d'actif nanté (a)	Total du poste de l'état de la situation financière consolidée (b)		% correspondant (a)/(b)
Sur actifs incorporels	21	8 500		0,3 %
Sur actifs corporels	424	17 134		2,5 %
Sur actifs financiers (1)	28			
Total actifs non courants	473	44 669		
Sur actifs courants	7	27 897		0,0 %
TOTAL	480	72 566		

(1) Les actifs financiers nantis étant constitués des titres de sociétés consolidées et d'autres actifs financiers, le rapport actif nanti/total du poste de l'état de la situation financière consolidée n'est pas pertinent.

8.5 Engagements liés aux activités de financement

8.5.1 Engagements donnés liés aux activités de financement

Garantie d'une dette : il s'agit principalement de garanties accordées à des organismes financiers au titre de dettes financières de sociétés non consolidées ou de sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence lorsque l'engagement porte sur la totalité de celle-ci.

Lettres de crédit : lettres de crédit délivrées par des établissements financiers au profit de créanciers, clients ou fournisseurs de sociétés du Groupe, à titre de garantie dans le cadre de leurs opérations d'exploitation.

8.5.3 Sûretés réelles données en garantie de dettes financières

Au 31 décembre 2023, le Groupe a consenti 480 millions d'euros de sûretés réelles en garantie de dettes financières, contre 162 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette hausse est essentiellement due au refinancement long terme par des entités chinoises auprès des banques Minsheng et CMB contre un adossement d'actifs de 358 millions d'euros.

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

Le détail des sûretés réelles par échéance est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023	Échéance		
			À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Actifs incorporels	15	21	2	12	7
Actifs corporels	102	424	9	33	382
Hypothèques	37	52	8	21	23
Nantissements de mobilier corporel (1)	65	372	1	12	359
Actifs financiers	26	28	-	-	28
Actifs courants	19	7	-	6	1
Nantissements de créances	-	-	-	-	-
TOTAL	162	480	11	51	418

(1) Il s'agit essentiellement d'équipements et matériels roulants.

Note 9

CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET PAR ACTION**9.1 Procédures de gestion du capital**

Veolia Environnement gère son capital dans le cadre d'une politique financière prudente et rigoureuse visant d'une part à s'assurer un accès aisé aux marchés de capitaux français et internationaux, afin d'investir dans des projets générateurs de valeur, et d'autre part à rémunérer de façon satisfaisante les actionnaires tout en maintenant une notation de crédit Investment Grade.

Le 28 mai 2019, Veolia Environnement a conclu un contrat de liquidité conforme aux dispositions du cadre juridique en vigueur avec Kepler Cheuvreux prenant effet au 1^{er} juin 2019, pour une période initiale s'achevant le 31 décembre 2019, puis renouvelable tacitement pour des périodes d'un an.

9.2 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère**9.2.1 Capital**

Le capital est entièrement libéré.

9.2.1.1 Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

Au cours de l'exercice 2023, Veolia Environnement a procédé, le 9 mai 2023, à une première augmentation de capital d'environ 4 millions d'euros prélevés sur les primes, à la suite de l'acquisition définitive par les bénéficiaires des droits aux actions de performance attribuées dans le cadre de la décision du conseil d'administration du 5 mai 2020, portant le capital social à 3 576 919 375 euros.

Le 13 décembre 2023, Veolia Environnement a réalisé une seconde augmentation de capital d'environ 222 millions d'euros, prime d'émission incluse, dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié Sequoia 2023, sur la base de la délégation de compétence donnée par l'assemblée générale mixte du 27 avril 2023 portant le capital social à 3 627 058 335 euros. Des frais liés à cette opération ont été imputés sur la prime d'émission pour environ 1 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2022, Veolia Environnement avait procédé, le 2 mai 2022, à une première augmentation de capital d'environ 4 millions d'euros prélevés sur les primes, à la suite de l'acquisition définitive par les bénéficiaires des droits aux actions de performance attribuées dans le cadre de la décision du conseil d'administration du 30 avril 2019, portant le capital social à 3 502 858 580 euros.

Le 14 décembre 2022, Veolia Environnement avait réalisé une seconde augmentation de capital de 244 millions d'euros, prime d'émission incluse, dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié Sequoia 2022, sur la base de la délégation de compétence donnée par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2022 portant le capital social à 3 572 871 835 euros. Des frais liés à cette opération avaient été imputés sur la prime d'émission pour 1 million d'euros.

9.2.1.2 Nombre d'actions émises et valeur

Le capital social était divisé en 714 574 367 actions au 31 décembre 2022 et 725 411 667 actions au 31 décembre 2023. La valeur nominale de chaque action est de 5 euros.

9.2.1.3 Capital autorisé non émis

Dans le cadre de la gestion financière de Veolia Environnement, les résolutions d'augmentation de capital approuvées tous les deux ans par l'assemblée générale de Veolia Environnement visent à autoriser le conseil d'administration à procéder à des opérations d'augmentation de capital sous certaines conditions et dans la limite de certains plafonds. Elles permettent d'adapter la nature des instruments financiers à émettre en fonction des besoins de financement et de la situation des marchés de capitaux français et internationaux.

Ces résolutions, qui ont été approuvées par l'assemblée générale du 15 juin 2022, sont de manière générale, divisées en deux catégories et assorties des plafonds d'augmentation de capital suivants :

- celles pouvant donner lieu à des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») dont le montant nominal est plafonné à environ 1 milliard d'euros (soit environ 30 % du capital de la Société à la date de l'assemblée générale ayant approuvé ces résolutions);
- celles pouvant donner lieu à des augmentations de capital avec suppression du DPS dont le montant nominal cumulé est plafonné à environ 350 millions d'euros (soit environ 10 % du capital de la Société à la date de l'assemblée générale ayant approuvé ces résolutions).

L'utilisation de ces résolutions ne peut conduire à la réalisation d'opérations d'augmentation de capital avec ou sans DPS excédant un deuxième plafond global d'un montant nominal d'environ 1 milliard d'euros (soit environ 30 % du capital de la Société à la date de l'assemblée générale ayant approuvé ces résolutions).

L'ensemble de ces autorisations sont suspendues en période d'offre publique d'achat déposée par un tiers et visant à prendre le contrôle de la Société.

Exercices 2022 et 2023

Le nombre d'actions susceptibles d'être émises en vertu des autorisations d'augmentation de capital approuvées par l'assemblée générale du 15 juin 2022 s'élevait à 210 171 514 actions sur la base de 700 571 716 actions composant le capital de la Société au 15 juin 2022.

Au cours de l'exercice 2022, 14 849 101 actions ont été émises en vertu des 210 171 514 actions susvisées.

Au cours de l'exercice 2023, 10 837 300 actions ont été émises en vertu des 210 171 514 actions susvisées.

9.2.2 Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

9.2.2.1 Opérations d'achat et de cession d'actions

Aux 31 décembre 2022 et 2023, les opérations d'achat ou de cession sur les actions propres de Veolia Environnement effectuées dans le cadre du contrat de liquidité sont les suivantes :

	2022	2023
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	8 906 053	9 685 607
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	8 625 111	9 856 579

Au 31 décembre 2023, Veolia Environnement détient 162 970 actions au titre de ce contrat de liquidité. Une autorisation de tirage de 20 millions d'euros a été consentie au titre du fonctionnement de ce contrat de liquidité.

Les titres d'autocontrôle aux 31 décembre 2022 et 2023 s'élèvent respectivement à 12 619 170 et 10 362 269 actions.

9.2.2.2 Risque actions

Au 31 décembre 2023, Veolia Environnement possède 10 362 269 actions en autocontrôle dont 6 370 621 affectées à des opérations de croissance externe et 3 991 648 acquises en vue de l'attribution aux salariés dans le cadre des plans d'épargne salariale dont bénéficient certains salariés pour une valeur de marché de 296 millions d'euros sur la base d'un cours à 29 euros et une valeur comptable de 376 millions d'euros imputée en fonds propres.

En 2022, la variation des écarts de conversion reflète principalement l'évolution du renminbi chinois (-75 millions d'euros), du dollar américain (+367 millions d'euros), de la livre sterling (-52 millions d'euros), du peso argentin (-45 millions d'euros) et du rouble russe (-36 millions d'euros).

Variation des écarts de conversion (total des capitaux propres attribuables aux Propriétaires de la société mère et aux Participations ne donnant pas le contrôle)

(en millions d'euros)	Total	Dont attribuables aux propriétaires de la société mère
Écarts sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	227	169
Écarts sur le financement net des investissements à l'étranger	-221	-222
Solde au 31 décembre 2022	6	-52
Écarts sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	-529	-471
Écarts sur le financement net des investissements à l'étranger	-58	-60
Variations de l'exercice 2023	-587	-531
Écarts sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	-302	-301
Écarts sur le financement net des investissements à l'étranger	-279	-282
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	-581	-583

9.2.3 Affectation du résultat et dividendes

L'Assemblée Générale du 23 avril 2023 a fixé le dividende en numéraire à 1,12 euro par action au titre de l'exercice 2022. Ce dividende est détaché de l'action le 9 mai 2023 et mis en paiement en date du 11 mai 2023, pour un montant total de 787 millions d'euros.

En 2022, un dividende de 688 millions d'euros a été distribué par Veolia Environnement et prélevé sur le bénéfice de l'exercice 2021.

9.2.4 Écarts de conversion

Au 31 décembre 2023, le montant cumulé des écarts de conversion est de -583 millions d'euros (en part du Groupe).

En 2023, la variation des écarts de conversion reflète principalement l'évolution du renminbi chinois (-122 millions d'euros), du dollar américain (-253 millions d'euros), du peso argentin (-154 millions d'euros), de la couronne tchèque (-58 millions d'euros) et du rouble russe (-49 millions d'euros).

Au 31 décembre 2022, le montant cumulé des écarts de conversion est de -52 millions d'euros (en part du Groupe).

Ventilation par principales devises de la réserve de conversion dans le total des capitaux propres attribuables aux Propriétaires de la société mère

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Variation	Au 31 décembre 2023
Renminbi chinois	242	-122	120
Dollar américain	493	-253	240
Couronne tchèque	19	-58	-39
Dollar australien	17	-43	-26
Peso mexicain	-13	-11	-24
Zloty polonais	-68	29	-39
Peso argentin	-177	-154	-331
Livre sterling	-191	31	-160
Dollar de Hong Kong	-247	19	-228
Peso colombien	-55	24	-32
Forint hongrois	-66	19	-47
Leu Roumain	-27	-	-27
Won Coréen	16	-9	6
Rouble Russe	36	-49	-13
Autres devises	-30	46	16
TOTAL	-52	-531	-583

9.2.5 Réserve de juste valeur

Elle ressort, en part du Groupe, à +306 millions d'euros au 31 décembre 2023, et +286 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elle se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Titres disponibles à la vente	Dérivés de matières premières en couverture de flux de trésorerie	Dérivés de change en couverture de flux de trésorerie	Coût de la couverture	Dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie	Total	Dont attribuables aux propriétaires de la société mère
Montant au 31 décembre 2022	307	-76	5	6	26	268	286
Variation de valeur	-2	67	-12	-12	-5	36	20
Autres variations	2	-1	1	-	-7	-4	-
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2023	307	-10	-7	-6	15	299	306

Les montants sont présentés net d'impôts.

La variation de valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres concerne principalement les couvertures de gaz pour +44 millions d'euros en Europe (voir note 8.3).

Aucun montant significatif n'a été recyclé au compte de résultat consolidé au titre des instruments dérivés de taux de couverture de flux de trésorerie et inscrit en produit (charge) de l'endettement financier.

9.3 Participations ne donnant pas le contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les participations ne donnant pas le contrôle sur les filiales consolidées par intégration globale sont considérées comme des éléments de capitaux propres.

En outre, selon la norme IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », les engagements de rachats sur participations ne donnant pas le contrôle (puts) sont considérés comme une dette.

9.3.1 Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail des variations des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

Les participations ne donnant pas le contrôle au 31 décembre 2023 concernent principalement :

- en Europe hors France : la Pologne pour 190 millions d'euros, l'Allemagne pour 220 millions d'euros, l'Espagne pour 205 millions d'euros ;
- dans le Reste du monde : le Chili pour 679 millions d'euros, les États-Unis pour 268 millions d'euros, la Chine pour 223 millions d'euros.

9.3.2 Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

La part du résultat revenant aux participations ne donnant pas le contrôle représente -397 millions d'euros sur l'exercice 2023 contre -282 millions d'euros sur l'exercice 2022.

La ventilation des participations ne donnant pas le contrôle par segment opérationnel, est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
France et déchets spéciaux Europe	-15	-11
Europe hors France (1)	-99	-183
Reste du monde (2)	-165	-183
Technologie de l'Eau	-3	-21
Autres	-	-
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	-282	-397

(1) Dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle en Europe centrale (-171 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre -84 millions d'euros au 31 décembre 2022).

(2) Dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle en Australie (-24 millions d'euros), au Chili (-98 millions d'euros) et aux États-Unis (-21 millions d'euros) au 31 décembre 2023.

9.4 Titres super-subordonnés et obligations convertibles OCEANE

9.4.1 Obligations convertibles

Le 8 mars 2016, Veolia Environnement a émis des obligations convertibles de type OCEANE. L'opération se comptabilise en capitaux propres pour la part correspondant à l'option de conversion, dont le règlement est prévu uniquement en actions. Le rachat des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles est intervenu le 14 septembre 2019. La part imputée en capitaux propres au 31 décembre 2019 s'élève à -5,5 millions d'euros.

Veolia Environnement a émis le 12 septembre 2019, dans le cadre d'un placement privé sans droit préférentiel de souscription, des obligations à options de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles et/ou existantes à échéances 1^{er} janvier 2025 pour un montant nominal de 700 millions d'euros (voir aussi note 8.1.1.1).

9.4.2 Titres super subordonnés

Le 8 novembre 2021, Veolia Environnement a réalisé une émission de 500 millions d'euros d'obligations hybrides portant un coupon de 2 % jusqu'à sa première date de révision en février 2028. Les frais encourus dans le cadre de cette opération se sont élevés à -3 millions d'euros.

Pour mémoire, le 14 octobre 2020, Veolia Environnement a réalisé une émission de 2 milliards d'euros dont les produits ont servi à refinancer l'acquisition des 29,9 % du capital de Suez auprès d'Engie.

Cette émission a pris la forme de deux tranches de titres super-subordonnés à durée indéterminée en euros :

- 850 millions d'euros portant un coupon de 2,25 % jusqu'à sa première date de révision en avril 2026 ;
- 1 150 millions d'euros portant un coupon de 2,50 % jusqu'à sa première date de révision en avril 2029.

En 2022, les titres super subordonnés avaient augmenté de 1 624 millions d'euros avec l'acquisition de Suez SA.

Au 31 décembre 2023, ils se décomposent en trois tranches :

- la 1^{ère} émise le 30 mars 2015 pour 500 millions d'euros portant intérêt au taux fixe de 2,5 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans. Cette tranche a été remboursée le 30 mars 2022.

- la 2^{ème} tranche émise le 19 avril 2017 pour 600 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 2,875 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans, puis tous les cinq ans. Cette tranche a été partiellement rachetée pour 397 millions d'euros le 23 novembre 2023.
- la dernière tranche émise le 2 septembre 2019 pour 500 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 1,625 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission puis tous les cinq ans.

Le 22 novembre 2023, Veolia Environnement a réalisé, dans le cadre de son programme EMTN, une nouvelle émission de 600 millions d'euros portant un coupon de 6% jusqu'à sa première date de révision en février 2029.

Conformément à la norme IAS 32.11 et compte tenu de ses caractéristiques intrinsèques (absence de remboursement obligatoire, absence d'obligation de payer un coupon, sauf en cas de distribution de dividendes aux actionnaires ou de rachat de ses propres instruments), cet instrument est comptabilisé en capitaux propres.

9.5 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pris en compte dans le calcul du résultat net par action est ajusté pour prendre en compte la distribution de dividendes en actions intervenue au cours de l'exercice. En application de la norme IAS 33.9 et 12, le résultat net part du Groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs de titres super subordonnés émis par Veolia Environnement.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action, pour l'ensemble des activités.

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Calcul du nombre moyen d'actions ordinaires (en millions de titres)	688	705
Nombre moyen d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net par action non dilué	688	705
Actions théoriques supplémentaires issues des plans d'achat ou de souscription d'actions	26	26
Nombre moyen d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net par action dilué (en millions de titres)	714	731
Résultat net part du Groupe par action (en millions d'euros)		
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	716	937
Résultat net part du Groupe par action (en euros):		
Non dilué	1,04	1,33
Dilué (*)	1,00	1,28
Résultat net part du Groupe des activités non poursuivies par action (en millions d'euros)		
Résultat net part du Groupe des activités non poursuivies (en millions d'euros)	-79	-24
Résultat net part du Groupe des activités non poursuivies par action (en euros):		
Non dilué	-0,11	-0,03
Dilué	-0,11	-0,03
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION		
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (en millions d'euros)	794	961
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies par action (en euros) :		
Non dilué	1,15	1,36
Dilué	1,11	1,31

Les seuls instruments potentiellement dilutifs reconnus par Veolia Environnement sont les options d'achat ou de souscription d'actions qui sont présentées en note 6.2.2.

Note 10 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions incluent l'ensemble des pertes jugées probables afférentes aux litiges de toutes natures (fiscal autre que lié à l'impôt sur les résultats, social et autres) que Veolia rencontre dans la conduite de ses affaires, y compris les redressements ou les positions fiscales incertaines identifiées mais ne faisant pas encore l'objet d'un redressement.

Veolia est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de réparation des installations gérées au titre de contrats de service public. Les frais d'entretien et de réparation en découlant sont analysés conformément à la norme IAS 37 sur les provisions et font l'objet le cas échéant de provisions pour engagements contractuels en cas de retard dans les travaux à réaliser.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Les provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture regroupent les obligations légales ou contractuelles auxquelles le Groupe est soumis au terme de l'exploitation de sites (principalement provisions pour remise en état de site) et, d'une façon plus générale, les dépenses associées à la conservation de l'environnement (provision pour risques environnementaux).

S'agissant des provisions pour remise en état de centres de stockage de déchets ultimes, Veolia comptabilise ses engagements de reconstitution de site au fur et à mesure de l'enfouissement des déchets en contrepartie d'un composant de l'actif immobilisé. Cet actif est amorti dans l'exercice en fonction de sa consommation. Les coûts pris en compte considèrent les spécificités techniques et opérationnelles des sites, ainsi que les exigences des réglementations applicables. Les durées des suivis postérieurs à la clôture des centres de stockage varient selon les pays dans lesquels le Groupe opère (France : 30 ans et Grande Bretagne : 60 ans). Le calcul des coûts totaux est affecté de l'inflation et, en fonction du calendrier des dépenses projetées, un taux d'actualisation est appliqué (dépendant du pays et de la maturité des flux). Les provisions sont calculées, par site, à la date de clôture en tenant compte du taux de remplissage des centres de stockage des déchets, des coûts totaux estimés par année, de la date prévue de fermeture du site et du taux d'actualisation, et sont constituées progressivement pendant la durée d'exploitation.

Les provisions, dont l'échéance est à plus d'un an, sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des provisions sont constatés au compte de résultat consolidé, dans la rubrique « autres revenus et charges financiers ».

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

L'évolution des provisions non courantes et courantes au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Entrée/ Dotation de l'exercice	Remboursement/ Consommation de l'exercice	Reprises sans objet	Écarts actuariels	Dés-actualisation	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassements courant/ non courant	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Provisions pour litiges fiscaux (1)	73	17	-9	-15	-	-	1	-1	-	-8	58
Provisions pour litiges sociaux	32	12	-6	-5	-	-	-	-	-	-3	30
Provisions pour autres litiges	190	32	-41	-16	-	-1	2	-1	-	-6	159
Provisions pour engagements contractuels	94	205	-207	-3	-	-	-	-	-	-	87
Provisions pour dépréciation des travaux en cours et pertes sur contrats à LT	332	52	-22	-54	-	1	1	-6	-	-18	286
Provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture	1 177	44	-35	-42	-	63	-	-7	-	8	1 208
Provisions pour restructuration	42	20	-17	-13	-	-	-	-	-	16	48
Provisions propre assureur	322	161	-83	-38	-	2	-	-1	-	-3	360
Autres provisions	818	210	-79	-61	-	-	-7	-7	-	-65	810
Provisions hors engagements sociaux	3 080	753	-499	-248	-	65	-3	-24	-	-78	3 046
Provisions pour engagements sociaux	781	79	-91	-46	41	23	15	-14	-	-21	767
TOTAL PROVISIONS	3 860	833	-590	-295	41	89	12	-38	-	-99	3 813
PROVISIONS NON COURANTES	2 844	476	-298	-198	41	89	22	-31	-110	-28	2 807
PROVISIONS COURANTES	1 015	356	-292	-97	-	-	-11	-6	110	-71	1 005

(1) Provisions autres que liées à l'impôt sur les résultats.

Les **provisions pour litiges**, dans leur globalité, s'élèvent à 247 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 295 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les segments opérationnels France et déchets spéciaux Europe, Europe hors France, Reste du monde, Technologies de l'eau contribuent respectivement à hauteur de 63 millions d'euros, 49 millions d'euros, 91 millions d'euros et 39 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Des informations complémentaires relatives aux principaux litiges sont décrites en note 12.

Les **provisions pour engagements contractuels** au 31 décembre 2023 concernent principalement la France et déchets spéciaux Europe pour 43 millions d'euros et l'Europe hors France pour 33 millions d'euros.

Les **provisions pour dépréciation des travaux en cours et pertes sur contrats à long terme**, pour un montant total de 285 millions d'euros au 31 décembre 2023, concernent principalement les segments opérationnels France et déchets spéciaux Europe pour 17 millions d'euros, Europe hors France pour 40 millions d'euros, le Reste du monde pour 137 millions d'euros, Technologies de l'eau pour 91 millions d'euros.

Les **provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture** s'élèvent à 1 208 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 1 177 millions d'euros au 31 décembre 2022 et concernent principalement les segments opérationnels suivants :

- France et déchets spéciaux Europe pour 443 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 439 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;

- Europe hors France pour 310 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 323 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;

- Reste du monde pour 422 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 388 millions d'euros au 31 décembre 2022.

L'évolution de ces provisions sur l'exercice 2023 résulte notamment de la désactualisation des provisions pour 63 millions d'euros sur l'exercice.

La décomposition par nature d'obligations est la suivante :

- les provisions pour remise en état de site s'élèvent fin 2023 à 1 079 millions d'euros contre 1 060 millions d'euros fin 2022 ;
- les provisions pour risques environnementaux à hauteur de 64 millions d'euros fin 2023 contre 84 millions d'euros fin 2022 ;
- les provisions pour démantèlement, pour 65 millions d'euros fin 2023 contre 33 millions d'euros fin 2022.

Les **provisions propre assureur** proviennent essentiellement de filiales d'assurance et de réassurance du Groupe.

Les **autres provisions** incluent des engagements divers enregistrés au niveau des filiales et dont les montants sont individuellement peu significatifs. Elles concernent principalement les segments opérationnels suivants :

- France et déchets spéciaux Europe pour 122 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 110 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;
- Europe hors France pour 145 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 162 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;
- Reste du monde pour 132 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 150 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;

- Technologies de l'eau pour 126 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 149 millions d'euros au 31 décembre 2022 ;
- Autres pour 285 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 247 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, les **provisions pour engagements sociaux** ressortent à 767 millions d'euros dont 670 millions d'euros au titre des

provisions pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (soumis à la norme IAS 19 et détaillé en note 6.3), et 97 millions d'euros au titre des autres avantages à long terme.

L'évolution de ces provisions au 31 décembre 2023 s'explique principalement par la consolidation de la Lydec.

Note 11 IMPÔTS

11.1 Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

11.1.1 Analyse de la charge fiscale

Les éléments de la charge fiscale sont les suivants :

(en millions d'euros)	2022	2023
Charge/produit fiscal(e) courant(e)	-595	-573
France	-100	-38
Autres pays	-495	-535
Charge/produit fiscal(e) différé(e)	175	62
France	92	-7
Autres pays	83	69
TOTAL DE LA CHARGE FISCALE	-420	-511

Certaines filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par Veolia Environnement. Veolia Environnement est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt courant sur les sociétés calculé sur la base de la déclaration fiscale d'ensemble. L'économie d'impôt susceptible d'en résulter est acquise à Veolia Environnement, société intégrante.

11.1.2 Rapprochement des taux d'imposition

	2022	2023
Résultat net des activités poursuivies (a)	1 076	1 358
Résultat des entreprises associées (b)	71	63
Résultat des co-entreprises (c)	57	60
Quote-part dans les résultats nets des autres entités mises en équivalence (d)	-	-
Pertes de valeur sur goodwill des co-entreprises et autres entités mises en équivalence (e)	-	-
Impôts sur le résultat (f)	-420	-511
Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts (g) = (a)-(b)-(c)-(d)-(e)-(f)	1 369	1 747
Taux d'imposition apparent -(f)/(g)	30,7 %	29,3 %
Taux d'imposition théorique ⁽¹⁾	25,8 %	25,8 %
Pertes de valeurs nettes sur goodwill non déductibles	1,0 %	0,1 %
Différences de taux	-3,3 %	-4,2 %
Plus et moins-values de cession	-2,8 %	-0,1 %
Dividendes	2,0 %	1,3 %
Impôts sans base	6,7 %	7,9 %
Visibilité fiscale ⁽²⁾	5,8 %	6,0 %
Autres différences permanentes	-4,5 %	-7,5 %
TAUX D'IMPOSITION RÉEL	30,7 %	29,3 %

(1) Le taux d'imposition indiqué est le taux d'impôt légal français applicable sur les exercices 2022 et 2023.

(2) La visibilité fiscale regroupe principalement les activations et les pertes de valeur sur impôts différés.

Les principaux éléments en rapprochement sur l'exercice 2023 proviennent principalement :

- des opérations dans des pays à taux d'imposition plus faible ou plus élevé que le taux légal français ;
- du changement de taux d'impôt différé afin de tenir compte des modifications législatives dans certains pays ;
- des impôts sans base, dont notamment des taxes, autres que l'impôt sur les sociétés, répondant aux critères définis par la norme IAS 12 ;
- de la visibilité fiscale, liée principalement aux activations et aux pertes de valeur sur impôts différés.

Pour mémoire, les principaux éléments en rapprochement sur l'exercice 2022 provenaient principalement :

- des opérations dans des pays à taux d'imposition plus faible que le taux légal français ;
- des impôts sans base.

11.2 Actifs et passifs d'impôts différés

Les différences temporelles et les déficits fiscaux donnent généralement lieu à la constatation d'impôts différés actifs ou passifs.

Les actifs d'impôts différés résultant de différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable :

- que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal, et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ;
- ou que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

À chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives.

Les impôts différés actifs afférents à ces pertes fiscales ne sont plus reconnus ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concerné le nécessitent, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes ;
- l'horizon de consommation prévisible dépasse l'échéance de report autorisé par la législation fiscale ;
- ou encore lorsque l'imputation sur des bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain en raison des risques de divergences d'interprétation dans l'application de la législation fiscale.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

L'évolution des impôts différés actifs et passifs au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Mouvements de l'activité en résultat	Mouvements d'activité hors résultat	Variation de périmètre de consolidation	Effets de change	Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	Autres mouvements	Au 31 décembre 2023
Impôts différés actifs bruts	4 107	147	-23	75	-55	-	-70	4 181
Impôts différés actifs non appréhendés	-2 056	-110	2	10	16	-	-	-2 139
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	2 051	37	-21	85	-39	-	-70	2 042
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	2 640	-25	-9	93	-43	-1	-82	2 575

Au 31 décembre 2023, les impôts différés actifs non appréhendés s'élèvent à -2 139 millions d'euros, dont -1 503 millions d'euros issus des déficits fiscaux et -636 millions d'euros issus des différences temporelles. Au 31 décembre 2022, ils s'élevaient à -2 056 millions d'euros dont -1 434 millions d'euros issus des déficits fiscaux et -622 millions d'euros au titre des différences temporelles.

La ventilation par nature des impôts différés actifs et passifs est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS		
Déficits fiscaux	1 840	1 841
Provisions et pertes de valeurs	523	450
Avantages sociaux	270	294
Instruments financiers	199	95
Actifs financiers opérationnels	31	72
Juste valeur des actifs acquis	121	167
Écarts de conversion	1	8
Locations financement	35	155
Immobilisations corporelles, incorporelles et actifs financiers opérationnels	89	228
Autres natures	998	871
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS BRUTS	4 107	4 181
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NON APPRÉHENDÉS	-2 056	-2 139
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS APPRÉHENDÉS	2 051	2 042

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS		
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 061	1 184
Juste valeur des actifs acquis	614	721
Actifs financiers opérationnels	64	54
Instruments financiers	230	96
Locations financement	59	113
Provisions	31	29
Écarts de conversion	11	15
Avantages sociaux	61	71
Autres natures	509	292
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	2 640	2 575

La ventilation selon les principaux groupes fiscaux se décompose comme suit au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs appréhendés sur déficit fiscal	Impôts différés actifs appréhendés sur différences temporelles	Impôts différés passifs sur différences temporelles	Position nette des impôts différés appréhendés
Groupe fiscal France	24	197	-198	23
Groupe fiscal aux États-Unis	152	213	-486	-122
TOTAL DES PRINCIPAUX GROUPES FISCAUX	176	410	-684	-99

L'échéancier de retournement de la position nette d'impôts différés sur différences temporelles et de la position nette d'impôts différés actifs sur déficits fiscaux sur le groupe fiscal France et aux États-Unis est le suivant :

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs sur déficits fiscaux			Impôts différés nets sur différences temporelles			Total		
	< ou = 5 ans	> 5 ans	Total	< ou = 5 ans	> 5 ans	Total	< ou = 5 ans	> 5 ans	Total
Groupe fiscal France	24	-	24	-1	-	-1	23	-	23
Groupe fiscal aux États-Unis	152	-	152	25	-298	-273	177	-298	-121

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

L'échéancier de péremption des impôts différés actifs sur déficits fiscaux appréhendés et non appréhendés au 31 décembre 2023 est le suivant :

(en millions d'euros)	Échéance			Total au 31 décembre 2023	Total au 31 décembre 2022
	< ou = 5 ans	> 5 ans	Illimitée		
Déficits fiscaux appréhendés	192	44	103	338	389
Déficits fiscaux non appréhendés	635	399	469	1 503	1 451

La diminution des déficits fiscaux appréhendés au 31 décembre 2023 est liée à la réestimation par le Groupe de ses perspectives, notamment du groupe fiscal américain.

La ventilation par destination des impôts différés actifs et passifs est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS		
Impôts différés actifs sur résultats	1 882	1 898
Impôts différés actifs hors résultats	169	144
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	2 051	2 042
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS		
Impôts différés passifs sur résultats	2 561	2 506
Impôts différés passifs hors résultats	79	69
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	2 640	2 575

11.3 Contrôles fiscaux

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en France et à l'étranger font l'objet de contrôles fiscaux réguliers.

Le Groupe apprécie les risques fiscaux liés à l'impôt sur les résultats conformément à l'interprétation IFRIC 23 en considérant notamment que les autorités fiscales mèneront un contrôle et auront pleine connaissance de toute l'information pertinente.

Les administrations fiscales ont mené divers contrôles fiscaux dans et hors des groupes d'intégration fiscale. À ce jour, ces contrôles n'ont pas conduit à une dette envers les administrations fiscales d'un

montant significativement supérieur à celui qui avait été estimé dans le cadre de la revue des risques fiscaux.

Au 31 décembre 2023 le Groupe a pris en compte dans son estimation des risques, les charges qui pourraient résulter des conséquences de ces contrôles fiscaux, en fonction de l'analyse technique des positions que le Groupe défend face aux administrations fiscales. Le Groupe revoit périodiquement l'estimation de ces risques au regard de l'évolution des contrôles et des contentieux.

11.4 Impôt minimum mondial (Pilier 2)

La loi de finance pour 2024 (article 33 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023) a transposé la Directive Pilier 2 (Directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022) visant à instaurer un impôt minimal mondial. Compte tenu de son chiffre d'affaires, le groupe entre dans le champ d'application de cette nouvelle législation.

Une analyse méthodologique a été réalisée afin de déterminer les impacts financiers en résultant.

Le groupe ayant, au cours de l'exercice 2023, supporté un taux effectif d'imposition de 29,3%, l'impact financier de cette législation est non significatif et ne devrait pas avoir d'effet significativement défavorable sur le compte de résultat du groupe.

Note 12

ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction considère, en application des critères de l'IAS 37, que les procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage décrites ci-après ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou d'une reconnaissance d'un produit à recevoir au 31 décembre 2023, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

Les principaux actifs et passifs éventuels associés à des procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage sont décrits ci-après :

Amérique du Nord

États-Unis - Eau - Flint

En novembre 2011, le gouverneur de l'État du Michigan (États-Unis) a

déclaré que la ville de Flint (Michigan) (« Flint ») était en grande difficulté financière et a nommé un responsable des urgences (« Emergency Manager ») afin qu'il adopte des mesures drastiques d'économies. Dans cette perspective, l'Emergency Manager a décidé en 2013 de transférer provisoirement la source d'approvisionnement en eau de la ville de Détroit à la rivière Flint ; cette mesure s'inscrivait dans un plan à plus long terme de changement de source d'approvisionnement vers le lac Huron.

En 2013, Flint a retenu les services de la société d'ingénierie Lockwood Andrews & Newman (« LAN ») pour préparer la station de traitement d'eau de la ville au changement de source d'eau. En avril 2014, ladite station a commencé à traiter l'eau de la rivière Flint et à la distribuer aux habitants.

Peu après, ces derniers ont commencé à se plaindre de l'apparence, de l'odeur et du goût de l'eau distribuée. Entre août et décembre 2014, Flint a fait face à des problèmes de qualité de l'eau, caractérisant des violations de la réglementation nationale régissant l'eau potable du fait notamment du dépassement de la limite du taux autorisé de « Total Trihalomethanes » (« TTHM ») (des sous-produits de désinfection).

En février 2015, Flint a confié à une filiale américaine de la Société, Veolia Water North America Operating Services (« VWNAOS »), la réalisation d'une étude sur les effets résiduels du processus de chloration sur la coloration de l'eau, son goût et son odeur. Cette étude ponctuelle, facturée 40.000\$, a été réalisée en quatre semaines environ. Pendant tout ce temps et par la suite, Flint a continué à faire appel à LAN en tant que consultant principal en ingénierie de l'eau. Ainsi, en décembre 2014 et courant 2015, LAN a élaboré un plan de traitement et remis des rapports à la ville, notamment sur la conformité de l'eau de la rivière Flint à la loi sur l'eau potable (« Safe Drinking Water Act »). Dans son plan et ses rapports, LAN n'a émis aucune réserve sur le fait que la nouvelle source d'alimentation en eau de Flint pouvait créer des problèmes de plomb dans l'eau potable.

Le 18 février 2015, VWNAOS a rédigé un rapport intermédiaire, fondé entre autres sur des tests effectués exclusivement par Flint, lesquels étaient en conformité avec la réglementation relative au plomb et au cuivre. Ce rapport de VWNAOS indiquait que l'eau potable était « saine » dans la mesure où elle respectait « les normes étatiques et fédérales et les essais requis ». Le même jour, au cours d'une réunion organisée par le comité des travaux publics du conseil municipal de Flint, des employés de VWNAOS portaient à la connaissance du public les résultats de leur rapport intermédiaire.

En parallèle, Flint menait de son côté des analyses au domicile d'une résidente qui ont révélé un taux très élevé de plomb dans l'eau ; le résultat de ces analyses n'a pas été communiqué à VWNAOS.

Le 12 mars 2015, le rapport final de VWNAOS était adressé à Flint, puis rendu public. Dans son rapport, VWNAOS faisait un certain nombre de recommandations pour assurer la conformité des niveaux de TTHM à la réglementation et améliorer la qualité de l'eau relative à son goût, son odeur et sa couleur. Le rapport a également recommandé à Flint de travailler avec sa société d'ingénierie et l'État du Michigan, afin de développer un plan de contrôle de la corrosion. Flint a ignoré la plupart de ces recommandations jusqu'à fin 2015, lorsque l'État a ordonné la mise en place de certaines mesures, suite à la révélation de l'existence de plomb dans l'eau distribuée.

Le 24 juin 2015, un employé de l'agence fédérale américaine pour la protection de l'environnement a rédigé un mémorandum qui résumait les mesures prises par Flint et plusieurs agences gouvernementales en réponse aux niveaux élevés de plomb dans l'eau potable signalés par la résidente de Flint en février 2015.

Le 25 septembre 2015, Flint a finalement publié un communiqué officiel (« lead advisory ») auprès des résidents de Flint afin de les alerter sur la présence de plomb dans l'eau potable.

Le 16 octobre 2015, la ville est retournée s'approvisionner en eau potable auprès de la ville de Détroit.

Le 21 octobre 2015, le bureau du gouverneur du Michigan a mandaté un groupe de travail consultatif composé d'experts dans plusieurs disciplines (« Flint Water Advisory Task Force ») chargé de mener une étude indépendante sur la crise à Flint, y compris la contamination de l'eau au plomb.

Le 21 mars 2016, le rapport final du Flint Water Advisory Task Force, réalisé au terme de nombreux entretiens individuels et l'examen de multiples documents, était publié. Ce rapport conclut que la responsabilité de la crise de l'eau à Flint incombe largement à plusieurs entités gouvernementales du Michigan ainsi qu'à Flint ; le département de la qualité environnementale du Michigan et la ville de Flint n'ont notamment pas exigé ni mis en œuvre de contrôle de corrosion lors du changement de source d'approvisionnement et ce, contrairement à ce que requiert le régime fédéral applicable au

plomb et au cuivre pour éviter toute contamination de l'eau potable.

Depuis février 2016, de nombreuses actions individuelles et actions de groupe putatives (« putative class actions ») ont été engagées devant la juridiction étatique et la juridiction fédérale du Michigan par des résidents de Flint contre plusieurs défendeurs, dont l'État du Michigan, le département de la qualité environnementale du Michigan, Flint, LAN et trois des filiales américaines de la Société, Veolia North America, Inc., VWNAOS et Veolia North America LLC (ci-après « VNA »).

Bien que la Société ait été citée dans plusieurs actions individuelles ou de groupe, elle n'a reçu aucune assignation et n'est partie défenderesse à aucune d'entre elles ; seules ses trois filiales américaines le sont.

En novembre 2020, un projet d'accord transactionnel a été conclu entre les demandeurs (aux actions individuelles ou de groupe, dans la procédure fédérale comme étatique) et certains défendeurs, dont l'État du Michigan et Flint, mais pas VNA ni la société d'ingénierie LAN. Cet accord transactionnel a été approuvé par la juge fédérale pour un montant de 626,25 million USD. En juillet 2023, LAN a informé le tribunal fédéral et le tribunal étatique qu'un accord transactionnel de principe venait d'être conclu avec les demandeurs, sans préciser les détails. Les procédures à l'encontre de LAN ont été suspendues.

Elles se poursuivent en revanche en présence de VNA. Le fondement des actions engagées (procédures fédérale et étatique) est la négligence professionnelle.

Actions civiles devant le Tribunal fédéral du district de l'Est du Michigan (« United States District Court for the Eastern District of Michigan »)

Actions individuelles : ces actions ont été organisées selon une procédure dite « bellwether », qui permet la tenue d'une série de procès avec plusieurs petits groupes de demandeurs représentatifs. Le premier de ces procès a débuté en février 2022. Le 11 août 2022, après que le jury a informé le tribunal qu'il était dans l'incapacité de rendre une décision unanime, le juge fédéral a prononcé un mistrial (déclaration de fin de procès en raison de l'absence d'unanimité du jury). De nouvelles audiences (« retrial ») ont été programmées, puis finalement reportées sine die à la demande des plaignants. D'autres procès « bellwether », avec de nouveaux groupes de demandeurs, sont prévus à partir d'octobre 2024.

Action de groupe partielle (« Issues class action ») : en août 2021, la juge fédérale a partiellement certifié l'action de groupe (« issues class ») à l'égard de VNA. Cette action portait sur certaines questions précises relatives à l'éventuelle responsabilité de VNA. Le procès « issues class » était prévu mi-février 2024, pour plusieurs semaines.

Début février, VNA et les avocats de l'action de groupe ont sollicité la suspension du procès « issues class » en raison d'un accord transactionnel de principe entre les parties ; la procédure a été suspendue par le tribunal fédéral. Cet accord transactionnel prévoit :

(i) un paiement de 25 millions USD pour les réclamations des demandeurs à l'action de groupe partielle, donnant lieu à l'extinction de cette dernière ainsi que de l'action de groupe putative engagée devant le tribunal étatique et

(ii) un paiement de 1,5 million USD pour les demandeurs mineurs individuels représentés par les avocats à l'action de groupe partielle, dans la limite de 1 000 demandeurs, soit 1 500 USD pour chacun.

Cet accord est soumis à l'approbation finale par le tribunal fédéral, approbation qui devrait intervenir dans plusieurs mois.

Actions civiles devant la « Circuit Court for the Seventh Judicial Circuit » (Comté de Genesee, Michigan) (Tribunal Étatique)

Actions individuelles et action de groupe putative : parallèlement aux actions devant la juridiction fédérale, d'autres actions individuelles ainsi qu'une action de groupe putative ont été engagées devant la juridiction étatique. Aucun procès n'a été prévu pour celles-ci. L'action de groupe putative devrait également s'éteindre une fois l'accord transactionnel mentionné ci-dessus approuvé par le tribunal fédéral.

Action civile engagée par l'Attorney General du Michigan : en juin 2016, l'Attorney General de l'État du Michigan a engagé une action civile à l'encontre de plusieurs sociétés, parmi lesquelles VNA et la Société elle-même, pour des actes et omissions supposés en lien avec la crise de l'eau à Flint. Après s'être désisté de son action, l'Attorney General a déposé une nouvelle assignation en août 2016 où il a consenti à ne pas poursuivre la Société, sans pour autant renoncer à ses droits. A la suite des élections en 2018 d'une nouvelle Gouverneure et d'une nouvelle Attorney General de l'État, l'Attorney General a déposé une assignation civile modifiée à l'encontre de la Société et de VNA, parmi d'autres sociétés. La Société n'ayant cependant reçu aucune signification, elle n'est pas partie défenderesse à cette action; seule VNA l'est. Les fondements de l'action engagée par l'Attorney General à l'encontre de VNA sont la négligence professionnelle et l'enrichissement sans cause. Aucun procès n'a été programmé.

Le Groupe conteste vigoureusement le bien-fondé de l'ensemble de ces procédures civiles.

Actions pénales

Des poursuites pénales ont été engagées par l'ancien Attorney General du Michigan contre quinze employés de l'État du Michigan et de la ville de Flint pour leur rôle dans la crise de l'eau à Flint. Sur ces quinze employés, sept ont plaidé coupable. Le 13 juin 2019, la nouvelle Attorney General du Michigan a abandonné toutes les poursuites contre les huit employés restants.

Mi-janvier 2021, des poursuites pénales ont été à nouveau engagées et neuf anciens employés de l'État du Michigan ou la Ville de Flint ont été mis en examen. En juin 2022, la Cour suprême du Michigan a jugé que le recours à la procédure de mise en examen par un « one-man grand jury » par le parquet était contraire à la loi de l'État du Michigan. En conséquence, les mises en examen de ces neuf employés ont été annulées.

Assurances

Ces réclamations ont fait l'objet de déclarations aux assureurs. Certains d'entre eux, se prévalant de l'une des clauses d'exclusion stipulées dans leur police, ont d'ores et déjà indiqué qu'ils refuseraient toute garantie pour les dommages causés par le plomb.

Le Groupe conteste vigoureusement cette position au motif que cette clause d'exclusion est inapplicable en l'espèce et, en tout état de cause, nulle parce que contraire à la règle impérative de l'article L. 113-1 du Code des assurances imposant que l'exclusion soit « formelle et limitée » et à l'appréciation qu'en fait la jurisprudence.

En juin 2023, la Société et VNA ont déposé une requête en arbitrage afin de régler leur différend avec leurs assureurs. L'arbitrage est en cours.

Europe centrale et orientale

Lituanie – Énergie

Entre 2000 et 2003, les filiales lituaniennes du Groupe, UAB Vilniaus Energija (« UVE ») et UAB Litesko (« Litesko ») ont signé plusieurs contrats avec des municipalités lituaniennes, dont le plus important avec la ville de Vilnius (« Vilnius ») en 2002, pour louer, exploiter et moderniser l'infrastructure de production et de distribution de chaleur

et d'électricité. Le Groupe a ainsi réalisé des investissements importants au fil des années dont il attend une prise en compte des coûts et un retour sur investissement.

Depuis 2009, le gouvernement a publiquement, à de nombreuses reprises, accusé le Groupe d'être responsable d'un tarif élevé de chaleur et conduit une campagne de harcèlement à son égard. Diverses mesures ont ainsi été prises par les autorités publiques à l'encontre des filiales lituaniennes du Groupe et notamment :

- une amende de 19 millions d'euros infligée à UVE par l'autorité de la concurrence ;
- le transfert de propriété sans compensation des sous-stations individuelles de chaleur dans lesquelles UVE avait investi ;
- la réduction unilatérale des tarifs de chaleur pour capter les économies réalisées grâce au condenseur de fumée financé par UVE ;
- l'annulation rétroactive des tarifs de chaleur appliqués par UVE pour la période 2011-2015 ;
- l'annulation des avenants prolongeant la durée des contrats conclus par Litesko avec la municipalité d'Alytus et le transfert à cette dernière des actifs dans lesquels Litesko avait investi.

L'ensemble des mesures préjudiciables aux filiales lituaniennes du Groupe fait l'objet de contestations et de recours pendants devant les juridictions locales.

Compte tenu de ce contexte, la Société et ses filiales ont, par ailleurs, été contraintes d'engager les arbitrages décrits ci-dessous.

L'arbitrage CIRDI

La Société, Veolia Energie International (venant aux droits de Veolia Baltics and Eastern Europe), UVE et Litesko (ensemble « les Sociétés ») ont déposé en janvier 2016 une requête en arbitrage contre la Lituanie devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (« CIRDI »).

Les Sociétés sollicitent à ce jour une indemnisation d'environ 91M€ hors intérêts ; la Lituanie a, quant à elle, retiré ses demandes reconventionnelles d'environ 150M€. La procédure est toujours en cours.

En juin 2018, la Lituanie a déposé une objection à la compétence du tribunal arbitral tirée de la décision rendue par la Cour de Justice de l'Union Européenne le 6 mars 2018 dans l'affaire Achmea, qui a jugé que les clauses d'arbitrage contenues dans les traités bilatéraux d'investissement intra-communautaires ne sont pas compatibles avec le droit de l'Union Européenne. Dans une déclaration du 15 janvier 2019, les États Membres ont indiqué leur intention de résilier les traités bilatéraux d'investissement conclus entre eux d'ici décembre 2019. Le 5 mai 2020, une vaste majorité d'Etats Membres - dont la France et la Lituanie - a signé un traité plurilatéral organisant le démantèlement des traités bilatéraux d'investissement intra-communautaires. Le traité est entré en vigueur en France le 28 août 2021 et en Lituanie le 4 septembre 2021. Ces développements sont susceptibles d'avoir un impact sur l'arbitrage CIRDI, et le cas échéant, sur l'exécution de la sentence à venir, ainsi que sur la procédure décrite ci-dessous.

En juillet 2020, la Lituanie a engagé une procédure devant le tribunal régional de Vilnius visant les Sociétés et d'autres défendeurs lituaniens, par laquelle elle sollicite une indemnisation de plus de 240 millions d'euros. Elle a indiqué que cette procédure était la reprise des demandes reconventionnelles qu'elle avait précédemment retirées de l'arbitrage CIRDI, à la suite de la décision Achmea. À cette date, seules VEI, UVE et Litesko avaient été assignées; la Société l'a été ultérieurement, en mai 2023. Les défenderesses contestent fermement les demandes de la Lituanie. Après de multiples décisions divergentes des juridictions lituaniennes l'action a finalement été déclarée recevable en octobre 2023. En novembre 2023, le tribunal de Vilnius, à la demande des Sociétés, a suspendu la procédure jusqu'à ce que les

sentences soient rendues dans les arbitrages CIRDI et SCC (cf ci-après). La Lituanie a fait appel de cette décision de suspension. En février 2024, la cour d'appel de Vilnius a confirmé la suspension de la procédure jusqu'à ce que la sentence CIRDI soit rendue.

L'arbitrage SCC

En novembre 2016, dans le cadre du contrat de Vilnius dont l'échéance était proche (fin mars 2017), la Société et UVE ont déposé une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce de Stockholm (« SCC ») pour obtenir la désignation d'un expert indépendant afin d'évaluer l'état des actifs. L'objet de l'arbitrage SCC a été étendu par la suite aux réclamations de la Société, d'UVE, de Vilnius et de la société municipale VST (« VST ») en lien avec le contrat de Vilnius.

Dans le cadre de cet arbitrage, la Société et UVE ont sollicité une indemnisation d'environ 22M€ ; de leur côté, Vilnius et VST ont présenté des demandes reconventionnelles estimées à environ 660M€. Le 30 novembre 2023, le tribunal SCC a rendu à l'unanimité une sentence aux termes de laquelle il rejette 95 % des demandes reconventionnelles de Vilnius et de VST et accueille plus de 50 % des demandes formulées par la Société et UVE. En conséquence, ces dernières ont réglé à Vilnius et VST un montant net après compensation d'environ 34,7M€ intérêts inclus. Aucun recours n'ayant été engagé contre cette décision, celle-ci est désormais définitive.

Italie - Afrique Moyen Orient

Veolia Propreté contre la République d'Italie

En octobre 2007, Veolia Propreté a réalisé des investissements très significatifs en Italie par l'intermédiaire de contrats de concessions de longue durée pour la construction et la gestion de centres de valorisation de déchets et de production d'électricité dans les régions de Calabre et de Toscane. En raison de manquements graves des autorités italiennes, les filiales italiennes de Veolia Propreté se sont trouvées dans l'impossibilité d'exécuter les contrats de concession. En 2014, ces agissements ont provoqué la liquidation judiciaire de ces filiales et causé la perte des investissements effectués par Veolia Propreté.

En juin 2018, Veolia Propreté a initié un arbitrage contre la République d'Italie devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements en alléguant d'une violation des dispositions du Traité sur la charte de l'énergie. Le tribunal arbitral a été constitué en janvier 2019 ; Veolia Propreté sollicite à ce jour une indemnisation d'environ 400 M€ hors intérêts. La procédure est toujours en cours.

En septembre 2021, la Cour de Justice de l'Union européenne dans l'affaire Komstroy a jugé que les clauses d'arbitrage contenues dans le Traité sur la charte de l'énergie ne sont pas conformes au droit de l'Union européenne et ne s'appliquent pas aux litiges intra-européens. Cette décision est susceptible d'avoir un impact sur l'exécution de la sentence à venir.

Technologies de l'Eau

VWT contre K+S Potash

Le 1^{er} décembre 2012, Veolia Water Technologies, Inc. (« VWT ») a signé un contrat de 324,5 MUS\$ avec K + S Potash Canada GP (« KSPC »), pour la conception, fourniture et mise en service d'un système d'évaporation et de cristallisation, qui comprend 14 grands évaporateurs et cristalliseurs (les « cuves »), pour une mine de potasse alors en cours de construction par KSPC dans la province de la Saskatchewan, Canada. Dans ce cadre, une lettre de garantie à première demande de 14,6 MUS\$ a été octroyée par VWT en faveur de KSPC.

Le 17 juillet 2016, lors du processus de mise en service et de démarrage des cuves, l'une d'entre elles s'est effondrée (l'« Incident »). Une nouvelle cuve de remplacement a dû être fabriquée et installée. L'incident a endommagé également d'autres cuves et des équipements de l'usine, qui ont dû être retirés et remplacés. VWT a coopéré avec KSPC pour déterminer la cause de l'incident. Les premières investigations, menées par KSPC, ont identifié un défaut de conception du support métallique des cuves, dont étaient responsables VWT et l'un de ses sous-traitants. Ensuite, des expertises complémentaires conduites par VWT ont en revanche conclu à un défaut dans la réalisation des plots en béton servant d'assises aux supports métalliques ; ces plots en béton étaient construits par un sous-traitant de KSPC. VWT a réparé les cuves endommagées. Ces réparations ont donné lieu à d'importantes modifications contractuelles et des coûts supplémentaires. Mi-juin 2017, une seconde lettre de garantie à première demande de 15 MUS\$ a été émise par VWT en faveur de KSPC.

Plusieurs procédures sont actuellement en cours.

Procédure d'arbitrage ADRIC (ADR Institute of Canada)

Le 18 août 2017, VWT a saisi l'ADRIC aux fins d'obtenir la condamnation de KSPC au remboursement des coûts engendrés par les modifications contractuelles réalisées pour procéder aux réparations liées à l'incident, soit 19 MUS\$. Le 18 janvier 2019, le tribunal arbitral s'est déclaré compétent pour une partie seulement des demandes (environ 13,6 MUS\$). Cette procédure est actuellement suspendue compte tenu de la procédure au fond engagée par KSPC devant la Court of Queen's Bench de Saskatchewan (cf infra).

Procédures judiciaires (Court of Queen's Bench de Saskatchewan)

Le 11 avril 2018, KSPC a assigné VWT devant la Court of Queen's Bench de Saskatchewan pour 180 MCAD (environ 119 M€) au titre de dommages indirects et surcoûts de réparation liés à l'incident. Mi-janvier 2019 VWT a proposé une offre de transaction, que KSPC a refusée.

Par acte du 28 mai 2018, l'un des sous-traitants de KSPC, AECON, a assigné KSPC devant la Court of Queen's Bench de Saskatchewan pour différentes demandes de dommages et intérêts. Le 28 juin 2018, KSPC a assigné en intervention forcée VWT afin de lui faire supporter à hauteur d'au minimum 466 MCAD (environ 318 M€) les éventuelles condamnations de KSPC, ainsi que le remboursement de sommes déjà payées à d'autres sous-traitants (« Réclamation pour retard »).

Le 25 mars 2020, KSPC a assigné VWT devant la Court of Queen's Bench de Saskatchewan pour un montant chiffré à ce stade à 4,6 MCAD (environ 3M€) en lien avec un bris d'équipement survenu en novembre 2018 ainsi que de la corrosion alléguée affectant certains autres équipements. En juin 2020, VWT a déposé devant ce tribunal un mémoire en défense et contesté le bien-fondé de ces nouvelles réclamations.

KSPC a mis en œuvre et obtenu le paiement des lettres de garantie en novembre 2019 et 2020.

Le Groupe conteste fermement le bien-fondé de ces procédures.

Ces réclamations ont fait l'objet d'une déclaration aux assureurs. Après avoir accepté de couvrir les frais de défense de VWT, Lexington Insurance Company a refusé sa garantie quant à la Réclamation pour retard. Lexington a engagé une procédure d'arbitrage, afin notamment de ne plus couvrir les frais de défense de VWT et obtenir le remboursement des frais payés à ce jour quant à la Réclamation pour retard. VWT conteste fermement cette position.

VWT contre Antero

En août 2015, Veolia Water Technologies Inc. (« VWT ») a signé un contrat d'un montant révisé de 255,8 millions de dollars avec Antero Resources Corporation (« Antero ») pour la conception et la construction (« DBA ») d'une station de traitement d'eaux issues de l'activité de forage, de production et d'exploitation du gaz de schiste de l'usine de Clearwater située à Pennsboro, en Virginie occidentale (« Usine »). L'achèvement substantiel des travaux de l'Usine est intervenu le 15 mars 2019 ; les mois suivants ont servi à la mise au point de l'installation. Les tests finaux de performance de l'Usine devaient commencer le 16 septembre 2019; toutefois, par lettre du 12 septembre 2019, Antero a résilié le DBA. VWT considère que cette résiliation est intervenue sans raison valable ni respect du délai contractuel de préavis.

Le 13 mars 2020, VWT a assigné Antero devant le tribunal étatique du district de Denver, Colorado, aux États-Unis, réclamant 118 millions de dollars de dommages et intérêts liés à l'exécution et à la résiliation du contrat. Le même jour, Antero a assigné VWT devant le même tribunal, alléguant que VWT aurait manqué à ses obligations contractuelles au titre du DBA. Dans cette procédure, Antero invoque le dol (« fraud ») et la violation du contrat. Il réclame alternativement 451 millions de dollars ou 367 millions de dollars de dommages et intérêts, en se basant sur différentes méthodes d'évaluation de son préjudice.

Les procédures initiées par VWT et Antero ont été jointes. Par un jugement du 27 janvier 2023, le tribunal étatique du district de Denver (Colorado) a condamné VWT à payer à Antero au titre du dol et de la violation du contrat la somme en principal de 242 millions de dollars, plus les intérêts (dont 67 millions de dollars d'intérêts pre-jugement) et les coûts judiciaires d'Antero. Par un jugement révisé du 3 mai 2023 faisant suite à une requête de VWT (« post trial motion »), le montant principal de la condamnation a été réduit à 215 millions de dollars et les intérêts pre-jugement à 65 millions de dollars. Les effets du jugement sont suspendus.

VWT conteste fermement les conclusions du tribunal ayant conduit à sa condamnation et a interjeté appel du jugement fin mai 2023 devant la cour d'appel du Colorado. En juin 2023, Antero a déposé un appel incident. La procédure d'appel est en cours.

Le litige a fait l'objet d'une déclaration aux assureurs. Après avoir accepté de couvrir les frais des procédures, l'un d'entre eux a finalement refusé sa garantie et engagé en octobre 2021 une procédure d'arbitrage à cet effet. Le 10 juillet 2023, le tribunal arbitral a rejeté la demande de l'assureur, estimant que son refus de garantie n'était pas fondé.

Note 13

OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées ».

Au 31 décembre 2023, hormis les relations avec les co-entreprises (voir note 5.2.4.1) et les rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants (voir note 6.4), il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune autre opération avec des parties liées.

Note 14

ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés par le conseil d'administration.

Note 15

LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En 2023, le Groupe Veolia a consolidé dans ses comptes 1 987 sociétés.

Les principales sociétés sont reprises ci-dessous :

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Veolia Environnement SA 21 rue La Boétie 75008 Paris	403 210 032 00104	IG	100,00	100,00
Vigie Groupe 21 rue de La Boétie 75008 Paris	410 118 608 00109	IG	100,00	100,00
FRANCE ET DECHETS SPECIAUX EUROPE				
Dont activité Eau				
Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux 21 rue La Boétie 75008 Paris	572 025 526 10945	IG	100,00	99,99
Veolia Water 21 rue La Boétie 75008 Paris	421 345 042 00053	IG	100,00	100,00
Sade-Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique (SADE-CGTH) et ses filiales ZAC François Ory 23/25 avenue du docteur Lannelongue 75014 Paris	562 077 503 02584	IG	100,00	99,50
Compagnie des Eaux et de l'Ozone Procédés M P Otto 21 rue La Boétie 75008 Paris	775 667 363 02470	IG	100,00	100,00
Société Française de Distribution d'Eau 28 boulevard de Pesaro 92000 Nanterre	542 054 945 00416	IG	99,67	99,67
Compagnie Fermière de Services Publics Route de l'Escharpe 76200 Dieppe	575 750 161 00326	IG	99,89	99,89
Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eau – CMESE 1 rue Albert Cohen Immeuble Plein Ouest A 13016 Marseille	780 153 292 00187	IG	99,75	99,75
Société des Eaux de Melun Zone Industrielle – 198/398, rue Foch 77000 Vaux-Le-Penil	785 751 058 00047	IG	99,37	99,37
Société des Eaux de Marseille 78 boulevard Lazer 13010 Marseille	057 806 150 00488	IG	98,80	98,80
Dont activité Déchets				
Veolia Propreté 21 rue La Boétie 75008 Paris	572 221 034 01230	IG	100,00	100,00
Routière de l'Est Parisien 28 boulevard de Pesaro 92000 Nanterre	612 006 965 00182	IG	100,00	100,00
ONYX Auvergne Rhône-Alpes 2/4 avenue des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin	302 590 898 00656	IG	100,00	100,00
ONYX Est Bâtiment O'Rigin 1 rue Henriette Galle Grimm 54000 Nancy	305 205 411 00930	IG	95,00	95,00
Paul Grandjouan SACO 6 rue Nathalie Sarraute 44200 Nantes	867 800 518 00609	IG	100,00	100,00
SARP Industries et ses filiales 427, route du Hazay – Zone Portuaire Limay-Porcheville 78520 Limay	303 772 982 00029	IG	100,00	99,86

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Société d'Assainissement Rationnel et de Pompage (SARP) et ses filiales 22 boulevard de Pesaro 92000 Nanterre	775 734 817 00395	IG	99,69	99,69
Generis 28 boulevard de Pesaro 92000 Nanterre	410 303 481 00304	IG	100,00	99,99
ARIANEO 33 boulevard de l'Ariane 06300 Nice	901 780 221 00023	IG	90,00	90,00
EUROPE HORS FRANCE				
Veolia Water UK Ltd et ses filiales 210 Pentonville Road London N1 9JY (Royaume-Uni)		IG	100,00	100,00
Veolia ES (UK) Ltd et ses filiales 210 Pentonville Road London – N1 9JY (Royaume-Uni)		IG	100,00	100,00
Veolia Energy UK Ltd et ses filiales 210 Pentonville Road N1 9JY London (Royaume-Uni)		IG	100,00	99,99
Veolia Umweltservice GmbH et ses filiales Hammerbrookstrasse 69 20097 Hamburg (Allemagne)		IG	100,00	100,00
Veolia Energie Deutschland GmbH et ses filiales Lindencorso Unter den Linden 21 10117 Berlin (Allemagne)		IG	100,00	100,00
Braunschweiger Versorgungs- AG &Co.KG Taubenstrasse 7 38106 Braunschweig (Allemagne)		IG	50,11	50,11
Apa Nova Bucuresti Srl Strada Aristide Demetriade nr 2, Sector 1 Bucarest (Roumanie)		IG	73,69	73,69
Veolia Central & Eastern Europe et ses filiales 21 rue La Boétie 75008 Paris	433 934 809 00032	IG	100,00	100,00
Veolia Énergie Praha, a.s. Na Florenci 2116/15, Nové Město, 110 00 Praha 1 (République tchèque)		IG	100,00	83,05
Pražské Vodovody A Kanalizace a.s. Ke Kablu 971/1 102 00 Prague 10 (République tchèque)		IG	51,00	51,00
Sofiyska Voda AD Mladost region Mladost 4 Business Park Street Building 2a 1715 Sofia Sofia (Bulgarie)		IG	77,10	77,10
Veolia NV-SA et ses filiales 78-79 boulevard Poincaré B1060 – Bruxelles (Belgique)		IG	100,00	100,00
Siram SPA et ses filiales Via Anna Maria Mozzoni, 12 20152 Milan (Italie)		IG	100,00	99,99
Veolia Espana S.L.U.et ses filiales Calle Torrelaguna 60 28043 Madrid (Espagne)		IG	100,00	99,99
Veolia Energia Warszawa et sa filiale ul Batorego, 02-591 Warszawa (Pologne)		IG	97,24	58,34
Veolia Nordic AB et ses filiales Hälsingegatan 47 113 31 Stockholm (Suède)		IG	100,00	99,99
Veolia Nederland BV et ses filiales Tupolevlaan 69 1119 PA Schiphol-Rijk (Pays-Bas)		IG	100	99,99

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Vilniaus Energija Konstitucijos ave. 7 02300 Vilnius (Lituanie)		IG	100,00	99,99
Veolia Energy Hungary Co Ltd et ses filiales Szabadsag ut 301 2040 Budaors (Hongrie)		IG	99,98	99,97
Veolia Energia Slovensko A.S. et ses filiales Einsteinova 21 851 01 Bratislava (Slovaquie)		IG	100,00	99,99
Pražská teplárenská – PT et ses filiales Partyzánská 1/7 170 00 Praha 7 (République tchèque)		IG	100,00	100,00
Veolia Énergie CR A.S. et ses filiales 28.Rijna 3123/152 709 74 Ostrava (République tchèque)		IG	83,06	83,06
Agbar S.L.U. et ses filiales Santa Leonor 39 28037 MADRID (Espagne)		IG	100,00	100,00
Veolia Environmental Services Belux et ses filiales Avenue Charles-Quint 584 7 1082 Berchem, Sainte-Agathe (Belgique)		IG	100,00	100,00
Recovera Vyuziti zdroju a.s. et ses filiales Spanelska 1073/10 120 00 Praha 2 - Vinohrady (République tchèque)		IG	100,00	100,00
RESTE DU MONDE				
Veolia North America Regeneration Services LLC 4760 World Houston Parkway, Suite 100 Houston, TX 77032 (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Veolia Environmental Services North America LLC 53 State street 14th floor 02109 MA Boston (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Veolia ES Technical Solutions LLC 53 State street 14th floor 02109 MA Boston (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Veolia Water USA Inc. et ses filiales 461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Veolia North America (Paramus) Inc. et ses filiales 461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey (États-Unis)		IG	100,00	100,00
Veolia Water Technologies Treatment Solutions USA Inc. et ses filiales 461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey (États-Unis)		IG	100,00	70,00
Veolia ES Canada Industrial Services Inc. 555 René-Lévesque Boulevard West Suite 1450 H2Z 1B1 H1B 5M9 Montréal – Québec (Canada)		IG	100,00	100,00
Veolia Holding America Latina SA Calle Torrelaguna 60, 2 Planta 28043 Madrid (Espagne)		IG	100,00	100,00
Beijing Yansan Veolia Water No. 5 Xinghua East Road, Yanshan Fangshan District 102500 Beijing (Chine)		IG	50,00	50,00
Shanghai Pudong Veolia Water Corporation Ltd No. 703 Pujian Road, Pudong New Area 200127 Shanghai (Chine)		ME	50,00	50,00
Veolia Environmental Services China LTD 40/F One Taikoo Place 979 King's Road Quarry Bay (Hong-Kong)		IG	100,00	100,00
Kunming CGE Water Supply Co Ltd No.6 Siyuan Road, Kunming Municipality, Yunnan Province 650231 (Chine)		ME	49,00	24,99

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Tianjin Jinbin Veolia Water Co Ltd No2 Xinxiang Road, Bridge 4 Jin Tang Expressway, Dongli District Tianjin Municipality (Chine)		ME	49,00	49,00
Veolia Water – Veolia Environmental Service (Hong Kong) – VW- VES (HK) Ltd 40/F, One Taikoo Place 979 King's Road Quarry Bay (Hong Kong)		IG	100,00	100,00
Veolia Environmental Services (Hong Kong) Limited et ses filiales 40/F One Taikoo Place 979 King's Road Quarry Bay (Hong Kong)		IG	100,00	100,00
Veolia Korea et ses filiales East 16 F Signature Towers Building Chungyecheou-ro 100 Jung-gu (Corée du Sud)		IG	100,00	100,00
Veolia Water Australia et ses filiales Level 4, Bay Center, 65 Pirrama Road, NSW 2009 Pyrmont (Australie)		IG	100,00	100,00
Veolia Environmental Services Australia Pty Ltd Level 4, Bay Center, 65 Pirrama Road, NSW 2009 Pyrmont (Australie)		IG	100,00	100,00
Veolia Recycling & Recovery Holdings ANZ PTY LTD et ses filiales Level 4, Bay Center, 65 Pirrama Road, NSW 2009 Pyrmont (Australie)		IG	100,00	100,00
Veolia Middle East et ses filiales 21 rue La Boétie 75008 Paris	505 190 801 00041	IG	100,00	100,00
Amendis 20 rue Imam Ghazali 90 000 Tanger (Maroc)		IG	100,00	99,99
REDAL S.A. 6 Zankat Al Hoceima, BP 161 10 000 Rabat (Maroc)		IG	100,00	100,00
Lydec S.A. 48, rue Mohamed Diouri 20110 Casablanca (Maroc)		IG	99,67	99,67
Sharqiyah Desalination Co. SAOC PO Box 685, PC 114 Jibroo, (Sultanat d'Oman)		ME	35,75	35,75
Veolia Environmental Services Asia Pte Ltd 15 Tuas View Circuit 636968 (Singapour)		IG	100,00	100,00
TECHNOLOGIES DE L'EAU				
Veolia Water Technologies et ses filiales Immeuble L'Aquarène 1 place Montgolfier 94417 St Maurice Cedex	414 986 216 00037	IG	100,00	100,00
OTV Immeuble L'Aquarène 1 place Montgolfier 94417 St Maurice Cedex	433 998 473 00014	IG	100,00	100,00
Société Internationale de Dessalement (SIDEM) 1 rue Giovanni Batista Pirelli 94410 Saint-Maurice	342 500 956 00038	IG	100,00	100,00
Veolia Water Technologies & Solutions et ses filiales 21 rue La Boétie 75008 Paris	829 256 197 00023	IG	70,00	70,00
AUTRES				
Veolia Énergie International 21 rue La Boétie 75008 Paris	433 539 566 00045	IG	99,99	99,99

Méthodes de consolidation.

IG: Intégration Globale –ME: Méthode de la mise en équivalence.

Les filiales allemandes du Groupe sont consolidées dans les états financiers consolidés présentés. En application des paragraphes 264(3), 264-B et 291 du Code du Commerce allemand (HGB), ces entités peuvent bénéficier de l'exemption de publication de rapport annuel et de présentation de comptes consolidés selon le référentiel comptable allemand. Les filiales ayant opté pour l'exemption sont présentées ci-dessous :

Exemption de publication	Société	Pays	Devise
	ALTVATER CHERNIVZY	Ukraine	UAH
	ALTVATER KIEV	Ukraine	UAH
	ALTVATER TERNOPII	Ukraine	UAH
Oui	BELLANDVISION GmbH	Allemagne	EUR
	BELLIS GmbH	Allemagne	EUR
	BIOCYCLING GmbH	Allemagne	EUR
	BRAUNSCHWEIGER NETZ GmbH	Allemagne	EUR
	BRAUNSCHWEIGER VERSORGUNGS-AG & Co. KG	Allemagne	EUR
	EUROLOGISTIK UMWELTSERVICE GmbH	Allemagne	EUR
	Filtech Entwässerungen GmbH	Allemagne	EUR
	GASVERSORGUNG GÖRLITZ GmbH	Allemagne	EUR
	GLOBALIS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH	Allemagne	EUR
Oui	GLOBALIS SERVICE GmbH & CO. KG	Allemagne	EUR
Oui	GUD GERAER UMWELTDIENSTE GmbH & Co. KG	Allemagne	EUR
	GUD GERAER UMWELTDIENSTE VERWALTUNGS GmbH	Allemagne	EUR
	JOB & MEHR GmbH	Allemagne	EUR
	KANALBETRIEBE FRITZ WITHOFS GmbH	Allemagne	EUR
	KOM-DIA GmbH	Allemagne	EUR
	MIDEWA Dienstleistungsgesellschaft mbH	Allemagne	EUR
	MULITPET GmbH	Allemagne	EUR
	MULITPORT GmbH	Allemagne	EUR
	ÖKOTEC Energiemanagement GmbH	Allemagne	EUR
	ONYX ROHR- UND KANAL-SERVICE GmbH	Allemagne	EUR
	Osthüringer Wasser und Abwasser GmbH	Allemagne	EUR
	RECYCLING & ROHSTOFFVERWERTUNG KIEL GmbH	Allemagne	EUR
	RECYPET AG	Suisse	CHF
Oui	ROHSTOFFHANDEL KIEL GmbH & Co. KG	Allemagne	EUR
	STADTENTWAESSERUNG BRAUNSCHWEIG GmbH	Allemagne	EUR
	STADTWERKE GÖRLITZ Aktiengesellschaft	Allemagne	EUR
	STADTWERKE WEISSWASSER GmbH	Allemagne	EUR
Oui	SCHRADENBIOGAS GMBH & CO. KG	Allemagne	EUR
	SWG Services GmbH	Allemagne	EUR
	URR GmbH	Allemagne	EUR
	VBG VERWALTUNGS- UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA BS ENERGY BETEILIGUNGS GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA ENERGIE DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA ENVIRONNEMENT LAUSITZ GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA GEBÄUDESERVICE DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA HOLDING DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA INDUSTRIE DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA INDUSTRIEPARK DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR
	Veolia Infra Klärschlamm Deutschland GmbH	Allemagne	EUR
	Veolia Klärschlamm und Biogas Schönebeck GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA Klärschlammverwertung Deutschland GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA PET Allemagne GmbH	Allemagne	EUR
	Veolia Pet Norge AS	Norvège	NOK
	VEOLIA PET SVENSKA AB	Suède	SEK
	VEOLIA UMWELTSERVICE & CONSULTING GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE BETEILIGUNGSVERWALTUNGS GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE DUAL GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE GmbH DEUTSCHLAND	Allemagne	EUR
Oui	VEOLIA LOGISTIK DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR

ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés / Notes annexes aux comptes consolidés

Exemption de publication	Société	Pays	Devise
	VEOLIA UMWELTSERVICE NORD GmbH	Allemagne	EUR
Oui	VEOLIA UMWELTSERVICE OCHTENDUNG GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE OST GmbH	Allemagne	EUR
Oui	VEOLIA UMWELTSERVICE RECYCLING & RECOVERY DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE RESSOURCENMANAGEMENT GmbH	Allemagne	EUR
Oui	VEOLIA UMWELTSERVICE RÜCKNAHMESYSTEME GmbH	Allemagne	EUR
Oui	VEOLIA UMWELTSERVICE SÜD GmbH & Co. KG	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE SÜD VERWALTUNGS GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE WERTSTOFFMANAGEMENT GmbH	Allemagne	EUR
Oui	VEOLIA UMWELTSERVICE WESSELING GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA UMWELTSERVICE WEST GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA WASSER DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA WASSER STORKOW GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA WASSER WAGENFELD GmbH	Allemagne	EUR
	VEOLIA WASSER WEGELEBEN GmbH	Allemagne	EUR
	VKD Holding GmbH	Allemagne	EUR

Note 16

HONORAIRES FACTURÉS AU TITRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus par le Groupe au cours des exercices 2023 et 2022 s'élèvent à 40 millions d'euros dont :

- 35 millions d'euros en 2023 et 33 millions d'euros en 2022, au titre du contrôle légal des comptes ;
- 4 millions d'euros en 2023 et 7 millions d'euros pour 2022 au titre des prestations de service entrant dans les diligences directement liées à cette mission.